



**Mémoire Présenté**

**par : SOW Dia,**

**Aïssatou**

**Université Cheikh Anta Diop**

**Faculte des Lettres et Sciences**

**Humaines**

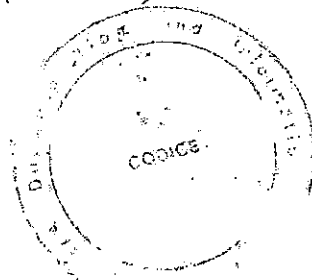
**Departement Histoire**

**l'évolution des femmes dans la vie  
politique sénégalaise de 1945 à nos jours**

---

**Annee Academique: 1994/1995**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD)



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

MEMOIRE DE MAÎTRISE

L'ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LA VIE  
POLITIQUE SENÉGALAISE DE 1945 À NOS JOURS

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Présenté par :  
Aïssatou Sow Dia

Sous la Direction de M. Mamadou Diouf  
Maître-Assistant au Département d'Histoire  
de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

140  
SOW  
9333

Année Universitaire : 1994 - 1995

MEMOIRE DE MAITRISE:

**L'EVOLUTION DES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE SENEGALAISE  
DE 1945 A NOS JOURS.**

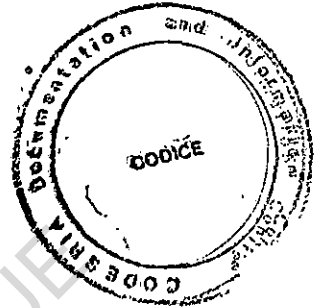
*Présenté par:*

*Aïssatou Sow Dia.*

14.02.03  
SOW  
9333

§

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES. DEPARTEMENT D'HISTOIRE.



MEMOIRE DE MAITRISE:

**L'EVOLUTION DES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE SENEGALAISE  
DE 1945 A NOS JOURS.**

Présenté par :  
Aïssatou Sow Dia

Sous la Direction de M. Mamadou Diouf  
Maître - Assistant au département d'histoire  
de la Faculté des lettres et Sciences Humaines

Année Universitaire : 1994 - 1995

## DEDICACES

Je dédie ce mémoire de maîtrise:

A mes parents *Samba Sow* et *Aminata Sow Fall*. En guise de remerciements pour l'éducation qu'ils m'ont inculquée.

A mon mari, *Habib Dia*. Pour son soutien moral et affectif.

A mes frères et soeurs et à mon neveu, *Baba Diallo*.

A toute ma famille.

A Monsieur *Mamadou Diouf* pour sa disponibilité ainsi qu'à mes professeurs de lycée et d'université.

A mes amies *Aïssatou Thiam*, *Fatou Dieng Faye* et *Lissa Faye*.

A tous ceux qui m'ont soutenue.

## LISTE DES SIGLES

P.S.S.: Parti Socialiste Sénégalais.

SFIO: Section Française de l'Internationale Ouvrière.

M.R.P.: Mouvement Républicain Populaire.

B.D.S.: Bloc Démocratique Sénégalais.

U.D.S.: Union Démocratique Sénégalaise.

R.D.A.: Rassemblement Démocratique Africain.

M.P.S.: Mouvement Populaire Sénégalais.

M.A.C.: Mouvement Autonome de Casamance.

B.P.S.: Bloc Populaire Sénégalais.

P.S.A.S.: Parti Sénégalais d'Action Socialiste.

M.S.A.: Mouvement Socialiste Africain.

M.S.U.S.: Mouvement Socialiste d'Union Sénégalaise.

U.P.S.: Union Progressiste Sénégalaise.

P.A.I.: Parti Africain de l'Indépendance.

P.R.A.: Parti du Regroupement Africain.

U.F.S.: Union des Femmes du Sénégal.

U.G.T.A.N.: Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire.

F.D.I.F.: Fédération Démocratique Internationale des Femmes.

U.F.O.A.: Union des Femmes de l'Ouest Africain.

SYMÉVETOPHARSA: Syndicat des Médecins Vétérinaires  
Pharmaciens et Sages-Femmes Africains.

O.U.A.: Organisation de l'Unité Africaine.

P.D.S.: Parti Démocratique Sénégalais.

P.I.T.: Parti de l'Indépendance et du Travail.

L.D./M.P.T.: Ligue Démocratique/ Mouvement pour le Parti du Travail.

And Jëf P.A.D.S.: And Jëf/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme.

P.S.: Parti Socialiste.

M.N.F.C.: Mouvement National des Femmes Socialistes.

M.D.F.: Mouvement Démocratique des Femmes.

U.D.F.S.: Union Démocratique des Femmes du Sénégal.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## REMERCIEMENTS

Au *Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique (Codesria)*. Pour avoir bien voulu m'accorder une subvention.

A Mesdames *Marie Fall, Aïssatou M'Bodj* et Monsieur *Jean-Pierre Diouf* du Codesria pour leur disponibilité et leur gentillesse.

A *Maimouna Koité*, Messieurs *Samba Laobé Kouta, Habibou Niang* et *Khaïrou Cissé* du service des Archives de l'Assemblée Nationale. Pour leur précieuse collaboration dans la recherche des documents.

A Mesdames *Mata Sy Diallo, Arame Tchoumbé Samb, Jeanne Martin Cissé*, et Messieurs *Abdoulaye Ly* et *Iba Der Thiam*. Et à toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder de leur temps pour me fournir des informations précieuses sans lesquelles ce travail n'aurait pas pu se faire.

A Messieurs *Diaw* et *Diop*, responsables de la bibliothèque de l'IFAN Cheikh Anta Diop.

A l'atelier P.A.O. du *Centre Africain d'Animation et d'Echanges Culturels (CAEC)* pour la saisie et la mise en page de ce mémoire.

A Monsieur *Souleymane Niang*, Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop.



## PLAN

Introduction

### Première Partie: l'état de la recherche.

Le Vote des Femmes au Sénégal.

1. Les causes d'obtention du droit de vote.
2. L'extension du droit de vote.

Le Contexte Politique de 1945 à 1960.

L'Union des Femmes du Sénégal.

1. Création de l'Union des Femmes du Sénégal.
2. Fonctionnement et Rôle au niveau national et régional.
3. Les causes d'éclatement de l'U.F.S.

### Deuxième Partie: Témoignages.

Le Facteur Politique dans l'insertion des femmes à la vie sociale, économique et culturelle.

Le Rapport Politique/ Famille/ Activités professionnelles.

Les critères de sélection pour les postes de responsabilités politiques; et problèmes rencontrés par les femmes.

Les chances politiques des femmes non instruites; et le rôle des intellectuelles vis-à-vis de ces dernières.

L'Evolution des Femmes dans le contexte politique de 1945 à nos jours.

Troisième Partie: La pratique politique.

De 1945 à 1981.

De 1981 à nos jours.

Conclusion.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## INTRODUCTION

Avant d'aborder notre problématique, il est utile de rappeler quelques points de repères importants:

L'année 1945 ne marque pas seulement la fin de la guerre, elle ouvre aussi une nouvelle période pour les femmes sénégalaises qui peuvent enfin accomplir leur devoir civique...

1970 : Dix (10) ans après l'accession à l'indépendance du Sénégal, vingt et un (21) ans après la parution du livre de Simone de Beauvoir intitulé *Le Deuxième Sexe*, le problème de la participation politique de la femme est toujours sujet à discussions.

Le 13 Mars 1993, un reportage de l'actualité diffusé à la Télévision Sénégalaise (R.T.S.) retenait notre attention : la décoration des femmes ayant joué un rôle actif de pionnières du mouvement politique au Sénégal. Une image s'imposait aussitôt à notre esprit : UNE MEDAILLE! Au-delà du symbole, le rôle de ces femmes a-t-il été si insignifiant qu'une médaille suffisait pour combler leur engagement politique pour le Sénégal? Etre décorée, fut-il l'objectif de toutes ces femmes qui ont eu à jouer un rôle sur la scène politique depuis 1945, année où le droit de vote leur fut accordé ?

Le 4 Juin 1993, un nouveau gouvernement était formé au Sénégal et la composition de ses membres connue. L'amertume avait été grande chez les femmes car sur les vingt-neuf (29) postes ministériels, seulement deux (2) leur avaient été attribués ; contre trois (3) dans le gouvernement précédent.

On peut alors se demander si réellement, il y a eu évolution de la situation politique de la femme au Sénégal de 1945 à nos jours. Et si la scène politique a favorisé l'émergence d'une femme

qui, en créant son modèle propre d'engagement politique, aura eu accès aux mêmes postes que les hommes.

Madame Marie Angélique Savané, dans une interview recueillie le 15/09/1992 à son domicile situé aux HLM Gibraltar, pose la question en ces termes : « Y a-t-il eu une femme ayant conceptualisé le mouvement féminin et qui soit arrivée à un haut niveau de responsabilités grâce à cette action ? ». Une interrogation qui en suscite une autre sur le rôle de la politique dans l'insertion des femmes à la vie sociale, économique et culturelle. Il serait opportun de cerner le profil de la femme qui se dégage de cet engagement et les conséquences qui en découlent sur le plan individuel et social.

Si l'on sait que les femmes constituent souvent la base, sur le plan du nombre, des partis politiques, on peut se demander quelles sont leurs responsabilités dans la situation qui leur est faite. Et qui apparaît précaire et aggravée par les pesanteurs sociales. A tel point qu'on ne peut pas ne pas penser au « Totalitarisme Sexiste » dont parle le Professeur Abdoulaye Ly. Un concept qu'il met à l'épreuve dans « Réflexions d'un vieux militant sur la question des Relations de sexe à sexe ». Un document inédit que l'auteur a eu l'amabilité de mettre à notre disposition.

C'est pour tenter de répondre à toutes ces questions que nous avons choisi comme thème de notre Mémoire de Maîtrise : **L'évolution des femmes dans la vie politique sénégalaise de 1945 à 1970.**

Pourtant, dès le début de nos recherches, le Professeur Iba Der Thiam, lors de l'interview qu'il nous accorda<sup>1</sup>, exprimait ses craintes quant au sujet choisi :

*Il va vous être difficile de travailler jusqu'en 1970, parce que les archives ne sont pas ouvertes*

1 .Le 3 Mars 1992. à son domicile à la Sicap Liberté VI.

*pour cette période. Elles s'arrêtent, comme vous le savez, à 1958. Et vous allez avoir beaucoup de difficultés pour avoir des statistiques fiables d'une part. D'autre part, vous courrez le risque de travailler sur une documentation lacunaire, et à la suite d'aboutir à des conclusions qui pourraient éventuellement être démenties par d'autres chercheurs lorsque évidemment toutes les archives officielles auront été rendues accessibles...*

*Donc, en ce qui me concerne personnellement je ne pourrai vous donner mon avis que pour la période sur laquelle les archives sont ouvertes. Pour tout le reste, je peux vous donner un avis, si vous voulez personnel, mais ce ne sera pas un avis scientifique. Parce qu'un avis scientifique se fonde sur des faits qui sont sûrs, alors qu'un avis personnel, c'est une opinion que l'on exprime à partir de l'observation personnelle que l'on peut faire de l'événement. Elle peut être fausse, comme elle peut être exacte...*

En quelques phrases, le Professeur Iba Der Thiam résumait l'un des principaux obstacles auxquels nous allions être confrontés. N'était-il pas hasardeux de vouloir dégager une évolution féminine dans la vie politique sénégalaise ? Au fil de nos recherches, nous l'avons pourtant décelée, mais elle fut si lente comme nous le démontrerons par la suite que nous ne pouvions plus considérer 1970 comme année charnière. Nous étions dans l'obligation de reformuler le thème pour traiter de : **L'évolution des femmes dans la vie politique sénégalaise de 1945 à nos jours.**

Pour mener à bien notre étude, nous avons eu comme premier souci d'établir l'état de la recherche sur les femmes

politiques au Sénégal. Ce fut un travail de longue haleine. Ce travail n'ayant pas encore fait l'objet d'une étude, nous avons à faire des recherches croisées pour que notre sujet puisse prendre forme. Si certains ouvrages tels que *Les Regroupements Politiques au Sénégal (1956-1970)* du Professeur Abdoulaye Ly<sup>2</sup> ou *Histoire Politique du Sénégal* de Gerti Hesselings<sup>3</sup> nous donnent des informations intéressantes sur l'histoire des partis politiques au Sénégal, il nous a fallu néanmoins avoir recours aux Archives Nationales du Sénégal, aux Archives de l'Assemblée Nationale, et aux documents conservés dans les différents sièges des partis politiques.

Aux Archives Nationales du Sénégal, nous avons constaté que les écrits concernant les femmes, du moins pour les archives ouvertes au public, étaient plutôt d'ordre culturel. Il s'agissait la plupart du temps de décrire la femme dans la société sénégalaise et de lui revendiquer une « vraie place dans la société » comme l'écrivait Mme Marie Anne Sohai, ancien député de l'Assemblée Nationale du Sénégal, dans un article intitulé « *Sur le Bloc-Notes d'une femme* » paru dans la revue *Afrique Document*, n° 70-71 de l'année 1963. Ou alors de traiter du rapport « *Femmes et Développement en Afrique de l'Ouest* », étude réalisée sous la direction de Mme Marie Angélique Savané pour le compte du Fonds des Nations-Unies pour les Activités de Population. Mais pour l'implication politique de la femme sénégalaise, l'article paru dans le numéro 6 de la revue *Ethiopiennes* de l'année 1970 de Messieurs Saliou M'Baye, Directeur des Archives Nationales du Sénégal, et Jean-Bernard Lacroix, et intitulé « *Le vote des Femmes au Sénégal* » fut pour nous un bon point de départ.

La fréquentation des Archives de l'Assemblée Nationale du Sénégal nous a permis d'avoir une idée de la représentation des femmes sénégalaises au Parlement. Leur profil, les fonctions

2. Abdoulaye LY. *Les Regroupements politiques au Sénégal (1956-1970)*. Série Archives Africaines CODESRIA., Dakar, 1992. Série Archives Africaines

3. Gerti HESSELING. *Histoire politique du Sénégal*. Editions KARTHALA et ASC, Paris, 1985.

qu'elles eurent à occuper, ainsi que les commissions auxquelles elles participaient.

Enfin, auprès des différents sièges des partis politiques, nous avons pu cerner ces femmes dans leur milieu politique.

Tout ce que nous avons pu établir de ces investigations constitue donc la première partie de notre étude.

Dans le but d'illustrer notre étude par des témoignages vivants significatifs, nous avons interrogé des personnes- hommes et femmes- qui ont eu à jouer ou jouent encore un rôle politique non négligeable. Sur ce point, il est important de préciser que pour des raisons de moyens, nos enquêtes se sont limitées aux personnes habitant Dakar, ou qui y firent un bref séjour comme ce fut le cas de Mme Jeanne Martin Cissé. Pour ce faire, nous avons élaboré un canevas de questions devant servir de base pour la conduite des entretiens (Voir annexe I).

Au total, nous vous livrerons les points de vues de onze (11) personnalités politiques. Parmi elles, deux hommes pour nous donner leur appréciation de la participation politique des femmes au Sénégal en général.

Par commodité, nous avons retenu une présentation alphabétique des personnes interviewées:

Madame Coumba Bâ est née le 18 Mai 1946 à Dakar. Infirmière de profession, elle adhère au Parti Démocratique Sénégalais (P.D.S.) de Me Abdoulaye Wade en 1974 après avoir lu *Le Démocrate* n°0, l'organe du parti où est exposé le programme.

Membre du secrétariat national et du bureau politique, elle est de 1986 à 1992, la secrétaire générale du mouvement des femmes du P.D.S.

Divorcée, Mme Coumba Bâ en est aujourd'hui à sa troisième législature à l'Assemblée Nationale après une première effectuée de 1978 à 1983 et une seconde de 1988 à 1993.

Elle milite dans la région de Tambacounda de sa propre volonté car dit-elle bien que née à Dakar, elle est originaire du Boundou.

C'est en 1946 que Mme Rose Basse débute son apprentissage politique auprès de Lamine Guèye, leader du parti socialiste. Très tôt orpheline, elle est mise à l'école par sa grand-mère maternelle.

Pensionnaire de l'Ecole Normale des jeunes filles de Rufisque, elle se retrouve dans l'administration en qualité de secrétaire après son mariage.

Au début, Mme Rose Basse fait partie des groupes qui établissent les listes électorales. Elle siège dans les commissions de distribution de cartes et dans les bureaux de vote pour le compte du parti socialiste auquel elle a adhéré.

Membre du Conseil de la Jeunesse et vice-présidente de l'Union des Femmes du Sénégal (U.F.S.), pour situer son profil politique et personnel, ce témoignage du professeur Abdoulaye Ly :

*Rose Basse avait le comportement d'une battante. Militante importante, le 1<sup>er</sup> Décembre 1953, elle a été arrêtée pour avoir voulu assiéger le palais. Elle est issue du vieux fond socialiste... Elle a fait un des meilleurs discours qui ont chauffé la salle du Congrès de Cotonou ; n'est pas sorti de sa culture et parle très bien wolof.*



Porte-parole des femmes socialistes, elle est de toutes les manifestations d'avant-garde de son parti mais aussi des organisations syndicales.

Après les événements de 1963, Mme Rose Basse reste deux ou trois ans sans militer. Elle se consacre ensuite à l'activité syndicale lors de la création de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (C.N.T.S.)

Elle fut la seule femme à occuper le poste de secrétaire générale d'une fédération nationale des conseillers municipaux, forte de six mille membres. Elle sera à l'origine du Mouvement des Femmes Travailleuses du Sénégal par ses fonctions de secrétaire du mouvement chargée de l'organisation des femmes travailleuses. Par ailleurs, elle est aussi membre du bureau confédéral et du conseil économique et social. C'est sous sa présidence syndicale que le statut des travailleurs municipaux voit enfin le jour après vingt ans de tractations.

Aujourd'hui à la retraite, Mme Rose Basse s'occupe d'associations musulmanes.

Fille de l'une des premières sages-femmes noires d'Afrique et d'un instituteur, Mme Jeanne Martin Cissé est née le 6 Avril 1926 à Kankan en Guinée. Après des études primaires à l'école publique de Kankan, elle fait partie de la première promotion admise en 1940/41 à l'Ecole Normale des jeunes filles de Rufisque créée en 1939.

En 1949, elle rejoint son second mari, Ansoumane Touré qui milite dans la section sénégalaise du R.D.A. où elle adhère également.

Institutrice de profession, elle ne sert pas longtemps car c'est au moment où l'on crée les écoles de Bassam-Goumba et Taïba. Mme Jeanne M. Cissé est affectée comme Directrice d'école.

De 1956 à 1958, elle est la secrétaire générale de l'U.F.S.; et en 1961, de la Panafricaine des Femmes.

De retour en Guinée, Mme Jeanne M. Cissé milite dans les comités de base du parti au pouvoir, le Parti Démocratique Guinéen (P.D.G.). Puis lors du neuvième congrès du parti, elle devient membre du comité central. Et jusqu'en 1972, elle est député au Parlement guinéen.

Parallèlement à ses activités de militante, le président Sékou Touré la met dans la délégation officielle de l'O.N.U. où elle intègre la commission sociale et humanitaire. Elle est aussi membre de la session de l'assemblée générale. Pendant sept années, elle cumule les fonctions de déléguée aux Nations-Unies et de secrétaire générale de la Panafricaine des Femmes.

De 1963 à 1969, elle représente la Guinée à la commission de la condition féminine.

En Avril 1972, la Guinée est élue au conseil de sécurité des Nations-Unies. Mme Jeanne M. Cissé est alors nommée ambassadeur représentant permanent aux Nations-Unies auprès trois (3) ambassades d'Amérique du Sud : Argentine, Brésil et Venezuela.

Quand arrive le tour de la Guinée, elle est la première femme, dans l'histoire de cette institution, à présider le conseil de Sécurité en 1972. Ce fut un fait marquant. Mme Jeanne M. Cissé avait reçu beaucoup de lettres de femmes du monde entier. Une, en particulier, avait retenu son attention car elle émanait d'une suédoise qui avait été remplacé par un homme lorsqu'était arrivé son tour de présidence.

Sous son mandat, Mme Jeanne M. Cissé note que pour la première fois, une résolution sur les mouvements de libération des

colonies portugaises était adopté à l'unanimité. Une amorce de dialogue était ainsi créée par le biais des Nations-Unies<sup>4</sup>.

Enfin, dans les années 80, elle est nommée ministre des Affaires Sociales de la Guinée.

Aujourd'hui à la retraite, Mme Jeanne M. Cissé partage son temps entre la Guinée, les Etats-Unis où se trouvent ses enfants et le Sénégal, s'intéressant toujours aux questions des femmes.

Mme Mame Bousso Samb Diack est la présidente du Mouvement Démocratique des Femmes (M.D.F.). Une organisation affiliée à la Ligue Démocratique/ Mouvement pour le Parti du Travail (L.D/M.P.T.) du professeur Abdoulaye Bathily auquel elle a adhéré. Depuis 1989, le M.D.F., créé en 1982, est affilié à la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (F.D.I.F.).

Mère de deux filles, elle a suivi une formation de professeur d'histoire et de géographie. A ce titre, elle a milité dans le Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (S.U.D.E.S.) dans la section de Grand-Dakar au début puis de la Médina. Ce, en fonction des lieux comme Bassam-Goumba ou le Lycée Lamine Guèye entre autres où elle exercera. Elle y sera membre du conseil d'administration.

A la scission du S.U.D.E.S., elle adhère à l'Union Démocratique des Enseignants (U.D.E.N.).

En dehors de la présidence du M.D.F., Mme Diack est membre du comité central et du bureau politique de la L.D./M.P.T.

---

4. *Femmes Africaines* - Propos recueillis par Mme Annette M'Baye d'ERNNEVILLE - Editions Matinsart - Romorantin - 1981.

Au moment de notre rencontre <sup>5</sup>, elle était détachée au Ministère chargé de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales en qualité de conseillère technique chargée de la Coopération.

Son ministre de tutelle, M. Mamadou N'Doye et son mari, M. M'Baye Diack sont tous deux membres de la L.D./M.P.T.

Mme Mata Sy Diallo est née en 1943 à Kaffrine<sup>6</sup>. Elle est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques. Enseignante de mathématiques, elle sert au C.E.S. Kleber de 1969 à 1971 avant d'être nommée Chef du Bureau de la Statistique au Ministère de l'Education Nationale, poste qu'elle occupe jusqu'en 1976. Ensuite, elle sera la Directrice du C.E.S. Médina Dalcou avant de servir à nouveau en tant que professeur au C.E.S. Clémenceau de 1979 à 1980. A partir de cette date, elle est nommée Chef de division de la Planification à l'Ecole Normale Supérieure. Une année plus tard, elle occupe les fonctions de Contrôleur d'Etat à la Présidence de la République jusqu'en 1988.

Politiquement, c'est en Juillet 1981, au moment où le Président Abdou Diouf instaure le multipartisme, qu'elle adhère au Parti Socialiste (P.S.)<sup>7</sup>.

Le 3 Avril 1990, Mme Mata Diallo épouse Sy est nommée ministre des Emigrés pendant une période de trois (3) ans, soit jusqu'en Mai 1993. Elle rejoint l'Assemblée Nationale où depuis Juillet 1990, elle est secrétaire nationale adjointe chargé des questions économiques, de l'intégration africaine et du développement dans le bureau politique.

Elle est également membre du comité central du P.S. et secrétaire générale de l'Union Régionale des Femmes Socialistes

5. le 18 Octobre 1994 à son bureau situé au building administratif au cinquième étage.

6. Nous l'avons rencontrée le 30 Juillet 1994 à son domicile.

7. C'est lors de son congrès extraordinaire de 1976, que l'Union Progressiste Sénégalaise (U.P.S.) adopte un nouveau sigle. Il devient le Parti Socialiste.

de Kaolack. Au niveau du mouvement national des femmes du P.S. elle occupe le poste de vice-présidente chargé des relations internationales. A la disparition de Mine Fatoumata Kâ, elle la remplacera au poste de vice-présidente de l'Internationale Socialiste.

Aujourd'hui, Mme Mata Sy Diallo est l'unique femme du Parti Socialiste à être responsable d'une structure. Elle est le secrétaire général de la coordination départementale de Kaffrine. Ce qui lui vaut d'être le deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale du Sénégal après des résultats obtenus sur le terrain lors d'élections régulières.

Doyenne du Parti Socialiste, non instruite, Mme Seynabou Guèye Ndate fait ses débuts en politique en 1945 à l'âge de vingt-six (26) ans. Comme feu son mari Ndiouga Fall N'Diaye, elle s'engage dans le parti de Lamine Guèye aux côtés d'autres femmes dont ses aînées telles que Adjaratou Wara Diène. Lors de la fusion des mouvements de femmes P.S.A.S./B.D.S., à la réconciliation de Senghor et de Lamine Guèye, elle se retrouve aussi aux côtés de Adjaratou Ndoumbé N'Diaye, la doyenne des femmes B.D.S.

Après Lamine Guèye, Mme Seynabou Guèye Ndaté soutiendra successivement les présidents Léopold S. Senghor et Abdou Diouf, fidèle à la ligne socialiste.

De formation littéraire, Mme Aminata Faye Kassé est titulaire d'une Maîtrise d'enseignement obtenue à l'Université de Paris X. Mariée et mère de trois (3) garçons, elle est aujourd'hui âgée de quarante (40) ans. En tant que professeur d'espagnol, elle a servi une douzaine d'années dans les différents établissements du Sénégal.

Du côté politique, Mme Aminata Faye Kassé milite au sein du Parti de l'Indépendance et du Travail (P.I.T.) de M. Amath Dansokho. Elle s'y est engagée à l'âge de vingt (20) ans.

Secrétaire générale de l'Union Démocratique des Femmes du Sénégal (U.D.F.S.) affiliée au P.I.T., elle est aussi membre du bureau politique de ce parti.

Lors de notre rencontre <sup>8</sup>, Mme Kassé était détachée depuis une année au Ministère de l'Intégration Africaine en qualité de chef de cabinet. Son ministre de tutelle, M. Magatte Thiam étant également un militant du P.I.T.

Monsieur Abdoulaye Ly est né à St-Louis du Sénégal en 1919. Fils de Daouda Ly, l'un des premiers instituteurs, il aura connu un itinéraire de privilégié comme il le dit lui-même.

Docteur ès-Lettres, le professeur A. Ly a fait ses études secondaires à Dakar puis son cycle supérieur en France. Chercheur à l'IFAN dans un premier temps, en 1952, il est nommé responsable du département Histoire de l'Institut et du Musée Historique de l'A.O.F.

Homme politique, le professeur A. Ly adhère en Janvier 1956 au Bloc Démocratique Sénégalais (B.D.S.) créé par Mamadou Dia et Léopold S. Senghor. En Avril 1957, il est membre du conseil de gouvernement de l'assemblée territoriale en qualité de ministre de la Production. Poste d'où il démissionne une année plus tard en Juin 58. Il reste néanmoins dans le même parti politique qui au fil des coalitions devient dans un premier temps le Bloc Populaire Sénégalais (B.P.S.) puis l'Union Progressiste Sénégalaise (U.P.S.) où il occupe les fonctions de secrétaire général adjoint.

Pas pour longtemps car en Septembre 1958, soit quatre mois après la création de l'U.P.S., le professeur A. Ly crée un nouveau parti politique, le P.R.A.- Sénégal. Ce, en raison de divergences avec les principaux dirigeants de l'U.P.S.

---

<sup>8</sup> le 29 Septembre 1994 à son bureau situé au troisième étage du building administratif.

En 1962, il renoue le dialogue avec Léopold S. Senghor qui aboutit en 1966 à l'unification du P.R.A.-Sénégal et de l'U.P.S. Leur cohabitation ne dure que quatre ans. En 1970, le professeur Abdoulaye Ly, en compagnie d'autres camarades, présente sa démission à Senghor.

Aujourd'hui à la retraite, il reste un observateur averti de l'évolution politique générale du Sénégal.

Mme Arame Tchoumbé Samb est née en 1928 à Dakar. Mariée en 1945 à M'Baye Paye, ils rejoignent les rangs de l'Union Démocratique Sénégalaise (U.D.S.), section sénégalaise du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.).

Elle en est la première secrétaire à l'organisation de Dakar. En 1953, elle est vice-présidente du comité de la Gueule Tapée. Elle intègre également le comité de tam-tams meeting au Cap-Vert pour sensibiliser les populations à adhérer à l'U.D.S./R.D.A.

Lors de la rencontre des partis politiques le 3 Juillet 1956 au Colisée, elle est la seule femme de l'assemblée mandatée par l'U.D.S. C'est à ce titre qu'elle est choisie pour réunir les femmes au cinéma Rialto afin de populariser les actes de la fusion des partis politiques.

Nommée vice-présidente de l'Union des Femmes du Sénégal, Mme Arame T. Samb effectuera certaines missions pour le compte de cette organisation. En raison de son dévouement, le Conseil Mondial de la Paix lui décerne en 1959 une médaille d'or.

A la suite de l'éclatement de l'U.D.S., son mari et elle adhèrent au Parti Africain de l'Indépendance (P.A.I.). Mme Arame T. Samb, membre du secrétariat politique, se rendra dans les pays de l'Est en tant que déléguée P.A.I., le plus souvent dans la clandestinité, pour aller régler les problèmes des jeunes P.A.I. de l'extérieur.

Aux élections législatives de 1978 et 1983, elle est candidate P.A.I. Mais en 1984, en raison de problèmes internes à ce parti, Mme Arame T. Samb fait un acte d'allégeance au président Abdou Diouf et rejoint les rangs du P.S. Leur unique fille milité également dans ce parti.

Mme Marie-Angélique Savané est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en sociologie. Après des études primaires et secondaires au Sénégal, elle se rend en France préparer les grandes écoles de lettres. A l'époque, elles sont deux (2) femmes sur un total de dix boursiers choisis : une autre sénégalaise du nom de Anta Diouf et elle. Mais Mme M. A. Savané n'y reste pas car dit-elle ce fut une période où les étudiants disaient: « il faut un mouvement de retour vers nos pays pour essayer de les transformer. » Elle revient et s'inscrit à l'université de Dakar en vue d'obtenir une licence en histoire. Dans les années 70, suite à des troubles estudiantins, tous les dirigeants du mouvement étudiants sont expulsés. Elle retourne donc en France où elle termine ses études.

Mère de deux garçons, Mme M. A. Savané est l'épouse d'un homme politique, M. Landing Savané. Ce dernier est le secrétaire général de And Jéf/ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (And Jéf/ P.A.D.S).

Professionnellement, elle débute par un travail de consultante. Mme M. A. Savané devient ensuite assistante de recherches au BREDa à l'UNESCO, dans un programme Population/ Education/ Emploi.

A vingt-cinq (25) ans, elle est rédactrice en chef de *Famille et Développement*, une revue distribuée à l'époque dans dix-huit (18) pays d'Afrique. Mme M. A. Savané occupe le poste pendant cinq (5) ans.

A la suite de ce travail, on lui propose de travailler avec un institut de recherches des Nations-Unies dont le siège est à



Genève. A partir de Dakar, elle dirige un programme régional de recherches sur les *Femmes et le Développement* en premier lieu, puis sur le *Système alimentaire en Afrique*.

Après cela, Mme M. A. Savané est nommée conseiller spécial auprès du Haut-Commissariat pour les Réfugiés à Genève. Elle y passe deux ans avant de démissionner. Elle rentre au Sénégal pour assister son mari, candidat aux élections présidentielles de Février 1993.

Sur place, Mme M. A. Savané coordonne pour le compte des Nations-Unies une équipe pluridisciplinaire de conseillers régionaux de la FAO, de l'UNESCO, du BIT entres autres sur les problèmes de population et de développement en Afrique. Parallèlement, elle est membre de plusieurs commissions des Nations-Unies pour discuter des problèmes du tiers-monde.

Depuis Juin 1994, Mme Marie Angélique Savané a été nommée directrice du Fonds des Nations-Unies pour les Activités de Population (FNUAP) dont le siège est à New-York.

Politiquement, c'est précisément en Mai 1968 que Mme M. A. Savané s'engage, motivée, nous dit-elle, par le fait d'être impliquée de plain-pied dans la mouvance de la contestation; non seulement des universités françaises mais de la société française en général. Elle ajoute que pour les étudiants africains, ce fut un moyen, par la suite, de remettre en question leurs propres sociétés, de les repenser.

Elle prend donc part à un groupe de recherches et d'études marxistes, instrument de la formation politique orientée sur une sensibilisation des problèmes du Sénégal. Et elle milite dans l'Association des Etudiants Sénégalais (A.E.S.F.) qui est affiliée à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F.).

Mme Marié Angélique Savané est la fondatrice de Yewwu Yewwi pour la libération des femmes.

M. le professeur Iba Der Thiam est né le 26 Février 1937 à Kaffrine mais grandit à Kaolack. Après des études à l'école Blanchot et l'obtention d'un brevet d'instituteur, il travaille pour aider sa mère, veuve et sans soutien. Il est successivement instituteur adjoint, inspecteur du primaire, professeur de C.E.M.G. et professeur d'université.

Parallèlement, il s'est occupé d'activités syndicales. Et il a exercé des fonctions nationales dont celle de ministre de l'Education Nationale du Sénégal; et internationales en étant membre de la commission Education de l'UNESCO.

M. Iba Der Thiam est l'actuel secrétaire général de la Convention des Démocrates Patriotes/ Garab Gi (C.D.P./Garab Gi). Un parti politique qu'il a créé en 1992.

Ce sont ces différents témoignages d'acteurs, présents et/ou passés du jeu politique, qui constituent le second volet de notre étude.

Les questions portaient essentiellement sur :

- La présentation et l'itinéraire de la personne rencontrée.
- Le facteur politique dans l'insertion des femmes à la vie sociale, politique et économique.
- Le rapport Politique/ Famille/ Activités Professionnelles.
- Les critères de sélection pour l'accès aux postes de responsabilités politiques.
- Les chances politiques des femmes non instruites, et le rôle des « intellectuelles » vis-à-vis de ces femmes.

- L'évolution des femmes dans le contexte politique de 1945 à nos jours.

En fonction de la personne rencontrée, nous avons adapté le questionnaire. Ainsi, le questionnaire n°1 fut destiné aux femmes, pionnières du mouvement politique au Sénégal pour la période 1945/1970. Le questionnaire n°1' aux femmes politiques actuelles, tandis que le questionnaire n°2 était conçu pour les hommes politiques.

Après le problème des sources bibliographiques, s'est posé celui des enquêtes. Nous nous sommes rendu compte que peu de personnes connaissaient l'utilité des enquêtes. Parfois, ce fut une tâche ardue d'obtenir un rendez-vous, si ce n'était pas tout simplement un refus poli qui nous était opposé.

Autre obstacle : le refus de certaines femmes de parler à coeur ouvert, ainsi qu'un problème de mémorisation des dates en général. Il est vrai que cette remarque est surtout valable pour les femmes politiques de la première génération.

Où alors, cela relevait tout simplement d'un problème de compréhension du questionnaire. Comme le disait le professeur Abdoulaye Ly lors de l'interview faite le 14/12/1992 à son domicile :

*C'est que, au le plan politique, c'est une question essentielle qui n'est même pas posée encore... C'est un problème énorme qui est en friche... Lorsque j'ai vu le questionnaire, je me suis dit : Mais elle s'interroge !... Elle est devant ce trou parce que c'est un véritable trou en réalité... Et je pense qu'il faut au moins qu'on fasse un travail de déblaiement pour au moins poser ce problème. Dégager des concepts savoir comment aborder ça... Et dans la vie de tous les jours, à qui s'adresser pour lui dire : il faut*

*m'aider à voir clair dans ce problème de relations entre les sexes ?... Souvent ça corrompt des tas de choses parce qu'on ne peut pas conscientiser... et on ne situe pas ce que les autres peuvent penser de ce problème... D'autant qu'on ne leur a pas donné des instruments d'analyse. C'est-à-dire, la rencontre ne peut pas réellement avoir lieu, simplement parce qu'au fond, à priori, ils sont installés dans l'idéologie chacun de son côté. Y a pas d'approche scientifique possible.*

Cependant, ces enquêtes nous ont permis notamment de connaître l'existence d'une organisation de femmes au Sénégal dénommée Union des Femmes du Sénégal dès 1956, d'une part ; et d'avoir des informations sur les motivations des femmes politiques et leur perception de la place qui leur est faite sur la scène politique, d'autre part.

Enfin, avant de conclure, nous avons choisi de comparer deux périodes de pratique politique des femmes sénégalaises, pour situer cette évolution : de 1945 à 1981, et de 1981 à nos jours.

PREMIERE PARTIE:

*L'ETAT DE LA RECHERCHE.*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## LE VOTE DES FEMMES AU SENEGAL <sup>9</sup>

Dans le journal officiel de la République Française du 21 Mars 1945, étaient publiés côte à côte deux décrets pris le 19 Février 1945 : le premier autorisant les femmes européennes étant hors de la Métropole à voter tandis que le second, le refusait aux femmes citoyennes de l'Afrique Occidentale Française. Un tel acte allait faire couler beaucoup d'encre.

Un homme est à l'origine de cette décision : le gouverneur général Pierre Cournairie <sup>10</sup>. Dans une correspondance que lui envoie le commissaire aux colonies René Pleven<sup>11</sup>, le 13 Juin 1944, il lui est demandé son appréciation sur un éventuel vote des femmes du Sénégal.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France décide de mettre en place de nouvelles institutions qui doivent conduire à l'autonomie progressive des colonies mais sous la tutelle française. Ceci conformément à l'esprit de la conférence africaine française de Brazzaville qui s'est tenue du 30 Janvier au 8 Février 1944.

Pour le gouverneur général, Cournairie, seul un degré d'émancipation très poussé pouvait justifier l'autorisation du vote aux colonisées. Dans un retour de correspondance datant du 1<sup>er</sup> Juillet 1944, il fait part au commissaire aux colonies de ses

9 . Saliou M'BAYE et Bernard LACROIX. "Le Vote des Femmes au Sénégal." Revue Ethiopiques. n°6, 1970.

10 . Commis des services civils puis Administrateur des colonies au Cameroun avant d'être nommé gouverneur du Cameroun à la fin de 1940 par le Comité de la France Libre, et délégué dans les fonctions de gouverneur général de l'A.O.F. le 1er Juillet 1943. Voir : Joseph Roger de BENOIST. *L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960*. NEAS, Dakar 1982.

11 . Homme politique français, René PLEVEN fut membre du Comité Français de Libération Nationale puis du Gouvernement Provisoire. Il fut également l'organisateur de la Conférence de Brazzaville en 1944. Il occupera plusieurs postes ministériels entre 1944 et 1958 et sera chef de gouvernement de Juillet 1950 à Février 1951 et d'Août 1951 à Janvier 1952.

réticences. Ayant appréhendé le problème dans tous les sens il propose trois possibilités :

- « L'élimination légale des femmes ne sachant ni lire ni écrire. » avec un contrôle de l'instruction de la votante juste avant le scrutin.

- « L'Obligation légale pour toutes les électrices de remplir certaines conditions d'instruction » tout en reconnaissant le refus probable des européennes vivant dans les colonies par rapport aux femmes françaises de la métropole.

- La possibilité des européennes de la colonie, de voter dans leur département d'origine en Europe.

Cependant dans cette même correspondance, Cournairie voit les limites de ses propositions.

La première serait impossible à réaliser en raison du très faible niveau d'instruction.

La seconde mettrait les femmes européennes des colonies en position d'infériorité par rapport aux françaises de la métropole. D'autant plus qu'une ordonnance du 20 Novembre 1944 reconnaissait le droit de vote et l'éligibilité des femmes de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion dans les mêmes conditions que les hommes. Et un décret du 19 Février 1945 étendait cette reconnaissance à la Guyane et à Madagascar.

Quant à la troisième possibilité, elle pouvait avoir un impact négatif sur la « représentation coloniale » dans les colonies.

Cournairie conclut donc que seules deux solutions s'offrent aux autorités coloniales : permettre à toutes les femmes de voter sans aucune distinction conformément à l'esprit de la République, ou ne pas inclure la colonie pour le droit de vote. La préférence du gouverneur général est pour la seconde solution qui lui semble la plus opportune et devrait prévaloir.

Comme le souligne l'article, Counairie est guidé par la nécessité de sauvegarder les intérêts des européens de la colonie et par un esprit paternaliste. Une attitude qui ressort de son rapport sur l'exécution des résolutions de la Conférence de Brazzaville datant du 26 Octobre 1944. Il fallait donc pour le gouverneur général que « la condition instruction et évolution » soit « la condition de base essentielle exigée de l'électeur sujet français » .

Pour conforter le commissaire aux colonies, René Pleven, de la justesse de son raisonnement, il lui envoie un télégramme le 12 Octobre 1944 où il lui révèle que :

*Sujets français musulmans sont émus par nouvelle que vote serait accordé aux femmes pour prochaines élections ; stop. Ils déclarent la loi coranique ne le permet pas et que si réforme était étendue Sénégal ils l'empêcheraient par tous moyens.* <sup>12</sup>

Il va sans dire qu'une ombre concernant les sujets français musulmans consultés reste au tableau. Cependant, cet argument religieux donne satisfaction à René Pleven. Le 23 Octobre 1944, la réponse de ce dernier indique un règlement définitif de la question.

Elle est cependant relancée le 10 Novembre 1944 par le gouverneur général, en prévision des élections municipales fixées pour les communes de plein exercice après le 1<sup>er</sup> Avril 1945 et pour les communes mixtes après le 1<sup>er</sup> Mai. Car Counairie expose ses préoccupations concernant les femmes européennes et les assimilées. Et le 26 Décembre 1944, le commissaire aux colonies lui fait savoir que :

12 . Op cit, p 29.



*Conseil d'Etat va être saisi projet de décret tendant à adopter A.O.F. dispositions ordonnance 21 Avril 1944 relatives élections municipales provisoire stop principales dispositions ce texte sont suivantes :...*

*- Citoyennes françaises résidant en A.O.F. et au Togo, qui dans la métropole, en Algérie, aux Antilles, à la Réunion et éventuellement la Guyane auraient pu prétendre en vertu législation en vigueur, à leur inscription sur une liste électorale de leur résidence coloniale actuelle. Elles seront éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.* <sup>13</sup>

Malgré une mise en garde du directeur général des affaires politiques, administratives et sociales sur les conséquences négatives d'un tel décret dans un rapport adressé à Cournairie le 3 Janvier 1945, ce dernier campe sur ses positions. Dans sa réponse parvenue le 4 Février 1945 au gouverneur général, le commissaire aux colonies tout en lui soulignant au passage : « Pour écarter électorat indigène conformément à votre demande », l'interroge sur d'éventuelles autres propositions. Ceci, avant que le texte ne soit soumis à la délibération de l'assemblée générale du Conseil d'Etat le 8 Février. Et le 7 Février 1945, Cournairie donne son feu vert mais indique notamment :

*serait préférable éviter énumération origine citoyens et trouver formule plus générale stop vous signale que Lamine Guèye commence campagne en faveur femmes sénégalaises...* <sup>14</sup>

Ainsi les citoyens français entendaient exprimer leur mécontentement par la voix de Lamine Guèye. Né à Médine en 1891 (ancien Soudan français), il fait ses études à l'école française

13 . *Op cit*, p 30.

14 . *Op cit*, p 31.

des Frères des écoles chrétiennes et dans une médersa mauritanienne après des études coraniques. Il obtient son brevet élémentaire à l'école Faidherbe en 1908 et enseigne. Il décroche ensuite son baccalauréat puis obtient sa licence à l'Université française et son doctorat de Droit avec un passage à la Faculté des Sciences. En 1921, il est avocat défenseur près de la Cour d'Appel des Tribunaux de l'A.O.F., seul avocat noir de l'Afrique française au sud du Sahara. En 1923, il commence sa vie politique en adhérant à la S.F.I.O. Son slogan : « L'essentiel, le problème qui se pose partout, est celui de l'égalité des droits... » En 1925, il est le premier maire noir de Saint-Louis. Après une retraite du monde politique, on le revoit sur le devant de la scène en 1945 lorsqu'il entre au Parlement français.

La promulgation en A.O.F., le 1<sup>er</sup> Mars, du décret pris le 19 Février 1945 marque le début d'une dure campagne sous la direction de Lamine Guèye.

Sa première action est d'envoyer une lettre <sup>15</sup> à Cournairie le jour de la promulgation du décret où il insiste sur son caractère vexatoire. Puis une vaste campagne pour réclamer l'égalité des droits entre blancs et noirs est menée à Dakar et à Saint-Louis par le parti socialiste sénégalais dirigé par Graziani et la S.F.I.O. de Lamine Guèye.

Cependant, c'est à Saint-Louis que l'on voit enfin l'implication des femmes par rapport à cette mesure qui les frappe. Lors des meetings, elles viennent en masse exprimer leur colère et proposer des actions concrètes comme s'en prendre aux européennes qui iraient aux urnes le jour du scrutin. Devant ce mépris dont l'administration fait preuve à leur égard, elles suggèrent l'unité et la lutte. Une prise de position des femmes qui arrange les responsables politiques de la S.F.I.O. qui les associent étroitement dans leur lutte contre l'administration coloniale.

---

15 . Lamine GUEYE. *Itinéraire Africain*. Présence Africaine, Paris, 1966.

Sur ce chapitre, il est bon de souligner que lorsqu'on lit l'article de Messieurs M'Baye et Lacroix, relatif au vote des femmes, des noms de certaines femmes telles que Gnagna Sène, Mme Claver, Anta Gaye sont citées mais aucune d'elles n'est située ni socialement ni politiquement. Alors que pour les principaux dirigeants, c'est automatique. Ainsi, on apprend entre autres que Sow Télémaque est le président de l'association des anciens combattants. Amadou Cissé est le président de la commission municipale de St-Louis et Charles Gros, chef du service de l'enseignement du Sénégal et président de l'association « France-URSS ». On ne note que deux exceptions : Soukeyna Konaré et Ndaté Yalla Fall en raison de leur parenté avec des hommes politiques sénégalais. La première étant la cousine de Lamine Guèye tandis que la seconde, celle de Galandou Diouf. Toutes les deux seront choisies le 10 Mars 1945 lors d'une réunion pour être assesseurs. Auprès de qui, on ne sait pas trop. Il semblerait plutôt qu'on ait cherché à réunir les femmes car comme on peut le lire dans cet article :

*Le président de la commission municipale voit dans le choix de ces deux rivales politiques de toujours le symbole de l'unité dans la lutte contre le décret.<sup>16</sup>*

Par ailleurs, les arguments invoqués par certains responsables politiques dès ce moment là donnent une idée du rôle politique que l'on fera jouer aux femmes. Car lors de la plus importante réunion tenue le 11 Mars 1945 où l'on note la présence de deux mille (2000) membres, on peut relever ces propos de Charles Gros:

*Certains disent que les femmes sénégalaises ne savent pas lire. Est-ce qu'il faut savoir lire pour distinguer un honnête homme d'une crapule,*

---

16 . *Op cit*, p 32.

*un bienfaiteur qui créerait dispensaires écoles  
etc.*<sup>17</sup>

En clair, on définissait l'apport politique que l'on attendait d'elles. C'est-à-dire exprimer leur sensibilité pour entretenir un système basé sur le clientélisme. Ce qui se fera de manière constante dans la vie politique du Sénégal.

Or, les hommes ne manqueront pas de souligner la maturité politique très ancienne de la femme sénégalaise par son appui moral et financier dans le versement de cotisations pour les élus politiques locaux. Comme en témoignent les différentes contributions durant la campagne de sensibilisation. A ce propos, on ne citera qu'un extrait d'un ancien combattant, Pape Guèye Fall qui disait :

*La femme sénégalaise prit de tout temps une large part aux luttes électorales et souventes fois, son influence se fit sentir sur le choix des élus... Les femmes faisaient partie des comités politiques et haranguaient les hommes les jours d'élection... Je me rappelle encore à l'occasion de chaque élection les charges de police qui étaient lancées aux abords de la mairie de Saint-Louis pour disperser les attroupements de femmes qui ne voulaient aller se coucher avant d'avoir connu le résultat du scrutin...*<sup>18</sup>

En effet, lorsqu'on parcourt le Journal Officiel du Sénégal pour l'année 1953, on est frappé par le nombre d'arrêtés d'interdiction en période électorale. A titre d'exemple, l'arrêté du gouverneur du Sénégal en date du 21 Avril 1953 où les cortèges, défilés, tam-tams et toutes manifestations sont interdits sur le territoire de la commune de Saint-Louis du Vendredi 24 Avril au

17 . *Op cit*, p 33.

18 . *Op cit*, p 36.

Mardi 28 Avril 1953 inclusivement. Les infractions au présent arrêté étant régies par la le décret n°45-849 du 3 Mai 1945.

Le choix de la contribution de Pape Guèye Fall n'est pas fortuit. Il est le seul à souligner, parmi tous ceux dont les propos sont rapportés dans cet article, que :

*Nous croyons fermement qu'accorder l'électorat et l'éligibilité à la citoyenne noire ne pourrait engendrer que du bien... Elle serait pénétrée plus que jamais de la nécessité de s'instruire... Le droit de vote enfin réhausserait la femme noire dans le milieu social où elle évolue en en faisant l'égale de l'homme devant la loi électorale...*<sup>19</sup>

Mais le ton général de la campagne est à la reconnaissance du droit à la dignité et à l'honneur. Et face à une telle agitation, Cournairie revient sur ses décisions dans une correspondance envoyée le 7 Mars 1945 au Ministre des colonies Giaccobi. Ce dernier pense que cela équivaldrait à une perte d'autorité. Il suggère donc à Cournairie d'annoncer que le décret va être revu. Mais le 17 Avril 1945, le Ministre des colonies est obligé de céder. Il informe Cournairie par télégraphe qu'il a soumis :

*ce jour en Conseil d'Etat décret annulant article 4 du décret du 19 Février 1945 et le remplaçant par article suivant : « Les femmes citoyennes françaises sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les citoyens français. Pouvez dès maintenant rendre publique cette décision et commencer préparation listes électorales sans attendre texte que je vous télégraphierai dès signature. »*<sup>20</sup>

19 . *Idem, Op cit.*

20 . *Op cit, p 38.*

En fait cette capitulation est due au fait qu'en plus de la mobilisation générale au Sénégal, Charles Gros et Lamine Guèye portent les protestations des colonisés en France. Le premier s'y rend dès le 21 Mars 1945 et le second, le 13 Avril 1945. Mais ce n'est que le 30 Mai 1945 que paraît le nouveau décret qui sera promulgué le 6 Juin 1945.

On peut alors se demander si, concrètement, ce décret eut des conséquences?

Dans l'immédiat, oui. Et la preuve en est donnée lors des élections municipales du 1<sup>er</sup> Juillet 1945. Dans son compte rendu électoral du 2 Juillet 1945 au gouverneur du Sénégal, le commandant de cercle du Bas-Sénégal, souligne le vote massif des femmes avec la certitude qu'elles ont permis la victoire de Lamine Guèye. Ainsi, représentant à peu près 21% du corps électoral à Dakar, elles permettent à Lamine Guèye de recueillir 8590 voix devant son adversaire, le maire sortant Goux. Un autre facteur concourt également à la large victoire de Lamine Guèye, c'est l'abstention de la plupart des européens de la colonie. Comme en témoigne le rapport du 16 Juillet 1945 de l'administration coloniale dans lequel on lit :

*Il y a lieu de remarquer que les femmes indigènes votèrent en nombre imposant avec calme et discipline, qu'aucune Européenne ne se présenta dans les salles de vote enfin que les Européens ayant voté furent peu nombreux (au maximum 20).<sup>21</sup>*

Mais si l'on se réfère au décret du 6 Juin 1945 promulgué le 30 Mai, un groupe de mots retient notre attention : « femmes citoyennes françaises ». Quelles étaient donc les femmes concernées par cette mesure?

<sup>21</sup> . *Op cit* , p 41.

En 1945, la citoyenneté ne s'applique qu'aux femmes de Saint-Louis, Rufisque et Dakar. Communes de « plein exercice » dès 1872 pour la première, 1880 pour la seconde tandis que Dakar ne le sera qu'en 1889. En 1879, les habitants de ces communes retrouvent le droit, que Napoléon III leur avait supprimé tout le temps de sa souveraineté, d'élire un Conseil Général et d'envoyer un député au Parlement Français. En 1916, Blaise Diagne <sup>22</sup> réussit à obtenir de Clémenceau la loi du 29 Septembre qui stipule que :

*Les natifs des quatre communes de plein exercice du Sénégal et leurs descendants sont et demeurent des citoyens français soumis aux obligations militaires prévues par la loi du 19 Octobre 1915.*<sup>23</sup>

Ces communes étaient donc administrées selon la loi et la constitution en vigueur dans la Métropole. Par contre, le reste des habitants du Sénégal était soumis à la condition de l'indigénat n'ayant pas droit au vote et étant surexploité par l'administration coloniale.

Il s'agit là d'une logique de colonisation portant en elle une certaine contradiction. Car toutes les femmes de ces communes de plein exercice ne pouvaient prétendre remplir toutes les conditions pour être reconnu citoyen français fixées par le décret du 25 Mai 1912 à savoir :

*1. Etre né et domicilié en A.O.F.;*

22 . Homme politique sénégalais , il a été Contrôleur des douanes du cadre métropolitain en Guyane , à Madagascar et à la Réunion . Le 10 Mai 1914 , il est élu Député du Sénégal et sera réélu en Novembre 1919 . Suite à un décret du 14 Janvier 1918 de Raymond POINCARE Président de la République , sur proposition de Georges CLEMENCEAU Président du Conseil et Ministre de la Guerre , il est nommé Commissaire de la République de l'Ouest Africain . Il fut également Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies de 1931 à 1932 dans le cabinet de Pierre LAVAL , Ministre des Colonies Il décède le 11 Mai 1934.

23 . Jean SURET-CANALE. *AFRIQUE NOIRE. L'ère coloniale 1900-1945.* Editions Sociales, Paris 1964.

2. *Avoir vingt et un accomplis;*

3. *Savoir lire ou écrire ou être titulaire de la Légion d'Honneur ou de la Médaille militaire ou avoir rendu des services exceptionnels à la France ou à la colonie;*

4. *Justifier de moyens d'existence, de bonne vie et moeurs;*

5. *Avoir fait preuve de dévouement aux intérêts français ou justifier de dix ans de service avec mérite dans une entreprise publique ou privée.*

Un autre décret datant du 23 Juillet 1937 ajoute sept conditions facultatives en plus d'autres conditions à remplir. Ce qui faisait passer le nombre de cinq à onze <sup>24</sup>.

Cependant, il faut tout de même préciser qu'en fait, les femmes n'ont jamais été une priorité pour l'administration coloniale. Car la France a transposé son idéologie et sa conception de la place de la femme, qui n'évolue pas en dehors du foyer, dans ses colonies.

Et Lamine Guèye peut franchir la porte de la mairie de Dakar aurolé de prestige devant toutes ces femmes qui voyaient en lui le principal artisan de leur droit civique. Ainsi, lors de l'interview <sup>25</sup> accordée par Mme Arame Tchoumbé Samb, une femme politique de l'opposition appartenant à la première génération, ses premiers mots sont des remerciements à l'endroit de Lamine Guèye. Pour avoir permis aux femmes sénégalaises de voter.

Cependant, en dehors des élections de 1945 où les femmes se sont illustrées, on ne peut pas affirmer que, de manière générale, la condition politique de la femme au Sénégal change

24. *Op cit*, p 113.

25. le 23 Mars 1992 à son domicile de la Sicap Fann Hock.



fondamentalement. Plusieurs questions sont en cause : les raisons ayant conduit à l'obtention du droit de vote pour les femmes des communes de plein exercice et les conditions d'accès au vote pour les femmes des colonies après extension de ce droit civique.

### *1. Causes de l'obtention du droit de vote aux femmes des communes de plein exercice au Sénégal.*

À la fin de la seconde guerre mondiale, Charles de Gaulle est obligé de céder<sup>26</sup> et d'accorder le droit de vote aux femmes françaises. Ceci, en raison du rôle qu'elles ont joué durant la période de Résistance. Et compte tenu de leur statut, les sénégalaises des communes de plein exercice y bénéficient également.

Mais ce décret allait-il se traduire par une occupation réelle du champ politique par les femmes citoyennes sénégalaises?

On peut, sans risque de se tromper, affirmer que non. Deux explications peuvent être avancées.

La première est que cette lutte pour le droit de vote chez les femmes était beaucoup plus lié à une question d'honneur. Et donc une fois cette revendication satisfaite, le problème ne se posait plus.

La seconde, qui découle de la première, est que fondamentalement, l'octroi du droit de vote aux femmes fut le fait d'hommes politiques sénégalais. Le premier est incontestablement Lamine Guèye qui perçoit très tôt les enjeux politiques qui se dessinent:

---

26 . Dans le Rapport Terminal au Ministère des Relations extérieures et de la Coopération sur Femmes et Colonisation, les auteurs décrivent le Général DE GAULLE comme un homme misogyne. Et que lorsqu'il lui fut demandé au un Ministère de la Condition Féminine, il aurait répondu : "Pourquoi pas un ministère du Tricot?"

Yvonne KNIBIEH et Régine GOUTALIER. *Femmes et Colonisation*. Etudes et Documents de l'Institut d'Histoire des pays d'Outre-Mer (IHPOM), n°20, Université de Provence Aix 1987.

La participation des noirs à la seconde guerre mondiale a fait tomber le mythe du blanc. Par ailleurs, reconnaître le droit de vote aux femmes des îles et le refuser aux citoyennes du Sénégal, ne pouvait qu'entraîner une certaine frustration de la part des colonisés. Il s'agissait là d'abord et surtout d'une question d'honneur et de dignité. D'autant plus que cette affaire succède à une autre qui avait déjà profondément marquée les habitants des colonies : celle des événements tragiques du 28 Novembre 1944<sup>27</sup>. Et, fondamentalement, un tel décret pouvait servir de détonateur permettant aux hommes politiques noirs, Lamine Guèye surtout, de se positionner sur le champ politique face à l'administration coloniale. Comme on le relève sur le télégramme envoyé au gouverneur général par la section S.F.I.O. de Kaolack, une telle option aurait pour conséquence un :

*... échec toutes candidatures noires •  
notamment Dakar devant vote seules citoyennes  
race blanche et élimination élément noir sein  
assemblées locales.*<sup>28</sup>

Un combat donc, qui bien mené, aurait des répercussions politiques très importantes.

Et un passage extrait du livre de ce dernier nous confortent dans cette argumentation. Puisque relatant ses discussions avec le ministre des colonies, lors de son passage en France, il écrit :

*Les femmes sénégalaises n'avaient rien  
demandé à ce sujet et l'on pouvait déduire que si  
le droit de vote ne leur était pas reconnu dans les  
futurs élections, elles ne s'en formaliseraient*

27. Lors de la démobilisation, la France promet aux tirailleurs sénégalais, survivants de la seconde guerre mondiale, de leur payer leurs indemnités de guerre, une fois retournés chez eux. Mais les tirailleurs ne tardent pas à se rendre compte que, non contente de les avoir spolié de leurs biens et de leur avoir pris des vies, la France n'a pas l'intention de leur payer leurs indemnités, plongeant les mutilés de guerre dans un grand désarroi. D'où le refus des tirailleurs d'évacuer le camp Thiaroye où ils avaient été regroupés. L'administration coloniale intervient brutalement, faisant plusieurs morts parmi les tirailleurs tandis que les blessés seront condamnés à des peines de prison.

28. *Op cit*, p 32.

*pas, étant habituées à voir les hommes participer seuls aux compétitions électorales.*

Et d'ajouter pour souligner l'injustice d'une telle mesure:

*Il est inadmissible, par contre, dès l'instant où l'on estime devoir créer un droit de cette nature dans les communes de plein exercice du Sénégal, d'en exclure les citoyennes qui y sont nées et domiciliées et d'en faire bénéficier toutes les autres.<sup>29</sup>*

Ainsi, autant les femmes des communes de plein exercice assistaient leurs hommes lors des campagnes électorales, autant elles ne réclamaient pas de places au premier plan. Comme le dira le professeur Iba Der Thiam, lors de notre entretien, et à juste titre :

*Il n'y pas eu dans toute l'A.O.F., ce qui est quand même significatif, une seule femme qui fut élue député au Palais Bourbon. Il n'y a pas eu dans le conseil général qui a été créé au lendemain de la seconde guerre mondiale, de femme. Dans le grand conseil de l'A.O.F., aucune femme.<sup>30</sup>*

Avec l'octroi du droit de vote aux femmes des communes de plein exercice, une page est tournée. Désormais, les hommes politiques sénégalais, députés au Parlement français, s'attellent à mettre en place un nouveau contexte politique solidairement avec tous les députés de l'A.O.F.<sup>31</sup> et de l'A.E.F.<sup>32</sup> Ils élaborent une nouvelle constitution afin de faire disparaître l'arbitraire colonial. L'une des résultantes de ce nouveau contexte politique est l'extension du droit de vote à l'ensemble des colonies françaises.

29 . *Op cit*, p 128/129

30 . Seconde rencontre le 09/03/1992 à son domicile de la Sicap Liberté V à 16h.

31 . Afrique Occidentale Française.

32 . Afrique Equatoriale Française.

## 2. *L'extension du droit de vote.*

Par l'ordonnance du 22 Août 1945, le Général de Gaulle, président du gouvernement provisoire de la république française décidait que tous les territoires d'Outre-Mer, relevant du Ministère des Colonies, seraient représentés à l'Assemblée Nationale Constituante. Cependant, le système électoral n'était pas pareil pour toutes les colonies de même que les conditions d'attribution du droit de vote.

Pour l'A.O.F., l'article 5 de cette ordonnance précisait :

*Sont inscrits sur les listes électorales au titre de non citoyens.*

Et énumérait également tous ceux qui répondaient aux critères. Ainsi, concernant l'A.O.F., douze (12) catégories de personnes avaient été recensées :

1. *Notables évolués tels que le statut est défini pour chaque territoire par les textes réglementaires;*

2. *Membres et anciens membres des Assemblées locales (Conseil de Gouvernement, Conseil d'Administration, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres d'Agriculture et d'Industrie);*

3. *Membres et anciens membres de bureaux, de associations coopératives ou syndicales, membres et anciens membres des Conseils d'Administration des Sociétés indigènes de Prévoyance;*

4. *Membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Compagnons de la Libération, titulaires de la Médaille Militaire, de la Médaille*

*de la Résistance française, de la Croix de Guerre, de la Médaille Coloniale, du Mérite Agricole, du Mérite Maritime, d'un ordre colonial français ou de distinctions honorifiques locales dont la liste sera fixée pour chaque territoire par arrêté du Gouverneur Général ou Gouverneur, approuvé par le Ministre des Colonies ;*

5. *Fonctionnaires et agents de l'Administration en retraite ou en activité de service, ayant occupé ou occupant un emploi permanent dans un cadre régulièrement organisé;*

6. *Titulaires de certains diplômes délivrés par l'Etat ou par l'Administration locale ou d'un établissement reconnu correspondant au niveau minimum du certificat d'études primaires élémentaires local. La liste de ces diplômes sera déterminée par arrêté du Gouverneur Général ou Gouverneur, approuvé par le Ministre des Colonies;*

7. *Présidents et assesseurs titulaires ou suppléants des juridictions indigènes, anciens présidents ou assesseurs titulaires ou suppléants n'ayant pas été révoqués ou démis;*

8. *Ministres des Cultes;*

9. *Anciens officiers et sous-officiers;*

10. *Anciens militaires ayant servi hors du territoire d'origine pendant la guerre de 1914-1918 ou la guerre de 1939-1945 et engagés volontaires ou titulaires d'une pension de retraite ou de réforme;*

11. *Commerçants patentés aptes à élire les membres des Chambres de Commerce;*

12. *Chefs ou représentants des collectivités indigènes.* <sup>33</sup>

Même si cette ordonnance était censée être applicable aux « sujets et administrés français des deux sexes », il reste que les femmes n'en constituaient qu'une infime minorité. D'autant plus que certains hommes des colonies ne répondaient pas aux critères.

L'Assemblée Nationale constituante qui en est élue en Octobre 1945 avait six (6) mois pour élaborer une nouvelle constitution. Parmi les parlementaires de l'A.O.F. et de l'A.E.F., Léopold Sédar Senghor et Lamine Guèye pour représenter le Sénégal-Mauritanie. De concert avec tous les parlementaires, ils conduisent à l'adoption du décret du 22 Décembre 1945 qui consacre la suppression à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1946 du régime de l'indigénat en A.O.F., en A.E.F., à Madagascar, à la Côte Française des Somalis, en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Ils proposent également la loi du 7 Mai 1946 qui stipule :

*A partir du 1<sup>er</sup> Juin 1946, tous les ressortissants des territoires d'outre-mer (Algérie comprise) ont la qualité de citoyens au même titre que les nationaux de la Métropole et des territoires d'outre-mer. Des lois particulières établiront les conditions dans lesquelles ils exerceront leurs droits de citoyens.* <sup>34</sup>

D'autres propositions relatives à l'élargissement du collège électoral et au mode de scrutin sont également proposées.

La loi du 7 Mai 1946, connue sous le nom de Loi Lamine Guèye est insérée dans la nouvelle Constitution votée le 28

33 . *Op cit*, p 134/135 .

34 . *Op cit* , p 139 .

Septembre 1946. Par ailleurs, l'autorité française fait passer le nombre de députés africains et malgaches à l'Assemblée Nationale de vingt-deux (22) à trente (30).

Au Sénégal, seule colonie où le collège unique est instauré, toutes les femmes pouvaient donc théoriquement prendre part aux futures élections.

Ce ne fut pourtant pas le cas. Lors de notre rencontre avec Mme Jeanne Martin Cissé <sup>35</sup> qui, bien qu'étant trop jeune pour voter, se rappelle néanmoins :

*Il fallait être mariée, avoir déjà un ou deux enfants. Les conditions étaient tellement dures que beaucoup de femmes n'avaient pas accès malgré qu'on ait reconnu le droit de vote... A cause de ces restrictions là. Sauf les femmes des quatre communes <sup>36</sup>, elles pouvaient voter. Au départ, elles avaient une certaine restriction mais comme la Constitution leur reconnaissait les mêmes droits, elles ont pu. Mais les autres... C'était des restrictions. Il n'y avait aucune référence pour nous appliquer cela, hormis seulement que nous étions des sujettes, des colonisées.*

En fait, en raison d'un état-civil pratiquement inexistant, cette citoyenneté était difficilement applicable dans les colonies. Une situation d'autant plus délicate que c'est la loi du 5 Octobre 1946 modifiée par celle du 27 Août 1947 qui fixera les conditions pour être électeur. Or cette loi reprenait les douze catégories énumérées plus haut en y ajoutant cependant quatre autres à savoir :

35 . Le 28 Novembre 1994 à 18h à la Sicap Baobab , villa n°762.

36 . Elle fait allusion aux communes de plein exercice . Une précision tout de même car en 1945, il n'y a plus que trois communes de plein exercice. Si Gorée l'a été en 1872 ; en 1945 , son statut de commune de plein exercice lui avait été enlevé en 1927.

1. Tous les propriétaires d'immeubles assortis d'un titre foncier ou d'un titre établi selon le Code Civil ou assujettis à l'impôt foncier;

2. Tous les titulaires d'une carte d'identité officielle, d'un passeport, d'un permis de port d'armes ou d'un permis de conduire;

3. Tous ceux qui peuvent justifier savoir lire en français ou en arabe, ou en langue vernaculaire;

4. Tous les chefs de famille assujettis au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année en cours, pour eux et pour les membres de leur famille, à l'impôt dit du minimum fiscal ou à tout impôt similaire.<sup>37</sup>

Tant de mesures qui restreignaient toujours le corps électoral et surtout les femmes. Or la nouvelle orientation politique coloniale, devant la pression des parlementaires africains et malgaches, nécessitait un élargissement de ce corps électoral. D'où l'obligation pour l'administration française de se pencher sur des projets de loi.

Cependant, dans un article intitulé « *L'Activité politique de la Femme en Afrique Noire* »<sup>38</sup> de Soeur Marie-Andrée du Sacré-Coeur<sup>39</sup>, il ressort que l'élaboration de projets de loi visant les conditions d'accès au vote des femmes non originaires des communes de plein exercice ne fut pas simple. Il avait suscité une polémique dans les commissions de politique générale à l'assemblée de l'Union Française.

37 . Soeur Marie-André du SACRE-COEUR. "L'Activité politique de la femme en Afrique Noire." Revue Juridique et Politique de l'Union Française. n°3. 1954. Huitième année, Juillet-Septembre.

38 . Soeur Marie-André du SACRE-COEUR, *op cit.*

39 . De la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame, Docteur en Droit, Missionnaire au Soudan au Niger et au Togo. Elle intervient dans les domaines de la santé et de l'éducation des jeunes filles en A.O.F. afin de les rendre plus évoluées dans son optique de colonisatrice.



Une première proposition d'amendement avait été faite par une certaine Mme Lefauchaux pour qui :

*Il convient de favoriser l'évolution de la société féminine, en accordant réellement aux femmes des droits politiques. En Afrique où la vie matérielle est difficile, l'hygiène insuffisante, les possibilités médicales trop rares, les tâches maternelles sont plus lourdes, et une femme qui a élevé quatre enfants a rempli assez de devoirs pour qu'on lui accorde certains droits, entre autres celui de participer à la vie politique de la société.<sup>40</sup>*

Au passage, il faut souligner que cette proposition d'amendement visant à ne faire voter que les mères de quatre enfants en guise de récompense, est assez révélatrice du confinement de la femme dans la politique française. Et Mme Lefauchaux le perçoit puisqu'elle juge sa proposition « modeste » pour pouvoir être votée à l'Assemblée Nationale.<sup>41</sup>

Un autre facteur guide aussi Mme Lefauchaux. Puisqu'en en A.O.F., les femmes, mères de quatre enfants étaient recensées administrativement car exemptes d'impôt.

Et l'acquisition de droits politiques aux femmes, selon Mme Lefauchaux, aurait pour conséquence bénéfique de favoriser leur instruction future. A ce sujet, elle pense que :

*Ceux qui disent : vous ne pouvez faire voter les femmes africaines que quand vous leur aurez appris à lire, se trompent, car il n'y a des écoles de filles que le jour où les femmes représentent*

<sup>40</sup> . *Op cit*, p 480.

<sup>41</sup> . *Idem*, *op cit*.

*quelque chose en tant qu'électrices ; jusque là, il n'y a rien.*<sup>42</sup>

Cependant, cette proposition d'amendement n'est pas retenue parce qu'une autre la rendait caduque. Elle suggérait d'accorder le droit de vote aux femmes (mères, épouses et soeurs) âgées de vingt et un ans de la première catégorie à savoir « les Notables évolués . Et à celle des « Chefs de famille assujettis à l'impôt dit du minimum fiscal ».

Pour équilibrer la commission de politique générale de l'Union Française adopte deux mesures dans le but de favoriser l'élargissement du corps électoral. La première est une demande au votant de la preuve de son âge au moyen des cahiers de recensement. Et la seconde met l'accent sur une justification d'inscription du votant à l'état-civil, ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance ou de mariage.

Mais, à l'Assemblée Nationale, la question du vote des femmes est à nouveau posée. Lors de la seconde séance du 22 Mai 1951, Mme Francine Lefebvre, député du Mouvement Républicain Populaire (M.R.P.), réussit à faire adopter un amendement autorisant les mères de deux enfants à prendre part au vote. Un amendement auquel le ministre des Colonies était fermement opposé. Il arguait l'impossibilité pour l'administration coloniale de recenser toutes ces femmes avant le 17 Juin 1951, date des prochaines élections législatives .

&

&

&

42 . *Idem* , *op cit.*

## LE CONTEXTE POLITIQUE DE 1945 À 1960.

Il est marqué principalement par trois partis politiques. A partir des années 50, ils impriment l'évolution politique au Sénégal jusqu'en 1960.

Le Bloc Africain, créé par les *Lébu*, dont Lamine Guèye se sert pour véhiculer son message socialiste en 1945. En 1934, il avait été le candidat malheureux du Parti Socialiste Sénégalais (P.S.S.), fondé en 1928 par Graziani et Alibert, contre Galandou Diouf. En 1938, le P.S.S. a une nouvelle appellation. Il devient la Section Sénégalaise de la S.F.I.O. (Section Française de l'Internationale Ouvrière), le parti socialiste français avec à sa tête, Lamine Guèye.

En 1945, ce dernier est donc à la fois directeur général du Bloc Africain et secrétaire politique de la fédération socialiste S.F.I.O. du Sénégal.

Son ambition : arriver à éliminer toute forme de discrimination politique (métropole et colonisés) et sociale (citoyens et sujets français) tout en étant conciliant avec la France.

Un objectif qui ressort de sa profession de foi en prévision des premières élections générales d'après guerre, le 21 Octobre 1945. Et reproduite par le Professeur Abdoulaye Ly.<sup>43</sup>

Une option qu'il partage avec Léopold Sédar Senghor, également signataire de cette profession de foi. Il est alors membre du Bloc Africain et de la Fédération Socialiste S.F.I.O. du Sénégal.

Mais le 27 Septembre 1948, Léopold S. Senghor se démarque de Lamine Guèye en envoyant à Guy Mollet, secrétaire général de la S.F.I.O. et à Amadou Babacar Sarr, secrétaire général de la fédération sénégalaise, sa lettre de démission. Il

---

43 . *Op cit.* pp 347-349.

reproche notamment à Lamine Guèye d'utiliser le parti pour des intérêts personnels et à la S.F.I.O. de ne plus se soucier des intérêts des territoires d'Outre-Mer.

En fait, l'opinion de Léopold S. Senghor traduit avant tout un antagonisme de classe. Car le message politique de Lamine Guèye, né citoyen français, ne trouve son écho qu'auprès des classes bourgeoises des communes de plein exercice. Ce qui le dessert devant Léopold S. Senghor élu par le collège des sujets français. Ce dernier se considérait comme un représentant du peuple et plus proche de la masse paysanne.

Le renouvellement du Conseil de la République <sup>44</sup> où trois sièges sont attribués aux sénégalais, donne l'occasion à Léopold S. Senghor de mettre en place une stratégie de lutte contre la politique de Lamine Guèye. Ceci après un échec à faire prévaloir ses points de vue à la première assemblée de l'Union Française où les députés sont acquis à la cause de Lamine Guèye.

Il trouve un allié en la personne de Mamadou Dia. Membre de la Section Sénégalaise de la S.F.I.O., il se range du côté de Léopold S. Senghor en difficulté avec les dirigeants de la S.F.I.O.

Considérant qu'ils doivent se battre contre le népotisme et la gabegie, et devant leur impuissance à changer la ligne de conduite de la S.F.I.O., Mamadou Dia lui conseille alors de créer un nouveau parti politique.

Ainsi naît le Bloc Démocratique Sénégalais (B.D.S.) indépendant de tout parti politique français.

Dans son livre, Mamadou Dia reconnaît le dessein secret de Léopold S. Senghor cherchant à sortir de l'ombre de Lamine Guèye. Puisqu'il écrit:

---

44. C'est la loi du 27 Octobre qui créa la seconde assemblée métropolitaine appelée Conseil de la République. Le Sénégal avait trois sièges qui furent occupés par les socialistes Ousmane Socé Diop, Charles Gros et Alioune Diop. Ce dernier perdra son siège au profit de Mamadou Dia lors des élections du 14 Novembre 1948. Voir: J.R. De BENOIST, *op cit.*

*En vérité, Senghor n'approuvait pas la politique d'assimilation prônée par la SFIO. Militant et penseur de la négritude, il était, également, opposé à la politique de centralisation qui étouffait les voix de la base multiple qui ne demandait qu'à s'exprimer.<sup>45</sup>*

Le premier congrès du B.D.S. se tient le 17 Avril 1949 à Thiès. Le nouveau parti, par son action de proximité avec les masses, s'impose rapidement dans tout le pays au détriment de la S.F.I.O. qui voit la plupart de ses militants rejoindre les rangs du B.D.S. Le succès le plus éclatant de ce parti face à la S.F.I.O. se fait au lendemain des élections du 17 Juin 1951. Le B.D.S. remporte les deux sièges des parlementaires sénégalais à l'Assemblée Nationale. Lamine Guèye perd son siège au profit de Abass Guèye, secrétaire général des syndicats de la Confédération Générale des Travailleurs.

Le succès du B.D.S. face à la S.F.I.O. se fait aussi au niveau du Conseil de la République. Les trois sénateurs élus lors des élections du 18 Mai 1952 appartiennent à son camp.<sup>46</sup>

La S.F.I.O. ne fut pas la seule à souffrir. Un autre parti voit son action éclipsée par l'emprise du B.D.S. C'est l'Union Démocratique Sénégalaise (U.D.S.).

Au lendemain du vote de la Constitution entérinée par le référendum du 13 Octobre 1946, un groupe de parlementaires de l'A.O.F. rendent publique leur désapprobation de la politique prônée à France. A cette période, elle est dirigée par la S.F.I.O. et le M.R.P. Les parlementaires publient un manifeste en Septembre 1946 qui a pour conséquence la tenue d'un Congrès à Bamako du

<sup>45</sup> Mamadou DIA *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde*. Editions Publisud . 1985

<sup>46</sup> . Assemblée de l'Union Française (Assemblée Nationale , législatif et Conseil de la République , consultatif) régie par les lois du 27 Octobre 1946 et du 4 Septembre 1947 ainsi que le décret du 6 Septembre 1947 . Au Conseil de la République , sénateurs élus pour six ans intégralement depuis la fin de 1950 . En 1952 , ce furent Mamadou DIA , Louis LEGRCS et André FOUSSON. Voir: Joseph Roger de BENOIST, *op cit*.

19 au 21 Octobre 1946. La résolution générale rapportée par Gabriel d'Arboussier, définit le mouvement, le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.), qui naît :

*Il ne s'agissait ni d'un mouvement prolétarien, encore moins socialiste ou communiste, ni d'un parti nationaliste, mais d'un mouvement démocratique affirmant la personnalité africaine, acceptant une union dans un cadre étatique avec la France et les autres pays associés à celle-ci.*<sup>47</sup>

Le mouvement était dirigé par un comité de coordination ayant à sa tête Félix Houphouët-Boigny. Il est assisté de quatre vice-présidents et d'un secrétaire général. Conformément à ses statuts, le R.D.A. ne devait avoir qu'un seul représentant par territoire.

La section sénégalaise du R.D.A. est créée lors d'un congrès constitutif tenu du 30 Juillet au 1<sup>er</sup> Août 1948. Dirigée par Doudou Guèye, elle prend l'appellation de Union Démocratique Sénégalaise (U.D.S.).

Face au B.D.S. et à la S.F.I.O., l'U.D.S. apporte sa touche personnelle en appelant à l'union de tous les partis dans l'intérêt des masses. Il fait plusieurs tentatives pour une unité d'action à l'encontre du B.D.S. notamment par les voix de son secrétaire général, Doudou Guèye, son adjoint Jean François Correa, et des secrétaires à la propagande, Joseph M'Baye, à l'organisation, Sellé Guèye et à l'administration, Gérard Cauche. Mais le B.D.S. fait la sourde oreille d'autant plus que son principal dirigeant, Léopold Sécour Senghor, est critiqué par les responsables du R.D.A.<sup>48</sup>

47 . Joseph Roger de BENOIST, *op cit*, p 69.

48 . Voir: Abdoulaye LY. *op cit*, p 31 et Joseph Roger de BENOIST, *op cit*, p 117.

En 1954, le conflit idéologique qui agite le comité de coordination du R.D.A. a des répercussions au Sénégal. Lors de la seconde session du comité de coordination tenue à Conakry du 8 au 11 Juillet 1955, la section sénégalaise du R.D.A., l'U.D.S., est exclue en raison de l'opposition de certains de ses membres. Ils n'acceptent pas la nouvelle plate-forme adoptée. Doudou Guèye crée un nouveau parti, le Mouvement Populaire Sénégalais (M.P.S.) qui devient la nouvelle section sénégalaise du R.D.A. Tandis qu'à l'U.D.S., Abdoulaye Guèye en devient le secrétaire général, Thierno Bâ, secrétaire et James Benoît est le secrétaire administratif.

L'U.D.S. relance, par la voix de ses nouveaux dirigeants, un appel à l'union de tous les partis. Mais ce n'est qu'en 1956 qu'elle trouve un écho favorable auprès du B.D.S.

Une rencontre entre les états-majors des différents partis politiques à savoir le B.D.S., l'U.D.S., le M.P.S. et la S.F.I.O., le 13 Juin 1956, aboutit à un accord de principe de fusion.

Le 30 Juin 1956, date de la seconde rencontre, enregistre l'accord définitif du B.D.S., du M.P.S. et de l'U.D.S. pour la fusion. Par contre, la S.F.I.O. ne se prononce ni à cette rencontre, ni à celle du 3 Juillet 1956 pour finalement exprimer son refus à la réunion du 9 Juillet 1956.

En fait, l'attitude de la S.F.I.O. résulte d'un mouvement interne au parti socialiste. Lors de son congrès à St-Louis du 23 au 25 Juin 1956, le secrétaire fédéral à la propagande, Boubacar Obèye Diop souligne la nécessité d'une certaine distance de la fédération sénégalaise socialiste vis-à-vis de la S.F.I.O. métropolitaine. Pour une franche collaboration dans le cadre de la fusion avec les autres partis. A la fin du congrès, le bureau fédéral connaît une restructuration : Lamine Guèye reste le directeur politique, Boubacar Obèye Diop devient secrétaire général. Ousmane Socé Diop, Babacar Sèye sont respectivement directeur

politique adjoint et premier secrétaire général adjoint tandis que Aly Bocar Kane et Adolphe Fall en sont les secrétaires généraux adjoints.

Cependant, les propos de Lamine Guèye, au lendemain du congrès <sup>49</sup>, montrent qu'il n'est pas favorable à une cassure avec la France.

Le 11 Juillet 1956, il ne reste plus que le B.D.S. et l'U.D.S. Le M.P.S. s'était retiré, prétextant le refus du B.D.S. d'envisager la parité des membres après le retrait de la S.F.I.O.

Néanmoins, le 12 Août 1956, un accord de fusion est signé. Car le refus de la S.F.I.O. et le retrait du M.P.S. avaient eu pour conséquence une scission, au niveau de leurs partis, de certains membres acquis à l'unité. De la Fédération Socialiste Sénégalaise sortira le groupe des Socialistes Unitaires. Et au sein du M.P.S., les deux secrétaires, Abdoulaye Thiaw et Mame Boucar Diouf en démissionnent. Le Mouvement Autonome de Casamance (M.A.C.) créé en 1955 par Assane Seck se joint aux partisans de l'unité.

Ainsi naît le Bloc Populaire Sénégalais (B.P.S.) résultant de la fusion du B.D.S., de l'U.D.S., du M.A.C., du M.P.S. Unitaire et des Socialistes Unitaires.

L'objectif du B.P.S., comme on peut le lire dans le Journal Officiel du Sénégal, était qu':

*indépendamment de la contribution au regroupement des forces politiques ouest-africaines, la conquête de l'autonomie politique de l'autonomie administrative, de l'autonomie et de l'unité syndicale.*<sup>50</sup>

49 . Abdoulaye LY, *op cit*, p 50/51.

50 . J.O. du 25 Octobre 1956 , cent unième année , n°3058 , Rubrique "Avis" .



Quant au parti socialiste sénégalais, il devient en Février 1957, le Parti Sénégalais d'Action Socialiste (P.S.A.S.). Dans le but de répondre à l'attente de ceux restés fidèles à la ligne socialiste.

Cependant en 1957, une nouvelle dynamique politique découle de l'application de la loi-cadre.

Connue sous le nom de la loi Gaston Deferre, ministre de la France d'Outre-Mer, elle est votée le 23 Juin 1956. Mais son application effective ne se fait que le 31 Mars 1957, date des élections législatives. Si elle introduit le suffrage universel et le collège unique à l'ensemble des territoires de l'A.O.F., elle consacre en revanche le morcellement de cet ensemble. La loi-cadre donnait une autonomie interne à chaque territoire par le biais d'une restructuration administrative et politique.

Ensuite, il revenait aux africains de prendre en charge leur propre devenir. C'est sur point qu'apparaissent les divergences entre trois tendances. Elles sont représentées par la Convention Africaine de Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia, le R.D.A. de Félix Houphouët-Boigny et le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.).

Les premiers s'insurgeaient contre la balkanisation imposé par la loi-cadre. Raison pour laquelle ils s'étaient abstenus lors du vote. Cependant, devant les faits, ils optent pour la communauté. Elle ne devait être que la première étape pour réaliser l'unité des territoires avant d'évoluer vers une autonomie complète.

Pour le R.D.A., il ne pouvait être question d'étapes, la loi-cadre ayant mis en place la configuration définitive de la coopération avec la France. Par ailleurs, le R.D.A. ne concevait l'unité que sous sa seule optique. Il faut dire que Félix Houphouët-

Boigny, en sa qualité de ministre <sup>51</sup> dans le gouvernement français, avait collaboré à la rédaction de cette loi.

Quant au M.S.A., il avait une position intermédiaire. Il était pour le morcellement de l'A.O.F. et contre l'unification politique.

Au Sénégal, les partis politiques: B.P.S., P.S.A.S., Mouvement Socialiste d'Union Sénégalaise (M.S.U.S., créé par Ousmane Socé Diop après sa démission du P.S.A.S. en Janvier 1958) s'unissent. Ils donnent naissance à un nouveau parti: l'Union Progressiste Sénégalaise (U.P.S.). Leur intention est de combattre le semblant d'autonomie imposé par l'application de la Loi-Cadre. Les directeurs politiques de l'U.P.S. sont Lamine Guèye et Léopold Sédar Senghor tandis que Mamadou Dia en est le secrétaire général.

Le seul à ne pas suivre le mouvement d'unité est la Parti Africain de l'Indépendance (P.A.I.). Créé en Septembre 1957, il regroupe autour de son leader Majemout Diop d'anciens membres de l'U.D.S. revendiquant l'indépendance immédiate.

De même que le M.P.S. qui reste fidèle à la ligne de conduite du R.D.A.

Mais des divergences au sein de l'U.P.S. se manifestent après la tenue du congrès du parti fédéral, le Parti du Regroupement Africain (P.R.A.) dont elle est la section territoriale. La rencontre avait pour but de se prononcer sur le Référendum du 28 Septembre 1958.

Le Congrès eut lieu à Cotonou du 25 au 27 Juillet 1958. La majorité de l'U.P.S. était pour le vote du « non » au Référendum. Et face à des dirigeants U.P.S. comme Senghor, Dia, Lamine Guèye entre autres acquis à la cause du « oui », une partie des

---

51 . Il fut tout d'abord Minstre délégué à la présidence du Conseil chargé de la Réforme constitutionnelle sous le gouvernement socialiste de Guy MOLLET investi le 10 Janvier 1956 ; puis Ministre d'Etat chargé de la mise en oeuvre de la Loi-Cadre dans le gouvernement de investi le 13 Juin 1957 . J. R. de BENOIST , *op. cit*, p 285.

membres se retirent. Sous la direction de M. Abdoulaye Ly, l'un des secrétaires généraux adjoints, ils rédigent un manifeste le 20 Septembre 1958. Ils fondent ensuite le P.R.A.- Sénégal.

De cette bataille entre le « non » et le « oui », les partisans de cette deuxième option en sortent victorieux. Après le Référendum, le Sénégal et le Soudan mettent en place des institutions fédérales sous le nom de Fédération du Mali dont la Constitution est adoptée en Janvier 1959. Le 4 Avril 1960, un accord est signé avec la France sur le transfert des compétences.

En Juin 1960, l'indépendance de la Fédération du Mali est proclamée. Mais le 20 Juillet 1960, elle éclate en raison des divergences de conception de l'état fédéral entre les deux partenaires.

Le 20 Août 1960, le Sénégal proclame son indépendance. M. Léopold Sédar Senghor devient le premier Président de la République.

A côté de tous ces partis politiques, évolue une organisation de femmes. Elle prend naissance au sein du seul parti politique dont la conception d'engagement politique des femmes diffère des autres. Il s'agit de l'Union Démocratique Sénégalaise (U.D.S.)

&

&

&

## L'UNION DES FEMMES DU SENEGAL.

Nous avons entendu, pour la première fois, parler de cette union lors de notre rencontre avec Mme Arame Tchoumbé Samb. A la question de savoir si elle a fait partie d'une association ou mouvement féminin à l'époque, elle nous a montré des photos. Parmi celles-ci, la carte de membre d'une organisation de femmes dénommée Union des Femmes du Sénégal où figurait un extrait des statuts (Voir photo en annexe II.1.). De même que la photo d'une partie des membres qui la constituaient : Fatou M'Bengue, Arame Tchoumbé Samb, Rose Basse, Seynabou N'Diaye, Marie Kâ, Jeanne Martin Cissé, Aïda M'Baye Moda, Awa Guèye, Emma Turpin, Ndèye Ngoné Sèye, Anna Gaye, Oumy Sène, Aïda Sarr, Virginie Camara et Anta Diop (Voir photo en annexe II.2.)

Une photo prise en guise de souvenir à l'occasion du départ en Guinée de Mme Jeanne Martin Cissé après le Référendum de 1958.

Le mari de Mme Arame T. Samb, M. M'Baye Paye, présent à l'entretien, avait situé la naissance de cette union en 1953. Elle était le prolongement de l'Union des Femmes françaises affiliée au Parti Communiste Français.

En 1954, ces femmes avaient été les premières à célébrer la journée du 8 Mars. Elles l'avaient décidé au cours d'une réunion tenue au Cinéma Pax (actuel cinéma El Hadj sur la Gueule Tapée). Cependant, elles le célébreront le Dimanche 10 Mars car le 8 Mars était tombé un Vendredi, selon M. Paye. A cette occasion, l'Union des Femmes, en collaboration avec les syndicats, effectuera un pèlerinage au camp de Thiaroye pour commémorer la mémoire des tirailleurs martyrs. Mme Rose Basse avait porté la gerbe de fleurs comme en atteste la photo remise par Mme Arame Tchoumbé Samb. (Voir photo en annexe II.3.)

Le professeur Abdoulaye Ly confirmera l'existence de cette union tout en précisant que s'il l'a vue fonctionnée, il ne l'a pas

étudiée. Cependant son impression est qu'il s'agissait d'un rassemblement de femmes dont certaines étaient plus ou moins influencées par des partis de gauche comme l'U.D.S. et éventuellement le P.R.A. Sénégal.

Le premier problème qui se posa alors à nous était de déterminer la naissance de cette union. Si M. M'Baye Paye la situe en 1953, l'année mentionnée sur la carte de membre était 1958.

Aux archives, c'est le Journal Officiel de l'A.O.F. du Samedi 22 Septembre 1956 qui apporte la preuve de l'existence de cette union. A la rubrique « avis », on peut lire:

*Titre de l'Association : « Union des Femmes du Sénégal »*

*Objet : 1° Défense de la Paix- 2° Activité Sociale et Défense de l'Enfance- 3° Activités culturelles- 4° Défense des droits des Femmes.*

*Siège Social : Chez Mme Sellé Guèye née Khady à Fass (Banlieue de Dakar)*

*Récépissé de déclaration de l'Association n°10123 A.G. du 15 Juin 1956 du Délégué du Gouverneur du Sénégal à Dakar.*<sup>52</sup>

Au problème de la naissance de l'U.F.S. s'ajoute celui de sa nature. Mesdames Jeanne Martin Cissé et Arame Tchoumbé Samb nous l'avaient décrite comme une organisation à caractère politique. Par contre, pour Mme Rose Basse, l'U.F.S. répondait à un vœu des femmes politiques sénégalaises car dit-elle :

*Nous nous étions retrouvées les unes les autres. On a discuté de la façon dont on était dispersées dans les autres partis, (et) essayé de*

*trouver une structure où nous pouvions discuter de nos propres problèmes indépendamment de nos appartenances politiques.*

Et l'extrait du statut figurant sur la carte de membre semblait lui donner raison. Puisqu' on pouvait y lire :

*Art 17 : Toutes discussions politiques ou confessionnelles sont interdites au sein de l'Union des Femmes du Sénégal.*

Notre rencontre avec Mme Jeanné Martin Cissé, la secrétaire générale, permettra d'éclairer notre lanterne sur les raisons de la création de l'Union des Femmes du Sénégal, son organisation interne et ses différentes actions. Mais aussi les problèmes qu'elle a connus et qui ont provoqué sa dislocation.

### ***1. Création de l'Union des Femmes du Sénégal (U.F.S.).***

C'est en 1952 que les femmes des principaux responsables de l'U.D.S. se constituent en Amicale, sur le conseil de leurs maris.

Leur but : soutenir l'action de ces derniers, qui étant de l'opposition, étaient constamment harcelés par l'administration coloniale. Elle les considérait comme des communistes et des anti-français.

Les réunions se tenant tour à tour aux domiciles des dirigeants, elles comprennent la nécessité d'être solidaires. Il s'agissait donc d'une cellule d'amies liées par la cause politique de leurs maris. Raison pour laquelle, lorsque Mme Arame Tchoumbé SAMB nous présente quelques membres de la future Union des Femmes du Sénégal, elle les situe ainsi :

*Celle-ci Aïda Sarr de Me Fadilou. Celle-ci Anta Diop la femme de Diop infirmier. Celle-ci Oumy Sène, la femme de Abdoulaye Guèye Capri. Celle-ci Anna Thiam, la femme de Moustapha Thiam.*

Une amicale qui n'avait pas de bureau et qui n'était pas une section de l'U.D.S. A l'époque, il n'existait pas de section féminine même dans l'organisation-mère, le R.D.A.

En 1954, un fait marquant donne une nouvelle orientation à l'amicale. Mme Jeanne Martin Cissé est choisie par Sékou Touré, membre du Conseil de l'A.O.F. dont le siège est à Dakar, pour répondre à une invitation de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (F.D.I.F). La fédération organisait un congrès à Asnières en France.

Etant en congé de maternité donc disposant administrativement de son temps de congé, elle s'y rend. Ce fut la première sortie extérieure pour un membre de l'amicale.

A son retour, Mme Jeanne Martin Cissé fait un compte-rendu au bureau politique du R.D.A. Les responsables leur suggèrent de mettre en place une section de femmes.

Pour contourner la pression politique qui se resserre de plus en plus autour de leurs maris et travailler sans être brimées à leur tour, les femmes des dirigeants U.D.S. élargissent le noyau de base. Elles acceptent d'autres femmes dont les maris ne sont pas membres de l'U.D.S. mais qui sont intéressées par les objectifs de la future Union des Femmes du Sénégal. Elles espèrent ainsi échapper à l'influence négative du pouvoir en cooptant des femmes appartenant au parti socialiste comme Rose Basse ou au B.D.S. comme Ndoumbé N'Diaye.

En 1954, elles se constituent en Union des Femmes du Sénégal après une assemblée constitutive. Et le bureau est élu.

Mme J. M. Cissé ne se rappelle plus le lieu et la date de cette assemblée constitutive. Mais elle pense que cette assemblée constitutive s'est tenue à l'école de Soumbédioune. Elle était dirigée à l'époque par un certain Malick Fall aujourd'hui décédé.

Pour Mme Arame Tchoumbé Samb, cette conférence constitutive eut lieu en Janvier 1954.

Mme Sellé Guèye née Khady Sylla est choisie pour être la présidente ; bien qu'ayant fait des études, elle était femme au foyer. Mesdames Arame Tchoumbé Samb, non instruite, et Rose Basse secrétaire de Lamine Guèye, en sont les vice-présidentes. Tandis que Mme Jeanne M. Cissé est la secrétaire générale. Un poste qu'elle occupe jusqu'à son départ pour la Guinée au lendemain du référendum. Elle est appelée par Sékou Touré pour être nommée Ambassadeur à l'Organisation des Nations-Unies.

En constituant ainsi le bureau, elles empêchent l'administration d'avoir une prise sur elles.

Cependant en 1956, il se pose un problème pour la reconnaissance de l'organisation car la coloration politique de certaines d'entre elles ne fait aucun doute. D'où la nécessité de se départir de l'aspect politique. Aussi Mme Jeanne M. Cissé dira-t-elle :

*Pour la forme, nous l'avons fait, mais en réalité, c'était une organisation politique. Parce que nous avons compris en ce moment là qu'il fallait absolument épauler la lutte des hommes... On a vu que sans notre appui, peut-être qu'eux seuls ne pourraient rien gagner... Même sous notre couverture d'apolitique, il fallait faire de la politique...*



Avec l'article 17 du statut de l'organisation définit son caractère apolitique, l'Union des Femmes du Sénégal obtient son récépissé le 15 Juin 1956.

## *2. Fonctionnement et Rôle de l'Union des Femmes du Sénégal au niveau national et régional.*

De 1954 à 1958, deux facteurs concourent à faire de l'U.F.S. une force de mobilisation pour les partis politiques.

En premier lieu, la présence au sein de l'organisation de femmes ayant une forte personnalité politique comme Rose Basse.

Secrétaire de Lamine Guèye, elle aurait déposé la lettre de son leader par laquelle le parti socialiste sénégalais acceptait la fusion avec le B.D.S. Elle aurait eu comme témoins dans la maison de Mamadou Dia où logeait Senghor, le président Sékou Touré et Jean Marie Koné du Mali. Ils avaient rendez-vous ce jour là avec Senghor. Et ils auraient fait la réflexion suivante à Mamadou Dia :

*Nous avons toujours dit que si vous vouliez avoir Lamine Guèye, il fallait neutraliser Rose Basse.*

Elle explique ses surnoms de « Passionaria » de Lamine Guèye ou « Egérie du parti socialiste » par son militantisme politique.

Lorsque le bureau exécutif provisoire de l'U.P.S. est mis en place le 8 Avril 1958, elle en est la seule femme. Elle y est au poste secrétaire à la propagande sur un total de quarante et un (41) membres.<sup>53</sup>

---

53 . Abdoulaye LY, *op cit* , p 142.

Lors du Congrès de Cotonou du 25 au 27 Juillet 1958, Rose Basse, farouche partisane de l'autonomie complète contrairement à son leader Lamine Guèye, y assiste. Et dit-elle, elle aurait été la première à revendiquer l'indépendance immédiate à la demande de la Jeunesse du Sénégal, de certains camarades du P.A.I. comme Baïdy Ly et des membres de l'U.F.S.

Parallèlement à la politique, Mme Rose Basse mène aussi des activités syndicales en militant au sein de Force Ouvrière dans un premier temps. Puis, elle rallie l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (U.G.T.A.N.)

Et le fait de figurer sur le billet de cinq mille francs (5000) CFA ne relève que de la Volonté Divine selon Mme Rose Basse. Car le seul critère de celui qui avait choisi sa photo fut la beauté, ne la connaissant pas. A la parution du billet Senghor aurait été le premier surpris.

L'autre femme est Mme Arame Tchoumbé Samb. Non instruite, son mari M'Baye Paye la fait adhérer à l'U.D.S. dont il est membre. Pour A. T. Samb, l'U.D.S. a été un parti qui a beaucoup joué dans l'éveil politique des femmes. De par la formation dispensée les responsables. D'obédience communiste, l'accent sera surtout mis sur l'arbitraire colonial. Et ce sont les dirigeants de l'U.D.S. qui leur auraient suggéré de choisir un jour pour commémorer les victimes du massacre de Thiaroye. L'U.F.S. décide de le faire lors de la célébration de la Journée du 8 Mars en 1954. Elle défile en compagnie de membres d'organisations syndicales, politiques et du Conseil de la Jeunesse. Ce jour-là, Rose Basse est victime d'un malaise suite à une grenade lancée par les militaires venus réprimer la manifestation.

A propos du pèlerinage de Thiaroye, il semble qu'il y ait eu une certaine confusion dans la relation de Mme Arame Tchoumbé Samb et de son mari qui le situent en 1954. Car si l'on se réfère au

livre du Père J. R. de Benoist <sup>54</sup> l'auteur nous apprend que cette manifestation fut organisée le 17 Août 1958 par le P.A.I., des étudiants et quelques syndicalistes afin de réclamer l'indépendance. Il précise que sur le chemin du retour, il y eut des affrontements entre les manifestants, la police et l'armée; que ce même groupe avait été à l'origine de l'accueil houleux réservé au Général de Gaulle le 28 Septembre 1958.

Pour notre part, sans ce repère chronologique donné par le Père de Benoist, il nous aurait été difficile de situer l'événement. Puisque Mme Rose Basse, au premier plan sur la photo, militait aussi dans des organisations syndicales. Ce fut probablement la raison pour laquelle les membres de l'U.F.S. lui avaient demandé de porter la gerbe de fleurs.

Cependant, nous pensons que ce fut effectivement en 1958 qu'eut lieu la manifestation. Car, à partir de cette année, on note une unité d'action des organisations politiques et syndicales au Sénégal, et le problème de l'indépendance se pose avec acuité. En outre, après vérification dans le Journal Officiel de l'A.O.F. de l'année 1954, il s'est avéré que le 06 Mars 1954 était un Samedi. En conséquence, le 08 Mars 1954, ce fut un Lundi. Par contre, le 17 Août 1958 est bien tombé un Dimanche<sup>55</sup>. Ce qui donne raison au Père de Benoist.

Cela ne signifie pas pour autant une remise en cause de la naissance de l'U.F.S. en 1954. Il est fort probable que la célébration du 8 Mars de cette année se traduisit uniquement par une réunion des femmes de l'U.F.S. au cinéma Pax (actuel cinéma El Hadj sur la Gueule Tapée). Si l'on en croit le curriculum vitae de Mme Arame Tchoumbé Samb, la seule femme politique de la première génération que nous avons trouvé en possession d'archives qu'elle aura eu l'amabilité de nous prêter.

54 . J.R. de BENOIST, *op cit*, p 427.

55 . *Paris-Dakar* du Samedi 16 Août 1958, 26<sup>e</sup> année, n° 6862.

Mme A. T. Samb affirme donc sa personnalité politique au sein de l'U.D.S. Les responsables éveillent les femmes au rôle qu'elles doivent jouer. Il ne se limite pas à faire du folklore autour des partis mais à prendre une part active en réclamant des postes de député ou de ministre. Mme A. T. Samb se distingue par son courage et son intelligence. Le fait de n'avoir pas été instruite eut son côté positif car raconte-elle :

*Durant la colonisation, lorsque l'Union des Femmes devait tenir une réunion, elles (les femmes instruites) demandaient à ce que je porte la lettre d'autorisation... Elles n'osaient pas y aller et montrer qu'elles étaient instruites, tandis que moi, on me considérait comme le nullard. Je parlais jusqu'à obtenir l'autorisation.*

Mme A. T. Samb est l'une des premières initiatrices du comité d'initiative des « Tanabères-Meetings » pour mobiliser et sensibiliser les populations à adhérer à l'U.D.S.- R.D.A.

Elle prend part à la rencontre du Colisée le 3 Juillet 1956 mandatée par l'U.D.S. Le parti la désigne également à la première réunion des partis politiques au cinéma Rialto pour populariser la fusion.

Pour le compte de l'U.F.S., elle se rendra à Bamako au premier festival de la Jeunesse d'Afrique en Juillet 1958.

Son engagement politique à l'intérieur de l'U.F.S. en tant que vice-présidente, lui vaut une médaille d'or décernée par le Conseil Mondial de la Paix lors de son dixième anniversaire en 1959. Des femmes françaises viendront au Sénégal afin d'emmener Mme A. T. Samb pour un stage de six (6) mois en France pour parfaire sa pratique en politique. Mais son entourage familial s'y oppose. Auparavant en 1957, elle est déléguée pour assister à une importante rencontre à Moscou prévue du 28 Juillet au 11 Août. Mais elle se heurte à l'opposition familiale.

Elle ne reçoit pas non plus la médaille. La raison est que cette distinction intervient au moment où l'U.D.S. est au bord de l'éclatement à cause de différences qui minent le parti concernant l'option politique à la veille du Référendum. Mme A. T. Samb et son mari rallieront le P.A.I. qui regroupe des ex-U.D.S. mécontents. Tandis que la médaille reste entre les mains de celui qui l'avait reçue en son nom, M. N'Daw Ndéné, un membre du Conseil de la Jeunesse, sympathisant du P.R.A. Sénégal.

De fortes personnalités qui ont donc contribué au succès des actions entreprises par l'U.F.S.

Le second facteur est que le fait d'être une organisation où se retrouvaient des femmes de tendances politiques différentes, fut un atout. La sensibilisation des masses aux tâches politiques et sociales fut plus aisée.

Chaque week-end, l'U.F.S. établissait un programme où un quartier donné, aussi bien à Dakar que dans les régions, était ciblé. Après l'appel des femmes par le tam-tam, les membres de l'U.F.S. tenaient une conférence en wolof sur les problèmes de l'heure et ceux intéressant plus particulièrement les femmes. Ainsi, à chaque mouvement, les responsables politiques étaient assurés du soutien des femmes du Sénégal.

Par ailleurs, cette organisation de femmes était une équipe très soudée. A chaque meeting d'un quelconque parti, elles s'y rendaient en groupe. Chacune intervenait non pas pour défendre tel ou tel parti mais pour défendre un idéal, selon Mme Rose Basse, avant de regagner son parti politique propre.

Il arrivait également que l'U.F.S. fasse la distribution des organes des différents partis politiques lorsque les hommes étaient empêchés.

Un engagement politique des femmes sénégalaises fondée sur une réelle volonté de servir un idéal. Comme le dit Mme Rose Basse :

*Il fallait sortir le pays de quelque part... Et c'était plus difficile en ce moment... Les femmes qui militaient ne recevaient pas d'argent du parti. Au contraire, c'est elles qui cotisaient cinquante francs, cent francs, deux cents francs pour trouver l'argent et aider les responsables à faire leur politique... Et notre militantisme à nous, c'était pas d'attendre que le parti avise, non, non !*

Au niveau de l'U.F.S., le même idéal prévaut. Puisque Mme Jeanne M. Cissé, précise concernant le financement de l'organisation :

*C'était des cotisations individuelles et volontaires... Mais nous n'avions pas de subventions, même de l'U.D.S. Au départ même, nous étions obligées de prélever sur nos propres salaires pour aider nos camarades dont les maris avaient été arrêtés. Donc, c'était sur la base du volontariat que nous financions notre organisation.*

Sur le plan politique, le slogan de l'U.F.S. était « L'indépendance avant tout ». Ainsi, au Référendum de 1958, les membres de cette union se rangent aux côtés des partis comme le P.A.I. opposés à une communauté européenne. Ce qui se traduit sur le terrain par le collage des affiches la nuit et des inscriptions au mur. Elles font également partie des porteurs de pancarte auxquels le général de Gaulle s'adresse lors de son passage à Dakar.

Et pour conclure, Mme J. M. Cissé dira :

*C'est dire que nous étions vraiment impliquées... Ce n'était pas seulement pour la femme, c'était pour une reconnaissance de l'identité de l'homme africain. Et plus tard, nous continuerons le combat pour maintenant lutter pour la reconnaissance du droit de la femme. Et reconnaître que nous avons les mêmes droits que les hommes, et que nous devons vraiment pouvoir jouir de ces droits là.*

Une revendication qui semble être la résultante des voyages à l'extérieur des membres de l'U.F.S. La plupart du temps au gré des invitations de la F.D.I.F. principalement.

Après son voyage à Asnières en 1954, Mme Jeanne M. Cissé fait Moscou puis Vienne pour prendre part à une conférence sur la paix. Elle note que pour la première fois, des femmes africaines assistaient sous le régime colonial à une manifestation sur la paix. Elle s'était tenue après la commémoration du bombardement de Hiroshima, et une forte délégation des femmes sénégalaises y avait pris part.

Un autre membre de l'U.F.S., Mme Sidibé, que nous n'avons malheureusement pas pu situer, représente l'organisation à un Congrès des Maires à Lausanne en 1956. A cette période, elle est en congé de maternité et s'y rend avec son bébé.

Les missions s'effectuant à tour de rôle, Mmes Rose Basse et Virginie Camara se rendent en France pour le compte de l'U.F.S. Mme Arame T. Samb va à Prague et à Moscou, plus précisément à Yalta. Pour cette mission, on lui adjoint une femme instruite du nom de Marianne d'Erneville, qui vit aujourd'hui à Ndiafatt près de Kaolack. Elle sert d'interprète entre A. T. Samb et le traducteur des Russes. Quant à Mme Magatte Diop, non instruite et membre de l'U.F.S., elle se rend à Pékin chez les résistantes chinoises.

Sur ce point, il faut préciser que s'il ressort qu'effectivement certaines missions se sont situées dans le cadre de l'U.F.S., d'autres interviennent apparemment pour le compte de parti politique. Tel est le cas du voyage à Moscou ou Prague, que Mme Arame T. Samb fait dans la clandestinité sous un nom d'emprunt, celui de Ndèye Issa en tant que déléguée central du P.A.I. ; on peut aussi se demander si le voyage qu'elle fit en 1960 pour la conférence afro-asiatique en Guinée était vraiment pour le compte de l'U.F.S. Si l'on sait qu'à partir de la fin de 1958, l'organisation connaît des problèmes comme nous le verrons plus loin. Ou dans le même ordre d'idée, le déplacement que Mme Magatte Diop effectua en Chine. De même que l'on peut supposer, dans le cas de Mme Rose Basse, que le fait d'être la secrétaire de Lamine Guèye lui aura permis de suivre son leader lors de ses différents déplacements.

Les difficultés liées à un défaut de mémoire exacte et une absence d'archives nous ont empêché de faire une nette différence entre les missions relevant de l'U.F.S. et celles effectuées pour le compte des partis politiques. Sauf dans le cas de Mme Arame Tchoumbé Samb. De même qu'il nous a été difficile de déterminer la nature des relations existant entre l'U.F.S. et l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (U.G.T.A.N.). Ses principaux dirigeants à savoir le soudanais Abdoulaye Diallo <sup>56</sup> et Sékou Touré apporteront un soutien actif aux membres de l'organisation des femmes. Par contre, avec la jeunesse, ce fut plus simple car Mr M'Baye Paye nous apprendra qu'au niveau du Sénégal, l'U.F.S. était membre du Conseil de la Jeunesse où on retrouvait également l'Union Générale des Etudiants d'Afrique de l'Ouest (U.G.E.A.O.).

Mais, pour en revenir aux voyages à l'extérieur, toujours est-il que ce fut pour des questions relatives aux droits des femmes et

<sup>56</sup> . Ancien commis des P.T.T. ; fut élu Secrétaire Général de l'Union Régionale des Syndicats du Soudan (U.R.S.S.) et devient en 1949 Vice-Président de la Fédération Syndicale Mondiale (F.S.M.) dominée par l'Union Soviétique . J.R. de BENOIST, *op cit*, p226.



pour des échanges avec les autres femmes du monde. Et dont les déléguées faisaient un compte-rendu de retour à Dakar.

Les déplacements en dehors de l'A.O.F. des membres de l'U.F.S. étaient pris en charge par la Fédération Démocratique Internationale des Femmes. Car il leur était impossible avec leurs cotisations de pouvoir payer des frais de voyage. Par contre, la somme collectée auprès des membres de l'U.F.S. était remise aux déléguées choisies afin qu'elles puissent, une fois dans le pays hôte, subvenir à leurs besoins personnels.

Outre les billets, la F.D.I.F. assurait aussi le logement des déléguées. Organisation internationale, elle regroupait les femmes d'Amérique, d'Asie et du Bloc Socialiste. L'U.F.S. adhère à l'organisation en 1954.

Les sénégalaises sont en seconde position car elles y trouvent la délégation nigériane dirigée par Mme Ransome Kuti, la mère du chanteur nigérian Fela. Elle en était la vice-présidente.

L'U.F.S. fait partie du bureau directeur de la F.D.I.F. à la suite des nigérianes. Elle passe ensuite le relais à la Panafricaine des Femmes.

C'est dans le cadre de l'U.F.S. qu'a germé l'idée de création d'un regroupement de femmes. Durant la période du Référendum, les membres de l'Union s'étaient rendues à Bamako en 1958 où elles prennent contact avec des associations féminines dans le but de créer une organisation africaine régionale de femmes. L'U.F.S. profita probablement de l'une des manifestations organisées à Bamako par l'U.G.T.A.N. Elle y a tenu une conférence interterritoriale du 8 au 10 Mars 1958 et une réunion des cadres les 10 et 11 Septembre de la même année. En ce moment, Bamako était un véritable bastion du syndicalisme.

En 1959, elles se retrouvent à nouveau à Bamako et créent l'Union des Femmes de l'Ouest Africain (U.F.O.A.) dont le

secrétariat est confiée à une dahoméenne. Cette rencontre se tint précisément du 20 au 24 Juillet 1959 à Bamako. Mme Léonida Adjano fut élue Présidente et le siège fixé à Cotonou.<sup>57</sup>

Mais au moment où se tient cette rencontre, il ne s'agit plus de l'U.F.S. Deux événements politiques, la Loi-Cadre et le Référendum, comme nous le verrons dans le troisième sous chapitre, ont des conséquences sur cette union. Cette réunion fut probablement la dernière ou l'une des dernières actions de l'U.F.S.

Pour en revenir à l'U.F.O.A. qui ne recoupe que la zone francophone, de nombreux problèmes organisationnels sont à l'origine de sa brève existence.

Malgré cet échec, les associations féminines poursuivent leurs efforts. Ils sont facilités par le fait qu'au niveau régional, il existe un regroupement constitué par la Guinée et le Ghana auquel viendra s'ajouter le Mali en 1960<sup>58</sup>. Et les femmes de ses trois pays se retrouvent périodiquement.

C'est une organisation, la Conférence des Peuples Africains dont le secrétariat général est assuré par M. Abdoulaye Diallo de la Guinée et qui a son siège à Accra, qui sert de tremplin aux associations féminines du regroupement Guinée-Ghana-Mali. Le regroupement prend contact avec d'autres associations de femmes dont le Nigéria. A cet effet, Mme Rose Basse représenta les femmes sénégalaises lors d'un séminaire des femmes africaines à Ibadan en 1950.

En 1961, Sékou Touré autorise la tenue à Conakry de la première Conférence des Femmes. En dehors des membres de l'ex-U.F.O.A., on note la présence des femmes de la Sierra-Léone, du Libéria et du Nigéria pour la zone anglophone. Mais aussi celles du Maroc et de la Tunisie, l'Algérie étant en guerre.

57 . J.R. de BENOIST, *op cit*, p 475.

58 . Annette M'Baye D'ERNNEVILLE, *op cit*, pp 143-144.

Au sortir de cette conférence, les participantes décident de créer une Panafrique des Femmes. La raison est simple selon Mme Jeanne M. Cissé :

*Parce qu'on a vu un peu partout, d'après les contacts que nous avons eus dans les différentes rencontres avec les autres femmes du monde, que les problèmes des femmes étaient presque les mêmes. Qu'elles soient d'Europe, qu'elles soient d'ici... On s'est dit : les autres se sont retrouvées, regroupées pour créer une organisation. Pourquoi pas nous, les femmes africaines ?*

Un petit groupe formé aux Etats-Unis et composé de femmes ayant une position influente dans leurs pays respectifs oeuvre à la réalisation de cette organisation. Il s'agissait de Mmes Virginie Camara de la Guinée; Awa Keïta, leader des femmes du Soudan puis du Mali et membre du Syndicat des Médecins Vétérinaires Pharmaciens et Sages-Femmes africains (SYMEVETOPHARSA); Judith Immoro, vice-ministre des Affaires Etrangères en Ethiopie; Jeanne Martin Cissé, membre de la délégation officielle guinéenne à la commission sociale et humanitaire des Nations-Unies; et Mme Argibrousse du Libéria.

Dans la même période se prépare la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.). Mme Jeanne M. Cissé suit le Secrétaire Général de la Conférence des Peuples Africains, M. Abdoulaye Diallo, mandaté par Sékou Touré lors des missions de contact. Elle en profite pour se mettre en rapport avec les femmes des pays visités. En 1961, lors d'un séjour au Tanganyika, le Premier Ministre Julius Nyeréré accepte la proposition d'une éventuelle réunion des femmes africaines dans son pays.

La Conférence constitutive de la Panafricaine des Femmes se tient pendant quatre jours, du 27 au 31 Juillet 1962, à Dar-Es-Salam et fut clôturée par Julius Nyéréré.

Au total, cette conférence a regroupé toutes les associations féminines francophones et anglophones de l'Afrique Occidentale, la Rhodésie à travers ses militantes des Mouvements de Libération, les Mouvements de Libération de l'Afrique du Sud, la délégation Kenyane conduite par Marguerite Kenyatta, le Tanganyka pour l'Afrique de l'Est et du Sud. Tandis que l'Afrique centrale fut représentée par les femmes du Cameroun, le Congo connaissant des troubles sociaux et politiques<sup>59</sup>.

Le premier bureau exécutif de la Panafricaine des Femmes est ainsi constitué: le Secrétariat général est confié à la Guinée en la personne de Mme Jeanne M. Cissé, désignée par les autorités guinéennes. Le Secrétariat général adjoint fut pour le Sénégal secondé par le Mali, le Ghana, le Libéria, la Tunisie et le Tanganyka.

La Panafricaine des Femmes se présentera comme le répondant de la F.D.I.F. avec qui elle entretient des rapports suivis. Son objectif: rassembler les forces vives, féminines surtout, pour travailler à l'unité africaine. Elle participe à l'appui des femmes des mouvements de libération d'Afrique en les invitant aux différentes manifestations qui se tiennent en Afrique et en Europe, leur offrant ainsi un lieu d'expression. Pour le cas des manifestations non africaines, la Panafricaine des Femmes aide pour les titres de voyage.

Et de par son statut consultatif, la Panafricaine des Femmes intervenait à l'Assemblée Générale de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.)

---

59 . Idem, op cit.

L'Union des Femmes du Sénégal a donc été à l'origine de l'unité des femmes africaines. Comme le dit Mme Jeanne M. Cissé :

*Au départ, l'Union des Femmes Sénégalaises a été le noyau vraiment. Le noyau de la prise de conscience des femmes africaines. Parce que c'est là que nous avons senti la nécessité de se retrouver... Notre force vient de là... Même si nous n'étions pas toutes du même parti politique on se regroupait au sein de l'Union des Femmes.*

Cependant, face aux événements politiques qui surviennent au Sénégal, l'apparente unité de l'Union des Femmes du Sénégal qui fut un atout révèle des failles.

### *3. Les causes d'éclatement de l'Union des Femmes du Sénégal.*

Elles peuvent être situées à deux niveaux.

Pour le facteur interne, si l'on analyse avec du recul la façon dont est constituée l'organisation, on se rend compte qu'elle porte déjà les germes de sa future dislocation.

Lorsque l'U.F.S. se crée, il y a une relative stabilité politique au Sénégal. Le parti considéré comme étant de l'opposition, l'U.D.S. est dans une optique d'unité<sup>60</sup>. Aussi fut-il aisé aux initiatrices de l'U.F.S. de ratisser large en ralliant à leur cause des militantes du B.D.S. et de la S.F.I.O. qui ont une véritable mainmise sur les femmes. L'U.F.S. défendra donc des mots d'ordre politique lorsque ce fut pour le bien de tous les partis.

60 . Cf chapitre B : le contexte politique de 1945 à 1960 , p 48.

Ainsi on peut lire dans l'ouvrage du Père Joseph de Benoist dans un passage relatif à une crise politique en 1958 que :

*Dès le 22 Mai, à Dakar, les partis politiques (P.A.I., U.P.S.), les syndicats (U.G.T.A.N., C.A.T.C. et C.A.S.L.-F.O.), les jeunes (Conseils de la Jeunesse d'Afrique et du Sénégal, U.G.E.A.O., Jeunesses R.D.A.), les femmes (Union des Femmes du Sénégal) et d'autres groupements (Mouvement de la Paix, Groupes d'Etudes et de Réalisations Africaines), avaient constitué un Comité de Défense des Libertés Démocratiques...<sup>61</sup>*

Ce passage prouve que l'U.F.S. a été bien présente sur la scène politique chaque fois qu'il se fut agi de problèmes concernant la colonie.

Cependant devant des difficultés inhérentes aux partis politiques notamment, on pouvait prévoir un éclatement de l'organisation. Car toutes les femmes ne répondaient pas à la même motivation que la cellule de base qui avait eu l'idée de créer l'U.F.S.

A cela s'ajoute qu'à l'intérieur du mouvement des femmes, il se pratique en réalité une politique de l'autruche par rapport aux faits politiques. Puisqu'à la question de savoir quel a été le regard du B.D.S. et du parti socialiste sur l'U.F.S., Mme Jeanne M. Cissé nous répond:

*Nous avons au sein de notre organisation des collègues qui militaient au parti socialiste. Et nous avons bien collaboré, parce que tant qu'il ne s'agissait pas de discussions politiques et qu'on devait se regrouper autour de problèmes*

61 . J.R. de BENOIST, *op cit*, p 399.

*spécifiques des femmes ; il n'y avait pas de contradictions à notre niveau. Et comme officiellement, nous étions apolitiques, on essayait d'éviter tout ce qui pouvait nous diviser au départ.*

Donc, à partir de 1954, l'U.F.S. est un regroupement convivial qui somme toute arrange les partis. Car elle sert de courroie de transmission entre eux et le peuple.

Ceci jusqu'à la fin de 1958 où la cohésion de l'organisation est mise à l'épreuve par un facteur externe : le Référendum.

En fait, 1958 ne fut que l'aboutissement final d'un processus qui commence dès 1956 avec la Loi-Cadre.

La querelle des grands partis qui en résulte, a des conséquences fâcheuses dans ses sections territoriales sénégalaises.

Pour l'Union des Femmes du Sénégal, la présidente Mme Sellé Guèye née Khady Sylla suit son mari au Nigéria où il est affecté à titre d'ambassadeur. Elle est alors remplacée par Mme Aïda Sarr, épouse de Me Fadilou Diop. Mais peu de temps après, le vote du non par la Guinée en 1958 entraîne le départ de sa secrétaire générale, Mme Jeanne Martin Cissé. Elle rentre en Guinée, rejoignant son mari qui l'a précédée dès l'entrée en vigueur de la Loi-Cadre.

L'éclatement de l'Union Démocratique Sénégalaise empire la situation des membres restants de l'U.F.S. Ce qui fait dire à Mme Jeanne M. Cissé :

*A partir de 1959 déjà, il a manqué d'éléments moteurs pour faire revivre l'organisation... Ces mêmes femmes ont été récupérées par d'autres partis. Elles se sont*

*toutes retrouvées à la tête d'autres partis où elles ont constitué des bases solides au sein de ces partis là... Elles ont baissé les bras, elles ont dû abandonner la lutte comme on dit, et elles se sont éparpillées.*

Une attitude défaitiste de ce qui reste de l'U.F.S. qui s'explique par le goulet d'étranglement dont elle fera l'objet lorsque la querelle des partis fait rage.

La plus touchée fut sans aucun doute Mme Arame Tchoumbé Samb qui continue dans un parti d'opposition, le P.A.I. Ce qui lui vaudra la prison.

Pour sa part Mme Rose Basse finit par faire prévaloir sa carrière syndicale sur sa vie politique qui fut en partie liée à l'itinéraire de Lamine Guèye. Après lui, elle reporte sa confiance à Mamadou Dia, ce qui lui vaut elle aussi d'être emprisonnée lors du conflit Dia/Senghor en 1963.

La plus chanceuse fut Mme Jeanne Martin Cissé qui, de retour en Guinée, bénéficie du soutien du Président Sékou Touré. Elle continue son action politique par le biais d'une organisation féminine guinéenne.

Ce furent là les conséquences de la situation politique d'ensemble qui prévaut à la fin des années 50. On peut y rattacher la méconnaissance à l'heure actuelle de l'existence de l'U.F.S.; en partie seulement car Mme Jeanne M. Cissé pense qu'une part de responsabilité leur incombe. Dans la mesure où les femmes de la première génération n'ont pas communiqué à la génération montante leurs actions passées.

Il faut cependant préciser à sa décharge que ce fut indépendant de sa volonté. Puisqu'à la mort de Sékou Touré, elle est arrêtée et emprisonnée par les nouvelles autorités guinéennes. Toutes les archives qu'elle avait constituées à partir du double de



toutes ses allocutions, des différentes documentations de l'U.F.S., des statuts de la Panafricaine des Femmes ainsi que des différentes rencontres auxquelles elle participa, furent ramassées. A sa sortie de prison, il lui fut impossible de retrouver ses dossiers.

Cependant, elle reste formelle sur un point : il n'y a eu aucun acte de dissolution de l'organisation des femmes de la part de l'administration. En conséquence, il serait possible de remettre l'U.F.S. sur les rails si on le voulait.

\* \* \*

Ainsi l'Union des Femmes du Sénégal a bel et bien existé. Cependant, certaines questions restent encore en suspens, comme par exemple celle de savoir qui en rédigea les statuts.

Pour notre part, on ne saurait au regard de l'analyse qui ressort des éléments glanés tout au long de nos enquêtes, la définir comme une organisation politique. La preuve en est que les décisions politiques qui se réaliseront, concernant l'avenir de la colonie du Sénégal, seront celles des partis politiques. Sans que l'U.F.S. ait pu déterminer ou modifier une quelconque option politique. Lors du Référendum, l'U.F.S. était pour le non et pourtant c'est le oui qui prévaut.

Les propos du professeur Abdoulaye Ly éclairent en partie cet état de fait à savoir :

*Que l'échec des mouvements de femmes au Sénégal, ça s'explique, je l'affirme parce que je l'ai observé en tant que responsable politique parce que les cadres scolarisées, les femmes instruites n'ont pas été capables d'encadrer les*

*filles du pays. Elles ne se reconnaissaient pas comme des leurs... En somme, l'échec des cadres hommes s'est reproduit sur les cadres femmes.*

Ceci est très important dans la mesure où le hiatus, que Soeur Marie Andrée du Sacré-Coeur souligne dans son article <sup>62</sup> en parlant de victoire des non-évolués sur les évolués, deviendra chez les femmes un hiatus instruite/non-instruite qui sera d'un impact négatif dans l'évolution politique future.

En fait, la particularité de l'U.F.S. est que de manière précoce, en 1956, on pouvait situer une organisation de femmes au Sénégal, toutes tendances politiques confondues. Si elle avait réussi à préserver sa cohésion, elle aurait pu être le point de départ d'une revendication légitime de responsabilités sur la scène politique par les femmes.

---

62 . Soeur Marie Andrée du SACRE-COEUR , *op cit*, p 490.

DEUXIEME PARTIE:

*TEMOIGNAGES*

Avec l'accession à l'indépendance en 1960 du Sénégal, une nouvelle configuration politique voit le jour. A l'intérieur des partis, le regard ainsi que les rapports ne sont plus les mêmes. Selon qu'il s'agisse de militantes de la première heure, ou de celles qui engagent une carrière politique à partir des années 1970 ; de parti politique autorisé ou clandestin au début de son activité.

Une toute première constatation : ces femmes proviennent essentiellement de trois branches d'activités professionnelles à savoir la médecine, le secrétariat et l'enseignement.

Pour la première génération des femmes politiques, cela est peut-être lié, en dehors de leurs propres ambitions, au fait que ces professions correspondent aux débouchés qui s'offrent à elles. Conformément à l'enseignement qui leur est dispensé jusqu'en 1945.

Quant aux femmes qui s'investissent politiquement à partir des années 70, l'aspect professionnel a joué. Dans la mesure où selon Mme Aminata Faye Kassé :

*On travaille directement avec les gens et on cultive certainement cette possibilité de parler aux gens... c'est une façon que je trouve assez sociale.*

Il a donc développé un goût chez certaines femmes à traduire de manière concrète sur le champ politique leurs propres ambitions. Dès lors, la question qui se pose est de savoir si le facteur politique peut contribuer à une meilleure insertion des femmes sénégalaises à la vie sociale, politique et économique. En partant des réponses apportées par les personnes concernées que nous analyserons.

Une remarque à faire cependant : les femmes rencontrées pour la période allant de 1970 à nos jours, occupent toutes des postes de responsabilité au sein de leurs partis respectifs. De ce point de vue, leurs approches pourraient ne pas être conformes à celles que l'on aurait pu recueillir chez des militantes de la base.

&

&

&

### LE FACTEUR POLITIQUE DANS L'INSERTION A LA VIE SOCIALE, ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES AU SENEGAL.

Sur ce chapitre, les points de vue exprimés par les pionnières du mouvement politique 45/70 sont fonction des expériences vécues.

Ainsi chez Mme Rose Basse, on dénote une certaine déception à l'heure actuelle dans ses propos. Par rapport à cette question, elle nous répond :

*Je pense que le gouvernement actuel, vraiment, il a tout fait pour les femmes. Parce que si nous avons la possibilité d'avoir ce qu'ont les femmes de notre temps, nous n'en serions pas là... Evidemment, politiquement, j'ai dit. Socialement aussi, il se débrouille. On leur fait des ouvertures économiques par exemple.*

En fait, tout ce dont les femmes de sa génération bénéficieront, selon elle, c'est une excellente couverture sociale

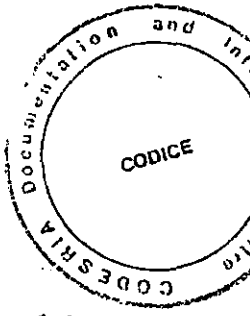
avec les centres sociaux à travers le Sénégal sous l'impulsion de Mamadou Dia.

Une amertume compréhensible dans la mesure où lorsqu'on lit son profil, on se rend compte qu'elle s'est réellement investie dans la politique. Parfois sous les critiques d'une société qui ne comprenait pas un tel engagement. Surtout dit-elle qu'à l'époque, les intellectuelles étaient peu nombreuses. Qu'attendait Mme Rose Basse concrètement ? Peut-être une reconnaissance à l'heure actuelle. De quel ordre ? On ne saurait y répondre. Mais toujours est-il que parlant de Adja Ndoumbé N'Diaye, la doyenne du groupe B.D.S., elle pense qu'une école ou une rue devrait porter son nom, eu égard à son militantisme politique.

Dans le cas de Mme Seynabou Guèye Ndaté, elle a eu plus de chance que Mme Rose Basse. Et paradoxalement, elle n'eut pas le même engagement politique que cette dernière. Femme de la foule, Mme Seynabou Guèye Ndaté fut rarement au premier plan, se contentant d'être pour les leaders politiques à l'intérieur du parti, une amie, une soeur, une tante. Elle suit donc passivement le courant socialiste. Et lorsque qu'on lui demande ce que le facteur politique lui a apporté, Mme S. Guèye Ndaté fait, de la main, un balayage de son salon pour montrer ses biens. De même qu'elle parle de la place de choix qu'elle occupe au sein du P.S. à l'heure actuelle où on l'associe à toutes les manifestations en raison de son ancienneté. Récemment décorée, elle estime également que c'est maintenant que les femmes politiques récoltent les fruits de leur engagement par la volonté d'un homme, le président Abdou Diouf.

Cette dernière remarque, Mme Arame Tchoumbé Samb la partage également. Ayant reçue une formation marxiste, elle considère qu'en fait le facteur politique aurait dû permettre l'éveil et l'avancement des femmes. Mais qu'une part de responsabilité dans la non réalisation de cet objectif relève des femmes car dit-elle :

*Si tu veux faire de la politique et que tu n'exclues pas l'amusement, l'argent que tu donnes, les causeries, et vouloir que l'on chante tes louanges ; que tu fasses partie de ceux qui font développer le pays, tu ne peux pas avancer. C'est ce qui reste aux femmes.*



Si aujourd'hui, on prend son cas, Mme Arame Tchoumbé Samb passe le plus clair de son temps devant sa maison. A la coordination du P.S. où elle a adhéré en dernier lieu, elle ne reçoit pas les convocations aux réunions. Cela ne l'empêche pas de s'y rendre quand elle est au courant et de « se débrouiller » lorsqu'il faut un laisser-passer pour accéder à la salle de réunion. Cette situation est peut-être en partie liée à son état de transfuge.

Cependant, pour elle comme pour Mme Rose Basse le facteur politique n'a pas joué puisque la mémoire collective tend à les oublier à l'heure actuelle. Tandis que Mme Seynabou Guèye Ndaté voit son militantisme politique récompensé quarante ans plus tard.

Il faut dire que le contexte politique de l'époque, qui est marqué par la mixité, explique ce constat. Et ce d'autant plus qu'aucune femme apparemment, quelque soit son degré d'engagement, ne s'illustre par une action politique propre et déterminante par rapport à la situation d'ensemble. Pour preuve, cette réflexion du Professeur Abdoulaye Ly :

*Honnêtement, étant avec des femmes, militant avec elles, je n'ai jamais eu à distinguer l'apport des femmes de l'apport des hommes. Peut-être avais-je déjà mes positions sur ces questions là. Par exemple, une Rose Basse, c'est vrai, il y avait quelque chose d'exceptionnel dans son comportement. Je l'ai vue militer avec des hommes, mais.*

A cela s'ajoute qu'il aurait même été difficile en partant de la situation politique de 1945 à 1970, d'isoler l'apport féminin de manière individuelle. Puisque ce sont tout simplement les leaders politiques et leurs actions par rapport au contexte qui retiennent l'attention de l'opinion.

A ce sujet, les auteurs de Femmes et Colonisation écrivent :

*L'histoire des femmes est une entreprise récente dont on a pu se demander si elle était possible: Possible, oui, mais difficile faute de sources. Les archives, ce matériau de base du travail historique, ont été jusqu'à présent produites par des hommes et conservent les traces de leurs activités. Dès qu'il s'agit de femmes, elles sont d'une désolante pauvreté. C'est vrai partout, combien plus en Afrique !* <sup>63</sup>

Au Sénégal, ce n'est qu'en 1963, avec la nomination de la première femme députée, Mme Caroline Diop Faye que l'on prend conscience d'une présence réelle et peut-être positive de la femme au sein des partis politiques.

Mme Marie Angélique Savané a donc raison lorsqu'elle estime que le facteur politique, à peu de chose près, n'a pas beaucoup joué dans l'émergence sociale des femmes. Car depuis l'indépendance, il y a eu une femme député pendant mathusalem, et ensuite d'autres sont venues. Et si l'on regarde la carte politique de l'Assemblée Nationale, le nombre de femmes est dérisoire comparé à leur poids démographique.

Mais le véritable problème pour elle, c'est qu'à l'heure actuelle, il y a peu de femmes participant à la vie politique qui articulent le sens de leur engagement. Mme Savané prend surtout exemple sur les femmes du parti dominant, le Parti Socialiste.

63 . Yvonne KNIBIEH et Régine GOUTALIER, *op cit* , p 3.



Vu sous cet angle, on peut effectivement se demander quels sont les objectifs des femmes politiques actuelles ?

La réponse de Mme Mame Bousso S. Diack résume assez bien l'opinion exprimée par Mmes Coumba Bâ, Mata S. Diallo et Aminata F. Kassé. Ainsi quoiqu'on puisse dire le facteur politique peut beaucoup jouer dans la mesure où il permet d'ouvrir des perspectives. Et nonobstant les obstacles qu'elles rencontrent par rapport aux hommes, les partis politiques représentent des lieux de discussions et d'exercice du pouvoir économique. En bref, c'est une école d'apprentissage.

De l'avis de Mme Diack, c'est ce plus qu'ont les femmes politiques par rapport aux autres, parfois obligées de confier leurs voix à des tierces personnes qui parlent en leur nom. Parce que ne disposant pas de cadres d'expression pour exposer leurs préoccupations.

Cependant, il est quand même frappant, en prenant exemple sur les élections législatives du 9 Mai 1993 que, pour les titulaires des listes électorales nationales, les femmes étaient mises à des places où à coup sûr, elles ne pouvaient en espérer grand chose. A l'exception de celles militant dans des partis de masse comme le Parti Socialiste (P.S.) où treize (13) femmes ont été investies, et le Parti Démocratique Sénégalais (P.D.S.) avec un total de quinze (15) femmes investies.

Mais pour le Parti de l'Indépendance et du Travail (P.I.T.), la première femme, Mme A. F. Kassé, apparaît à la neuvième (9<sup>é</sup>) place, la seconde à la dix-neuvième (19<sup>é</sup>) et la troisième figure à la cinquante-septième (57<sup>é</sup>) sur un total de six (6) femmes investies. Il en est de même pour la Ligue Démocratique/ Mouvement pour le Parti du Travail (L.D/M.P.T.) avec la première femme en neuvième (9<sup>é</sup>) position en la personne de Mme Mame B. Diack tandis que la seconde et la troisième occupent respectivement les

seizième (16<sup>è</sup>) et vingt-quatrième (24<sup>è</sup>) places sur un total de neuf (9) femmes investies.

Quant à la coalition Jappoo Lige'yal Senegal qui regroupe quatre partis à savoir And Jëf/ Parti Africain pour le Développement et le Socialisme (A.J./P.A.D.S.), Mouvement pour le Socialisme et l'Unité (M.S.U.), la Convention des Démocrates et Patriotes/Garab-Gi (C.D.P./Garab-Gi) et le Rassemblement National Démocratique (R.N.D.), les trois premières femmes sont à la quinzième (15<sup>è</sup>), vingt-cinquième (25<sup>è</sup>) et vingt-neuvième (29<sup>è</sup>) sur un total de neuf (9) femmes investies.

Ceci aurait été parfaitement logique venant d'un parti comme le P.S. qui traîne une longue tradition d'utilisation et de mobilisation des femmes au moyen du folklore. Mais ne peut manquer de surprendre quand il s'agit de partis politiques relevant d'une obédience marxiste.

Lorsque le 4 Juin 1993, le gouvernement de la majorité présidentielle élargie est formé, deux postes sont pourvus au P.I.T. et à la L.D./M.P.T. qui fait son entrée.

Les deux places sont occupées par deux hommes: le responsable du parti et un autre militant. A aucun moment, on ne voit le responsable de l'un de ces deux partis, mettre en avant l'une de ses militantes.

On est alors en droit de se demander s'il n'existe pas une politique réelle de confinement des femmes au niveau de tous les partis à l'heure actuelle ? Ce qui traduirait un décalage entre la volonté et la réalité politiques.

A cette question, Mme Kassé nous répondra :

*Il semble qu'on ne pas dire qu'il y ait eu une politique délibérée pour confiner les femmes à un stade inférieur par rapport au niveau de*

*responsabilité en général. Mais que tout simplement, cette question n'a pas réellement été prise en compte pendant un certain temps, ni réellement intégrée dans les besoins et les aspirations des acteurs politiques qui ont défini les grands axes de la politique au Sénégal.*

Même appréciation du côté de Mme M. Bousso S. Diack pour qui il est dommage qu'on puisse faire un tel constat, irréfutable par ailleurs. Mais néanmoins, elle estime qu'elle ne peut pas aujourd'hui prendre la responsabilité historique et politique de dire que, de manière consciente, on a pris la décision de confiner les femmes à ce rôle subalterne. Ce, compte tenu de tout ce qu'elle a vécu comme expérience et de ce qu'elle voit au niveau de certains hommes qui se battent pour faire avancer la cause de la femme.

Par contre, Mme Mata S. Diallo ne réfute pas le fait qu'il y ait une politique de blocage. Elle souligne que le facteur culturel entre autres y est pour beaucoup.

De ce point de vue, la politique étant un domaine réservé aux hommes, comment ces militantes arrivent-elles à concilier leurs activités politiques, professionnelles et familiales.

&

&

&

## LE RAPPORT POLITIQUE/ FAMILLE/ ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

Avant toute chose, nous voudrions préciser que nous avons traité ce chapitre à partir des éléments d'informations recueillis sur le terrain. Ce qui signifie que c'est surtout individuel car propre à chaque militante politique.

Chez les femmes politiques de la génération 45-70, les paroles de Mme Jeanne M. Cissé, pour ce qui est des rapports conjugaux; résume bien leur cas: .. .

*On n'avait pas de mal à cette époque là.  
Parce que, par l'engagement de nos maris, nous  
n'avions pas beaucoup de problèmes... Nos maris  
avaient déjà une certaine conception de la  
participation politique de la femme.*

Ainsi, c'est plutôt du côté professionnel, que Mme Jeanne M. Cissé a des difficultés. Puisqu'elle avait de fréquents problèmes avec son supérieur en raison de ses prises de position. Jusqu'à ce qu'elle soit nommée directrice d'école. Selon elle, cette nomination relevait probablement plus d'une nécessité de la part de l'administration coloniale ayant besoin de cadres que d'une promotion réelle.

Chez Mme Arame T. Samb, l'opposition vient de sa famille. Du fait qu'elle ne se soit pas rangée politiquement à leurs côtés. A cela s'ajoute une pesanteur culturelle comme ses propos l'indiquent:

*Mes parents n'étaient pas d'accord parce  
que je n'avais pas la même doctrine qu'eux. Car,  
ils étaient de la S.F.I.O., certains du B.D.S...  
C'était dur pour eux que l'on soit contre le  
gouvernement en place... Et à l'époque, les  
adultes n'aimaient pas rencontrer leurs enfants*

*dans une même place. Certains acceptaient le fait mais, ce qui le refusaient, étaient les plus nombreux.*

A l'inverse, Mme Seynabou Guèye Ndaté n'a pas rencontré ces problèmes. Et, elle bénéficiera toujours du soutien de toute sa famille ayant eu la chance d'avoir toujours été du côté du parti au pouvoir.

Concernant les femmes politiques actuelles, nous n'avons pas pu être édifié de manière réelle sur l'incidence du facteur politique sur leurs activités familiales et professionnelles. Pour deux raisons. La première est liée à une pudeur naturelle de ces femmes lors de nos entretiens.

La seconde est que, pour la plupart, elles sont des épouses de militants politiques. Et généralement, elles sont du même parti que leurs maris.

A l'exception de Mme Coumba Bâ. A la question relative à la réaction de son entourage à ses débuts en politique, elle nous répondra:

*Enfin, je n'avais pas de problèmes puisque j'avais demandé l'autorisation de mon mari avant de faire de la politique. Il me l'avait accordée. Mais quand je suis devenue parlementaire, et que je faisais beaucoup de tournées, alors ça a posé des problèmes... Il n'entendait plus me laisser faire des tournées longues... C'est ce qui a disloqué d'ailleurs notre ménage. Mais depuis lors, moi, je continue et ça ne m'a pas posé de problèmes... Toute ma famille me soutient.*

On comprend une telle force si l'on sait qu'elle est avant tout guidée par ce besoin de faire de la politique. Une foi qu'elle exprime dès qu'elle lit le premier numéro de l'organe du P.D.S.

Chez toutes les autres, il n'y eut pas de souci majeur. Cela ne veut pas pour autant dire qu'elles ne rencontrent aucun problème.

Pour Mme Mata Sy Diallo, il lui a fallu beaucoup de personnalité pour en être arrivée là. A titre d'exemple, son témoignage:

*Moi, la chance que j'ai eu, c'est que mon mari est du même terroir que moi. Et quand sur le plan politique, on m'a lancé ce défi en me disant que je suis une femme, que je n'arriverai à rien du tout, mon mari a entendu cela. Etant du même terroir, Ça l'a frustré. Il a senti que c'est lui-même en tant qu'homme, époux de, qui a été atteint. Il m'a dit: il faut y aller. Donc, c'est cette autorisation qu'il a lancée, même si après il a regretté, il ne pouvait plus revenir en arrière... Et j'ai profité de cette occasion pour me lancer dans cette bagarre là. Il faut être conséquent... J'avoue que j'ai eu beaucoup de problèmes. Mais Dieu m'a donné une force de caractère... Je sais supporter mes problèmes. Je sais les vaincre sans en parler...*

Et dans la mesure où elle a au préalable réalisé son autonomie financière, le combat fut plus facile. Par rapport à la question de ses moyens financiers, Mme Mata S. Diallo nous dira qu'elle a suscité beaucoup de questions. Surtout de la part de certains hommes bien placés. Selon elle, c'est parce qu'ils oublient qu'ayant les mêmes diplômes qu'eux, une femme qui travaille peut réunir les mêmes moyens.

Sur ce point, elle est rejointe par Mme Arame Tchoumbé Samb. En effet, elle considère qu'au Sénégal, lorsqu'une femme se présente en politique sans protecteur, la société ne comprend

pas que son éducation politique et son intelligence peuvent servir le pays.

Néanmoins, pour Mme Mata Sy, les facteurs les plus négatifs sont le foyer et la société. Car dit-elle :

*Le mari voit sa femme prendre une certaine ascension sociale et que les gens soient autour d'elle, ce ne sont pas tous les maris qui l'acceptent... Tu fais alors un choix: soit tu continues ta vie politique et tu divorces, soit tu reviens à la case départ, la maison... Même si tu as tous les moyens qui te permettent de dire à ton mari, je m'en vais, tu n'iras pas loin. Parce que tout de suite, c'est la société qui te condamne. Et on fait le vide autour de toi.*

Cela est d'autant plus difficile pour la femme qu'en choisissant de faire de la politique, elle fait d'autres sacrifices. Comme celui, dira-t-elle, de la beauté féminine qui est très importante pour l'homme sénégalais.

Pour Mme Marie-Angélique Savané, le problème ne se situe pas au niveau de son foyer. Lorsqu'elle débute en politique, c'est difficile professionnellement car c'est l'époque de la clandestinité. Ensuite, pour une femme qui a des enfants, il est difficile de s'investir politiquement. Car, le grand reproche fait par la société aux militantes est justement de délaisser le foyer.

Mais côté parental, ils ont mal réagi en la voyant faire de la politique. Une attitude qu'elle comprend puisqu'elle nous dit :

*Je crois que notre entourage ne réagit jamais bien surtout quand on fait de la politique dans le « mauvais sens ». C'est-à-dire dans le « mauvais côté ». Si j'avais été dans le parti*

*dominant et que j'avais tous les avantages, ma famille et même mes amis auraient applaudi.*

Il faut ajouter à cela la tension permanente de sa famille. Elle était générée par la peur de voir la police surgir à tout moment pour l'arrêter.

Par contre, chez Mme Aminata Faye Kassé, l'environnement familial était plutôt favorable. Même s'il existait des courants politiques différents, elle ne fut jamais blâmée pour son appartenance à l'opposition. Et elle bénéficie du soutien de son mari, qui militant et responsable comme elle du P.I.T., comprend le sens de l'engagement politique.

En fait, son seul problème, dans sa vie de militante politique, intervient lorsqu'elle a des enfants. Cela entraîne un net ralentissement de ses activités politiques et professionnelles pendant un certain temps. C'est grâce à une bonne organisation qu'elle a pu surmonter cet obstacle. Au détriment d'autres activités sociales qu'elle aurait aimé faire.

C'est la même opinion qui est exprimée par Mme Mame Bouso Samb Diack. A la question relative au rapport Politique/ Famille/ Activités professionnelles, elle répond:

*Mon modèle n'est pas tellement révélateur des problèmes que les femmes vivent dans ce cadre là. Je milite avec mon mari dans le même parti. Il sait ce qu'est la réalité du parti, surtout quand on a des responsabilités... Mais je sais, compte tenu aussi du brassage que j'ai avec mes camarades qui sont dans les différentes structures que je dirige, que c'est leur grand problème.*

A travers les différents témoignages, on constate que le véritable blocage de toutes ces femmes dans leur activité politique se situe au niveau social. Même si professionnellement, il semble



que la plupart de ces militantes n'exerce plus entièrement pour se consacrer à la politique.

Chez Mme Coumba Bâ, cela a conduit au divorce. Pour les autres, c'est le regard de la société qui pèse. C'est la raison pour laquelle Mme Diack conclue en disant:

*La femme, son cadre idéal, c'est la maison.  
Et dès qu'elle en sort, ça pose problème.*

Mais elle insiste surtout un point: la politique est présentée négativement. Et les femmes qui la font, sont pratiquement indexées comme des femmes libres. En outre, le fait de rester tard dans certaines réunions suscite beaucoup de commentaires de la part des hommes; le plus souvent de responsables politiques haut placés.

De ce point de vue, Mme Mata Sy Diallo a la même appréciation. Il suffit pour s'en convaincre, dit-elle, de regarder le public qui compose les dîners-débats, par exemple. Il y a toujours une majorité d'hommes. Car la femme ne peut pas se permettre de s'absenter plusieurs fois dans la semaine. Ne serait-ce que par rapport aux enfants. Or, ces rencontres peuvent être des lieux de formation. Et ajoute-elle, dans une société où la femme qui parle beaucoup, ou intervient beaucoup dans des débats où il y a des hommes, est mal vue, ce sont là de petites choses qui peuvent avoir de l'importance dans la vie d'une femme.

Il s'agit donc avant tout d'un problème de mentalité, d'un phénomène culturel. Ce, en raison du rôle dévolu à la femme sénégalaise qui se doit de rester au foyer. Pour Mme Marie-Angélique Savané:

*Il y a dans la culture dominante une manière de penser la femme. La manière la plus simple et la plus définitive est de faire croire que cette tradition, ces cultures, ces tabous sont d'essence*

*divine. Je crois que la mystification du problème féminin, c'est ça.*

C'est dans cette optique qu'elle a créé le mouvement féministe, Yewwu Yewwi pour la libération des femmes. Et elle nous définit ainsi les objectifs:

*Toute la problématique maintenant, c'est de renverser cette connaissance en montrant que Dieu a créé les hommes libres et égaux. Ce qui est advenu par la suite, c'est le fait des hommes, des sociétés qui évoluent; qui délimitent des secteurs pour les hommes et les femmes, qui délimitent une conscience de ces rôles pour les hommes et les femmes.*

Au passage, on note la similitude de pensée avec Mme Simone de Beauvoir. Ce qui est naturel dans la mesure où Mme Savané estime que le féminisme est la seule réponse aux problèmes des femmes actuelles. Dans la mesure où c'est une théorie et une pratique active qui permet aux femmes de comprendre le pourquoi de leur situation. Mais aussi qui leur fournit les armes de leur libération.

Pourtant, après dix ans de présence et de discours de Yewwu Yewwi, les problèmes des femmes en général sont toujours les mêmes. Dans ce cas, où faut-il rechercher les causes?

Pour notre part, nous pensons que la méthode employée n'était pas la bonne. Il ne convenait pas d'importer des références culturelles car l'éducation de base n'est pas la même.

Un point de vue partagé par le Professeur Abdoulaye Ly pour qui le féminisme sénégalais a essayé de répondre à la question des relations de sexe à sexe d'une manière très étriquée. C'est ce qui l'a amené à écrire en 1986 un essai relatif aux rapports entre les deux sexes. Il réagissait ainsi à une contribution

de Yewwu Yewwi parue dans les média. Intitulée *Contribution de Yewwu Yewwi au débat sur le féminisme au Sénégal*, le thème était centré sur la polygamie et ses conséquences négatives sur les femmes sénégalaises.

Après avoir situé l'origine du féminisme notamment chez Marx et Engels, le Professeur Ly reconnaissait qu'il était difficile de parler d'un tel sujet sans soulever des passions. Mais que, dans le cas du Sénégal, le discours féministe était trop décalé par rapport aux cultures et aux sensibilités nationales dans leurs différentes expressions ethniques.

Par ailleurs, il soulignait déjà le risque d'une marginalisation future des militantes yewwu yewwi. Ce, en raison de leur tendance à mettre en avant la qualité d'intellectuelle.

A ce propos, il distingue deux formes de féminisme. Le premier qui est celui de la bourgeoisie néocoloniale et des franges au pouvoir. Un féminisme qu'il qualifie d'élitiste. Quant au second, il serait celui de la masse que le professeur qualifie de réactionnaire et conservateur.

Selon lui cependant, le véritable problème réside dans le fait que les féministes sénégalaises ont instauré un faux débat de par leur contribution. Surtout qu'il souligne que ce qui l'a frappé, c'est leur méconnaissance de l'Islam.

Partisan de la lutte féministe, il estime qu'il faudrait une alliance plus étroite entre les militants des deux sexes pour résoudre les problèmes des femmes qui découlent du régime patriarcal en général. Un régime qu'il situe et définit ainsi:

*Depuis des millénaires, le droit patriarcal repose sur le primat d'une donnée biologique, le primat du spermatozoïde... C'est dans le biologique que commencent les contradictions dont tout le reste a découlé dans le domaine des*

*relations de sexe à sexe au sein de la société patriarcale.*

Ce régime soutenu par le droit et son idéologie paternaliste a favorisé un système qui s'est développé au détriment des femmes. Et il utilise un concept pour parler de ce système: le Totalitarisme sexiste.

La première conséquence est que la société n'était pas préparée à une évolution de la femme en dehors du foyer, surtout au niveau politique. Et il le note lorsqu'il écrit:

*Même parvenues aux plus hautes fonctions, elles deviennent des marginales méprisées. Les mœurs qu'elles ne se donnent même pas la peine de cacher, et qui n'ont de comparables que celles des jeunes véreux du parti, provoquent en effet, dans des larges secteurs de l'opinion publique, l'hostilité contre tout engagement de la femme dans l'action politique. Même les militantes du féminisme dans la mouvance des partis progressistes de notre temps, telles que les membres de l'Union des Femmes du Sénégal, ont connu pareille réprobation puisqu'elles apparaissaient comme des pétroleuses doublées de pêcheresses invétérées.*

Et il souligne les compagnons de lutte des membres de l'U.F.S. n'avaient pas assez de maturité pour les aider efficacement. Et contribuer à leur protection contre le dénigrement et la suspicion.

M. A. Ly montre cependant que ce fut là une action des hommes puisque certaines sociétés ont connu d'autres ordres sociaux.

Et pour y remédier, la seule solution est une action mixte des militants des deux sexes au nom d'idéaux communs. Ce qui signifie, selon lui, poser clairement dans une optique révolutionnaire le problème des relations de sexe à sexe. Mais en rapport avec les problèmes que connaît l'ensemble de la société.

Une solution que Mmes Aminata Kassé et Mame B. Diack approuvent. C'est la raison pour laquelle la seconde se refuse à militer en opposant deux entités homme/femme. Dans la mesure où elle estime que cela peut faire reculer la cause des femmes. Car toute revendication réaliste émanant d'une femme n'est pas prise au sérieux. D'où la nécessité chez les femmes de monter concrètement qu'elles ne sont pas uniquement là pour des débats théoriques.

&amp;

&amp;

&amp;

### **CRITERES DE SELECTION POUR L'ACCES AUX POSTES DE RESPONSABILITE POLITIQUES, ET PROBLEMES RECONTRES.**

Les critères de sélection peuvent être résumés en trois mots : le militantisme politique. C'est le point de départ qui est révélateur d'une promotion assez faible des femmes à l'intérieur des partis politiques.

De manière générale, toutes les femmes que nous avons rencontré, estiment que la formation universitaire a beaucoup contribué dans leur compréhension politique des problèmes. Mais

que le militantisme politique reste déterminant dans l'accès aux postes de responsabilités.

D'autre part, pour accéder à ces postes, le chemin indispensable est le mouvement des femmes du parti, à quelque exception près. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

Cependant, d'un parti à un autre, les chances des militantes pour accéder aux postes de responsabilités diffère.

Au niveau du P.D.S., le Mouvement National des Femmes (M.N.F.) est une structure du parti qui a tenu sa première conférence à Kébémér en 1976, soit deux ans après la création du parti le 31 Août 1974. Mais ce n'est qu'en Juin 1986 que le Bureau de ce mouvement est constitué.

Au sommet, une Présidente assistée de dix vice-présidentes qui sont chacune présidente d'une des dix régions du Sénégal.

Nous n'avons pas pu connaître le mode d'élection de Mme Coumba Bâ à la tête du mouvement des femmes mais il semble qu'elle ait été nommée en raison de son engagement de première heure au P.D.S. Ce qui explique en partie les problèmes qu'elle devra affronter par la suite et qui ont conduit au gel du poste qu'elle occupait. Une action décidée par le secrétaire général, Me Abdoulaye Wade, lors du troisième congrès des femmes le 27 Mars 1992. Nous les aborderons plus loin.

Fonctionnant sur la base d'un quota, elle garantit une présence féminine pour les postes de responsabilités au niveau du comité directeur, du bureau politique, du secrétariat national du P.D.S. et au Parlement sénégalais.

Et côté résultats, la représentativité des femmes P.D.S. se résume à ceci :

Au niveau du parlement, la présence de cinq femmes. Pour le bureau de l'Assemblée Nationale, une femme en tant que septième

(7<sup>è</sup>) secrétaire élue. Le poste est d'abord occupé par Mme Aminata Tall. Après le remaniement du 15 Mars 1995, on lui confie un portefeuille. Elle est alors remplacée par Mme Awa Diop.

Cependant sur ce point, si l'on prend l'ensemble des listes électorales du 9 Mai 1993, le Parti Démocratique Sénégalais a été le seul parti à avoir fait preuve d'une considération réelle à l'endroit de ses militantes. Sur la liste des titulaires, la première femme est à la septième (7<sup>è</sup>) place, la seconde à la huitième (8<sup>è</sup>) place tandis que la troisième est en quatorzième (14<sup>è</sup>) position. Et les autres candidates sont placées à la fréquence d'une place sur six en moyenne.

Au total, si l'on prend les listes nationale et départementale P.D.S., titulaires et suppléants, ce furent en tout soixante-cinq (65) femmes qui ont été investies.

Mais malgré cette volonté politique du leader à promouvoir ses militantes, elles connaissent à l'intérieur du parti un facteur de blocage pour l'accès aux postes de responsabilité. Car selon Mme Coumba Bâ :

*Ce sont les femmes qui créent les secteurs...  
Puisque chaque fois qu'il y a vente de cartes ce  
sont les femmes qui le font... Après pour  
l'installation, les hommes viennent s'implanter et  
occuper les postes. C'est pour cela qu'il y a  
beaucoup de problèmes.*

Et pour contourner cet obstacle, elles sont récupérées pour former un mouvement national ou régional de femmes. Dès lors, elles sont confinées à l'intérieur du P.D.S. dans une structure d'où elles tentent d'avoir accès aux postes stratégiques.

Par contre, au niveau de la Ligue Démocratique/ Mouvement pour le Parti du Travail, le Mouvement Démocratique des Femmes (M.D.F.) a'un statut distinct de celui du parti:

Créé le 19 Décembre 1982, il répondait à un besoin puisque selon sa présidente, en sortant de la clandestinité, elles se rendent compte que les femmes ont leurs problèmes et revendications spécifiques. Partant de cette constatation, les militantes de la L.D./M.P.T. font une campagne de sensibilisation dans le parti. Et les dirigeants reconnaissent la nécessité d'une structure autonome pour discuter et faire des propositions au parti sur des questions relatives à leurs problèmes. Ceci dans le but d'éviter que la sensibilité féminine, à travers ses revendications spécifiques, ne soit diluée dans un débat général du parti. Ainsi, le comité central décida de la mise en place du mouvement des femmes affilié à la L.D./M.P.T. après les propositions faites par une commission formée des militantes de ce parti.

Ce mouvement regroupe cependant, outre les militantes de la L.D. qui sont d'office membres, d'autres femmes intéressées par les activités du M.D.F.

Le bureau national est élu par une conférence nationale qui se réunit tous les deux ans et est ainsi structuré :

Un secrétariat exécutif national basé à Dakar puisque plus proche de la direction du parti, dirigé par une présidente nationale, Mme Mame B. Diack. Il est composé de onze (11) secrétaires et de neuf (9) coordinatrices venant des différentes régions du Sénégal.

Organe dirigeant exécutif du mouvement, il se réunit une fois par semaine, tous les mercredis.

En dehors de cette instance, la conférence nationale élit également le comité exécutif national composé des membres du secrétariat exécutif national et de deux (2) représentantes des neuf



coordinatrices qui suppléent ces dernières dans leur travail de sensibilisation au niveau des régions.

Voici donc en gros la structure du Mouvement Démocratique des Femmes dont la présidente est d'office membre du bureau politique de la LD/ MPT. Le fait d'appartenir à cette organisation n'exclut pas la possibilité de se retrouver dans les instances du parti: le secrétariat exécutif permanent, le bureau politique où l'on note la présence de onze (11) femmes et le comité central où elles sont au nombre de vingt-six (26) sur un total de cent quatre-vingt dix (190) personnes.

Néanmoins, l'accès à ces instances reste lié au militantisme politique car le M.D.F. ne fonctionne pas sur le système de quota. Selon sa présidente :

*Si vous ne remplissez pas les conditions du point de vue de la compétence, vous allez amener des gens qui ne seront capables de rien du tout là-bas, sinon se croiser les bras. Et les décisions seront prises comme elles étaient prises avant.*

D'où des réserves quant à un tel système dont les militantes du moins la présidente ne soit pas sûre qu'elle prendrait en compte leurs revendications de représentativité des femmes au niveau des instances du parti. Cependant le débat reste ouvert.

Sur ce point, elle est rejointe par Mme M. A. Savané qui estime que l'instruction est la clef de voûte en politique. Ceci dans la mesure où il faut être capable d'argumenter, et avoir des connaissances. D'où une certaine pénalisation pour les femmes non instruites.

Et par rapport à cette question, Mme Diack pense qu'il faudrait des préalables parce que dit-elle :

*Si vous prenez une femme qui n'a pas certaines notions de politique... qui est analphabète, vous la parachutez dans des structures où certaines questions se discutent, si on ne comprend pas, on peut être manipulé de gauche à droite... Il ne faut pas se faire d'illusions, les hommes sont des hommes et partout il y a des choses qui peuvent se passer. Et donc, pour qu'il n'y ait pas certaines déviations du point de vue des manipulations, d'influences, il faut des garde-fous.*

Leur but est, qu'au niveau interne, les femmes aient la possibilité d'élire démocratiquement des représentantes qui défendraient leurs causes.

Ce qui est frappant dans la réflexion de Mme Diack, c'est le paradoxe à exiger une femme instruite lorsque l'accès à certains postes relève du militantisme politique. Ce qui ouvre la voie à une division entre les femmes instruites favorisées à l'intérieur du parti et celles qui ne le sont pas. Ce qui explique qu'elles puissent être utilisées par les hommes si elles veulent également atteindre leurs objectifs politiques. Et de ce point de vue, la femme est le premier obstacle à elle-même.

A cela s'ajoute que par rapport au parti, le M.D.F. n'a pas de pouvoir de décision dans les instances de la LD/MPT. Il suffit de lire l'article 14 de ses statuts pour s'en rendre compte. Car il stipule:

*Les Présidentes sont membres associées des instances politiques correspondantes aux structures qu'elles dirigent. Elles n'y ont pas droit de vote.*

Et donc, pour qu'une femme soit investie sur une liste électorale, elle doit être proposée par sa section locale politique

grâce au militantisme dont elle aura fait montre. Et le comité central peut entériner la proposition finale et décider de l'investiture finale. Ce qui aboutit à une marginalisation assez subtile puisque la représentation des femmes au niveau du comité central est faible.

Au niveau du Parti Socialiste, l'organisation des femmes présente des similitudes avec celle du P.D.S.

Le Mouvement National des Femmes Socialistes (M.N.F.S.) a été créé en 1964 sous l'impulsion de Feue Mme Caroline Diop<sup>64</sup>. Intégré au P.S., il est dirigé par un bureau élu par la conférence nationale des femmes socialistes. Cette instance se réunit tous les quatre ans avant le congrès du parti. Elle regroupe les membres du bureau national du M.N.F.S. et les délégations du mouvement départemental des femmes socialistes<sup>65</sup>.

Conformément aux statuts<sup>66</sup>, le M.N.F.S. bénéficie d'un quota de 25% dans les instances du P.S. A l'exception de l'union régionale qui est administrée par les secrétaires généraux de coordinations. Elle se réunit tous les ans sur une base paritaire de trois délégués par coordination. La présidente du conseil régional des femmes y est membre de droit<sup>67</sup>.

Il en est de même pour le bureau politique, où le M.N.F.S. est représenté par sa présidente. Or c'est là où le bât blesse. Car le Bureau Politique est une instance de décision, composée de trente deux (32) membres. Il s'occupe des questions politiques et

---

64 . Née à Foundiougne, Mme Feue Caroline DIOP née FAYE fit ses études au Sénégal. Enseignante de formation, elle fait ses premières armes au B.D.S. En 1963, elle est la première femme député du Sénégal et est réélue 1968 et 1973. Pendant dix-huit (18) ans, de 1964 à 1982, elle assure la présidence du Mouvement National des Femmes Socialistes. En 1964, elle est la Secrétaire Générale Adjointe de la Panafricaine des Femmes. Ministre de l'Action Sociale de 1978 à 1980, et Ministre Délégué auprès du Premier Ministre de 1980 à 1983, Mme Caroline DIOP a été membre du bureau politique du P.S. Jusqu'à son décès intervenu en 1992, elle fut membre du corps des Contrôleurs du P.S.; Voir: Mamadou GUEYE. *Memento des Elites du Parti Socialiste*. Niamagne Editions. Juillet 1992, Dakar, Sénégal, p 100.

65 . Voir: *Livret du militant*. Parti Socialiste du Sénégal. Publications du Parti Socialiste, 1983, p 52.

66 . *Op cit*, Article 10, p 51.

67 . *Op cit*, p 20.

administratives pour le compte du comité central, organe exécutif suprême.

Donc, si le mouvement des femmes y est en représentation réduite, cela équivaut non seulement à reprendre de la main gauche ce qui a été donné de la main droite. Mais aussi à circonscrire les femmes à l'intérieur de cette structure. Or, dans quel but avait été créé le mouvement des femmes?

Dans une interview qu'elle aura accordée juste avant son décès à une journaliste <sup>68</sup>, Mme Feue Caroline Diop dira :

*Quand je demandais la création du mouvement national des femmes, cela se justifiait. On n'avait aucun moyen de gravir les échelons. Cette structure nous a permis d'accéder à l'Assemblée et au Bureau Politique. Depuis 1963, on compte une seule femme membre du Bureau Politique. Les deux autres sont venues par les coordinations et les mouvement des jeunes.*

*S'il y a un millier de militants dans le parti, 600.000 sont des femmes. Mais nous sommes tenues au quota de 25%... On parle de 40% mais je ne vois pas de texte l'attestant.*

Pendant dix-huit (18) ans, de 1964 à 1982, Mme Caroline Diop assume la présidence du M.N.F.S. Puis Mme Fatoumata

<sup>68</sup> . *Féminin Pluriel*. Revue d'information et de promotion de la Femme. N° 00, p 15, Juillet-Août 1992, Hope Unlimited, Dakar, Sénégal. Propos recueillis par Mme Diatou CISSE KOULIBALY, journaliste sénégalaise.

Kâ<sup>69</sup> prend le relais jusqu' en 1992. Depuis lors, l'intérim est assuré par Mme Arame Diène<sup>70</sup>

Et, en 1995, le problème de représentativité dans les instances du parti se pose toujours aux militantes socialistes. C'est dans cette optique que de nouveaux statuts ont été élaborés au Parti Socialiste. Ceci dans le but de parvenir à une meilleure intégration des femmes grâce à une plus forte représentation dans les instances de décision.

En outre, les femmes socialistes sont handicapées par deux autres facteurs qui gênent leur promotion selon Mme Mata Sy Diallo. Le premier est d'ordre économique, car dit-elle :

*C'est les moyens financiers qui font que tu ne peux pas toi-même te battre pour accéder à certains postes de responsabilités. Parce que tu as tous les obstacles financiers et économiques que te créent les hommes. Il faut en avoir les moyens... Et le courage de le faire.*

En fait, ces paroles masquent un problème réel entre les militantes du Parti Socialiste à savoir une absence de solidarité. Ce qui conduit à une division, que l'on a pu par ailleurs, souligner à travers les propos de Mme Diack de la L.D./M.P.T. Ainsi, ces deux mouvements de femmes qui n'entretiennent pas les mêmes

---

69 . Née le 14 Août 1938, Mme Fatoumata KA est enseignante de profession. Militante du Parti Socialiste, elle est élue députée à l'Assemblée Nationale en 1983. Présidente du Conseil local et du Conseil régional de Diourbel de 1975 à 1976, elle devient à partir de cette année la présidente du Conseil local des Femmes et de l'Union régionale des Femmes de Diourbel. En Novembre 1982, elle succède à Mme Caroline DIOP à la tête du Mouvement National des Femmes Socialistes. Adjointe au Président du Conseil Municipal de Diourbel en 1976, elle devient Présidente du Conseil Municipal de 1984 à 1990. Après cela, elle est l'adjointe du Maire de Diourbel. Membre du Comité Central dès 1976 et du Bureau Politique à partir de 1982, Mme Fatoumata KA occupera ses fonctions jusqu' en 1992, année où elle décède; Voir: Mamadou GUEYE, *op cit*, p 79/80.

70 . Née le 5 Décembre 1926, Mme Adja Arame DIENE est non instruite. Militante du Parti Socialiste, de 1971 à 1972, elle est la première adjointe au Secrétaire à l'organisation de l'Union Régionale. En 1973, elle est Présidente de l'Union Régionale des Femmes P.S. du Cap-Vert. Elle fait sa première législature à l'Assemblée Nationale en 1983 puis est réélue en 1988 jusqu'à nos jours. Mme Arame DIENE est membre du Comité Central et du Bureau Politique du P.S.; Voir: Mamadou GUEYE, *op cit*, p 149.

rapports vis-à-vis de leurs partis respectifs, connaissent cependant les mêmes problèmes.

Pour le cas du M.N.F.S., la cause est à rechercher dans la place que le mouvement occupe au sein du P.S. Car, lorsque des femmes sont confinées dans une seule structure, elles sont obligées de batailler ferme pour l'accès aux postes de responsabilités. Puisqu'elles savent que cela leur donne d'office des postes de représentation au niveau du P.S. De ce fait, le problème de la solidarité se pose nécessairement.

De ce point de vue, pour Mme Mata Sy Diallo, même si le système des quota n'est pas démocratique, il leur a au moins permis de faire entendre leurs voix dans le parti.

Seulement le revers, c'est qu'il génère des problèmes de personnes que les militantes doivent surmonter. Ceci dans le but d'arriver à une égalité de chances avec les hommes à l'intérieur du parti.

Une attitude qui, il est vrai, découle du problème économique. Raison pour laquelle, notre interlocutrice insiste sur le fait en disant :

*Tant que les femmes n'auront pas assuré leur indépendance financière vis-à-vis des hommes, ce combat là, on aura beau dire dans les journaux, on aura beau faire des mémoires écrits, tout le monde est conscient du problème mais ce sont les moyens d'y accéder qui resteront. Ces moyens là, c'est l'indépendance économique et financière... Qu'elle ne puisse pas ne pas dire non, parce que si elle le dit, on va l'abandonner. Et qu'elle doive se prendre en charge avec sa famille. Dans ce cas, les femmes suivront toujours la volonté des hommes.*

Le second facteur, toujours selon Mme M. S. Diallo, relève de la politique. Pour elle, les hommes influent sur la décision gouvernementale. Car certains hommes accepteraient peut-être difficilement de devenir ministre de la Femme ou des Emigrés pendant qu'une femme est nommée ministre de l'Economie. Et ce, d'autant plus que jusqu'à une date récente, c'était l'engagement politique qui définissait l'entrée au gouvernement. Ces hommes politiquement bien engagés auraient mal pris le fait que le chef du gouvernement les mettent à un poste qu'ils auraient jugé inférieur, ou plus approprié à une femme.

Donc, quelque soit la volonté politique du Président de la République ou de son chef de gouvernement, il peut se poser un problème au sein de l'équipe gouvernementale. Il leur serait impossible de mener une politique de promotion de la femme sans le soutien de plusieurs hommes à l'intérieur du parti.

Mais, peut-on uniquement jeter la pierre aux hommes? Car il revient aux femmes de prouver leur aptitude à pouvoir gérer des ministères autres que sociaux. Or, le regard porté sur elles n'est pas positif par l'ensemble des personnes rencontrées. Pour preuve, ces paroles de Mme Arame Tchoumbé Samb:

*Pour confier les finances à une femme, il faudrait qu'elle ait une formation très solide. Parce que toute femme que tu vois, a un esprit d'enfant. Son action n'est jamais complète. Celle à qui on le confierait, il faudrait la peser et la soupeser car c'est un lourd ministère. Or, la femme, tout ce qu'elle a, si elle ne fait rien pour sa personne, elle pense qu'elle n'a rien fait... Et une femme, quand elle reçoit un million, le lendemain elle appelle sa famille et les griots pour montrer qu'elle a reçu de l'argent... Tout le monde peut mériter ces postes. Il suffit d'avoir les connaissances, l'intelligence et la compétence...*

*En outre, les militantes politiques ont intériorisé les applaudissements. On considère que celle qui n'est pas applaudie, n'a ni partisans, ni intelligence.*

Une réflexion assez dure qui dénote d'un manque de confiance à l'égard des femmes.

Par ailleurs, Mme M. Sy Diallo reconnaît que les femmes doivent se manifester davantage car on ne pense jamais à elle automatiquement. Ainsi, elle a dû se battre pour qu'une femme, Mme Fatou Diba, soit élue présidente du Conseil rural au niveau de son département. Pourtant depuis deux ans, cette dernière réglait tous les problèmes. Et lorsqu'il a fallu l'élire, on lui a posé des problèmes parce qu'elle était une femme. Ensuite, lorsque le bureau des présidents des conseils ruraux a été formé, on «a oublié» l'unique femme sur trois cent dix-sept (317) membres. C'est par une intervention de sa part que Mme Diba fut cooptée au sein du bureau.

Le problème de l'accès aux postes de responsabilité se pose donc de manière sérieuse. Et cela est confirmé par un récent sondage effectué par le quotidien *le Soleil*<sup>71</sup>. Il ressort que sur neuf mille six cent six (9.606) élus locaux (conseillers municipaux et ruraux), il n'y a que sept cent quatre-vingt trois (783) femmes. En 1984, elles étaient au nombre de deux cent soixante-douze (272).

Cependant, pour ce qui est du niveau gouvernemental, Mme Mata Sy garde bon espoir. Dans la mesure où des critères autres que le militantisme politique sont aujourd'hui en jeu. En effet, elle conclue par:

*Est-ce que la vocation n'est pas maintenant d'envoyer les politiciens à l'Assemblée? Et les*

71 . *Le Soleil* . Lundi 26 Juin 1995, p 9.



*technocrates au gouvernement pour réaliser les doléances et les projets des députés qui représentent le peuple.*

Mais dans ce cas, la réalisation des objectifs chez les femmes politiques passe automatiquement par leur degré d'instruction. Cela risque de favoriser les femmes instruites au détriment de celles ne l'étant pas. Et le problème de la solidarité restera un problème d'actualité.

C'est justement dans le but d'arriver à une meilleure promotion de la femme qu'a été créée l'Union Démocratique des Femmes du Sénégal (U.D.F.S.). Affiliée au Parti de l'Indépendance et du Travail (P.I.T.), cette union présente des similitudes avec le Mouvement Démocratique des Femmes de la Ligue Démocratique.

Selon la présidente de l'U.D.F.S., Mme Aminata Faye Kassé, la création de cette union a été une sorte de solution. Le mérite, c'est d'avoir mis le doigt sur une difficulté réelle de promotion des femmes à l'intérieur du parti. Raison pour laquelle, elle a participé activement à la mise sur pied de cette union.

Néanmoins aujourd'hui, La présidente de cette union nous exprime ses doutes sur le bien-fondé d'une telle organisation lorsqu'elle dit:

*Je me demande toujours, et encore maintenant, si c'est vraiment la bonne solution. Parce qu'en fin de compte, est-ce que ce n'est pas enlever un peu aux femmes la possibilité de se faire, et de travailler en contact avec d'autres militants? De travailler tout simplement en tant que militante pour défendre leurs points de vue, pour acquérir une certaine autonomie, une certaine assurance dans la défense des problèmes de femmes.*

Calquée sur le modèle d'un parti politique, l'U.D.F.S. regroupe des militantes du P.I.T. et d'autres femmes apolitiques. Elle comprend des comités locaux, régionaux et départementaux. Tous les postes sont occupés par des femmes sur la base d'élections démocratiques. Ce qui fait en réalité de l'U.D.F.S., une organisation parallèle au P.I.T.

Tout comme le M.D.F. de la Ligue Démocratique, l'U.D.F.S. ne fonctionne pas sur la base des quotas. Cependant, le fait d'être membre de l'union des femmes n'exclut pas la possibilité de se retrouver dans les instances du P.I.T. grâce au militantisme politique.

Ainsi, à la Fédération de Dakar, sur un Secrétariat de douze/ treize (12/13) membres, on relève la présence de cinq (5) femmes. A ce niveau, elles rencontrent aussi des problèmes selon Mme Kassé:

*Peut-être ce qui manque à certains niveaux du parti, c'est peut-être cette vision qu'en tant que femme, nous devons nous battre pour faire quelque chose, pour réclamer un dû... Peut-être qu'il y a un problème de formation politique certainement... Et certainement aussi que les femmes ne sont pas très armées, pas très avantagées pour acquérir cette formation politique. C'est ce qui freine un peu leur promotion.*

Et par ailleurs, cela représente un double travail pour les militantes, obligées d'être sur deux fronts.

Cependant, au vu des résultats concrets en se référant aux listes des élections législatives de Mai 1993, Mme Kassé reconnaît que les femmes étaient mises à des places pas très honorables. Et cela ne reflétait pas du tout leur engagement et leur

importance numérique. D'où la nécessité d'une bataille à mener pour s'imposer.

Cela ne la surprend pas même pour un parti marxiste car dit-elle:

*C'est vrai que dans ces partis, d'ailleurs c'est ce qui m'a attiré au P.I.T., les femmes avaient l'impression de travailler au même titre que les hommes, de militer au même titre que les hommes. — Nous n'avions pas vraiment des problèmes de promotion interne... Mais quand ces partis ont attiré un nombre beaucoup plus important de femmes, qui étaient des analphabètes dans la plupart des cas, c'est à ce moment là que s'est posé le problème. Comment les accueillir dans les structures du parti?*

Ainsi, là où les partis de masse ont eu à gérer très tôt des organisations féminines à leur avantage, il est vrai, le fait est nouveau pour les partis marxistes. Surtout s'ils ont débuté dans la clandestinité.

Ces partis avaient besoin des militants capables de comprendre le sens de leur lutte. En conséquence, ces derniers étaient recrutés dans l'environnement immédiat du leader.

Dès lors, nous comprenons mieux que les conditions exigées soient l'instruction et la connaissance au niveau de ces partis.

Ainsi, au P.I.T., face à cette arrivée massive de femmes, la solution fut de créer une organisation de femmes. Mais comme le souligne la présidente de l'union, il fallait que cela soit adapté aux préoccupations de nouvelles venues. Étant donné qu'elles n'avaient pas encore le bagage nécessaire pour discuter de sujets pointus dans les noyaux de partis, ou de passer énormément de temps dans les réunions. Pour la simple raison, selon Mme Kassé,

que le fait d'adhérer à un parti politique chez les femmes répondait à d'autres considérations que l'attrait d'un programme. Il s'agissait la plupart du temps de faire du « Japalé », c'est-à-dire aider un parent ou un ami pour lui faire plaisir. Ainsi, elles n'avaient pas le réflexe de décortiquer les programmes politiques. Et c'est dans ce cadre que fut mis sur pied, une structure très légère et souple pour leur permettre de participer à la vie politique.

Cependant, que le mouvement des femmes soit intégré ou affilié au parti, leur responsabilité est engagée dans leur faible représentativité dans les plus hautes instances. Car la plupart du temps, les femmes constituent le gros des militants, il leur revient donc de se battre pour imposer leurs candidates. D'autant plus que dans les partis politiques où elles bénéficient de quota, elles devraient exiger qu'il soit respecté.

Cela passe néanmoins par une meilleure cohésion entre les femmes instruites et celles qui ne le sont pas. Or, nous avons pu constater tout au long de ce chapitre, que l'instruction apparaissait comme la seule voie d'avenir.

Ceci nous amène à nous pencher sur les chances politiques des femmes non instruites. Mais aussi des rapports qu'elles entretiennent avec les intellectuelles du parti.

&

&

&

**LES CHANCES POLITIQUES DES FEMMES NON  
INSTRUITES, ET LE RÔLE DES INTELLECTUELLES  
VIS-A-VIS DE CES DERNIERES.**

Sur ce chapitre, il faut préciser que cette question n'est réellement prise en considération qu'après 1960. Pourquoi si tardivement si l'on sait que dès 1945, les femmes sont sur le terrain politique?

Pour le professeur Iba Der Thiam:

*Est-ce qu'il y avait, dès cette époque là, une idéologie chez les femmes de participation à l'émancipation de leurs conditions. En essayant de favoriser la promotion des femmes rurales, des femmes analphabètes? Je ne le pense pas. Parce que l'esprit élitiste était très prononcé. Il n'est pas exclu que telle ou telle femme, beaucoup plus avancée que ses soeurs, ait tenté en ce sens quelque chose. Mais qu'il y ait eu une action systématique?!*

En fait, de 1945 jusque dans les années 60, il n'y a pas beaucoup de femmes ayant reçu une formation poussée. Ceci en raison des pesanteurs sociales. A titre d'exemple, le professeur Abdoulaye Ly parle du cas de sa soeur. Son père, bien qu'ayant été un des tout premiers lettrés du Sénégal, n'avait pas permis à sa fille de se rendre à l'école. Et le terme utilisé pour désigner les filles allant à l'école à cette époque (1938-1945) était « déviante ». A cela s'ajoute que la plupart des écoles sont tenues par des soeurs. Et les musulmans avaient une certaine réticence à y envoyer leurs filles.

Ensuite, rares étaient les femmes instruites qui s'investissaient en politique. Si nous avons pu tirer cette conclusion d'après les témoignages recueillis, on ne peut en

donner la cause. Peut-être était-ce dû à l'élitisme dont parlait le professeur Iba Der Thiam.

Mais, sur leur rapport avec les femmes instruites, aussi bien chez Mmes Rose Basse, Seynabou Guèye Ndaté que Arame Tchoumbé Samb, le constat est le même. Il existait entre elles une estime réciproque. Et du fait de la mixité, le problème de la promotion des femmes ne se posait pas.

Et donc, cette opposition entre instruite et non instruite n'apparaît réellement que lorsque le Président Léopold Sédar Senghor mettra en avant Mme Caroline Diop comme Député. Cette nomination interviendra en 1963.

Pourquoi précisément Mme Caroline Diop? La réponse nous est venue du professeur Abdoulaye Ly. Selon lui, c'est parce qu'elle répondait à l'image qu'il se faisait de la femme sénégalaise.

Pourtant, à l'époque du B.D.S., une autre femme se sera distinguée dans son soutien politique au Président Léopold Sédar Senghor. Il s'agissait de Mme Adja Ndoumbé N'Diaye. Mais, nous n'avons pas retrouvé sa trace dans les bureaux politiques du B.D.S., du E.P.S. ni même de l'U.P.S. Or, selon Mme Rose Basse, elle avait demandé à Senghor de lui adjoindre Adja Ndoumbé N'Diaye lorsqu'elle fut membre du bureau provisoire exécutif de l'U.P.S. La raison d'une telle démarche était liée à l'âge de Adja Ndoumbé N'Diaye qui était la doyenne. Et Léopold S. Senghor avait cependant exprimé des réticences devant le manque d'instruction de celle-ci. Mme Rose Basse aurait alors proposé d'être l'interprète chaque fois qu'il y aurait des discussions importantes. C'est dans ce cadre, qu'elle l'aurait rejointe dans le bureau politique de l'U.P.S.

Cet épisode en dit long sur la manière dont le Président Senghor concevait le rôle politique des militantes. Elles servaient juste à meubler le parti. Et jusqu'en 1963, Il ne favorise pas la

promotion des militantes, encore moins celle des non instruites. Peut-être que le contexte politique était plus important. Et que de manière générale, les considérations sociales étaient si fortes que cela n'entraînait pas dans les préoccupations des hommes politiques de promouvoir les femmes en politique.

Et au moment où le Président Senghor choisit Mme Caroline Diop, d'autres femmes ont eu une présence plus ancienne, ou aussi ancienne, comme Mmes Seynabou Guèye Ndaté ou Arame Diène dans le parti.

En mettant donc une femme instruite, le Président Senghor avait réduit les chances politiques de celles qui ne l'étaient pas. Pour ces dernières, la politique n'était plus que d'un moyen d'ascension sociale uniquement.

Et d'une certaine manière, il les frustrait dans la mesure où ce sont elles qui avaient le plus de temps à accorder aux partis politiques.

Ce qui fait dire à Mme Marie A. Savané:

*C'est intéressant de voir pourquoi Arame Diène, on n'en parle que maintenant. Alors que cette femme fait de la politique depuis l'époque coloniale. C'est parce que son cas était tellement patent d'une femme qui a fait de la politique pendant des années, uniquement parce qu'elle n'était pas instruite, elle n'a pas pu accéder. Et je crois qu'elle symbolise vraiment cette inconséquence et cette injustice. Elle a une expérience incroyable. Et pourtant parce qu'elle ne parlait pas français, ne savait ni lire, ni écrire, c'est un peu ça le résultat.*

Pour notre part, nous pensons que ce fut moins pour casser cette tendance à favoriser les femmes instruites que pour répondre à un contexte politique bien précis.

En effet, c'est en 1992, que Mme Arame Diène se retrouve à la tête du Mouvement National des Femmes Socialistes. En tant qu'intérimaire, il faut le préciser. Car, à notre connaissance, elle n'a pas encore été confirmée de manière définitive.

Or, au moment où elle est nommée, elle n'a pas de rivales de poids. Une femme, Mme Léna Fal Diagne<sup>72</sup> aurait pu faire la différence, mais elle avait démissionné du P.S. pour des raisons familiales. Et nous pensons donc que l'une des causes de la nomination de Mme Arame Diène est son ancienneté au Parti. Il est vrai cependant, qu'elle a eu du mérite de s'être imposée face aux intellectuelles du P.S.

Ensuite, à la même période, Mme Coumba Bâ, la présidente des femmes du P.D.S., parti opposé au P.S., connaît des problèmes. Ayant assuré pendant près de sept ans la présidence de mouvement, elle est contestée par quelques militantes à l'approche du troisième congrès des femmes P.D.S. Ces dernières ont le soutien discret du chef du parti, Me Abdoulaye Wade qui veut confier à Mme Coumba Bâ un poste honorifique. Ce, au profit d'une nouvelle venue, Mme Aminata Tall, qui a le mérite d'avoir des diplômes. Car pour Me Abdoulaye Wade, le parti était

72 . Sage- Femme d'Etat, Mme Léna FAL DIAGNE est née à Saint-Louis du Sénégal. Elle est la fondatrice de la première association pour le planning familial et de la première clinique expérimental de planning familial. Membre de la délégation sénégalaise à l'O.N.U. depuis 1972, et de la Commission de la Femme de l'O.N.U. de 1974 à 1978, Mme FAL fut aussi membre de la conférence des Femmes à Mexico en 1975 et Présidente du comité préparatoire pour la conférence mondiale de la décennie des Nations- Unies pour la Femme prévue à Téhéran.

Tout d'abord, militante du R.D.A., Mme Léna DIAGNE rallie ensuite le Parti Socialiste. Membre du Comité Central, quatrième vice- présidente du Parlement sénégalais en 1979, elle fut secrétaire générale de l'Union régionale du Cap- Vert et de la seconde Coordination du P.S. Mme Léna FAL DIAGNE fut également membre de l'Union Inter-Parlementaire. Seconde femme à être élue député à partir de 1973, elle fera successivement quatre mandats législatifs. jusqu'à sa démission intervenue en 1991. Voir Mamadou GUEYE. *Op cit*, p 145.

En politique, Elle se distingue en lançant le mouvement « Une femme, un gramme d'or » en 1986. Ceci dans le but de faire contribuer les femmes à améliorer les conditions de vie des sénégalais.



arrivé à un stade où il fallait une femme instruite à la tête de la fédération nationale des femmes. Celle-ci serait en mesure de voyager et de représenter dignement le parti à l'extérieur. D'où le choix porté sur Mme Aminata Tall pour ce poste tandis que celui de secrétaire générale de cette fédération irait à Mme Coumba Bâ.

Une argumentation que réfute l'ex-présidente des femmes P.D.S. qui met en avant l'expérience politique. Et elle le ressent comme une injustice car elle nous dira:

*Vous savez quand on parle de cadres, ils ne savent même pas ce qui se passe à la base. Parce que ce ne sont pas eux qui vont vendre les cartes, discuter avec les gens, diriger les choses au niveau des secteurs ou des sections. Ils sont peut-être à un niveau supérieur, c'est-à-dire à côté du leader du parti... Je pense que la vraie politique, c'est faire d'abord le premier pas en bas, et ensuite remonter... Donc, il y a des cadres intellectuels et des cadres politiques. Et pour faire vivre un parti, il faut qu'il y ait un cadre politique.*

Mme Coumba Bâ déclare cependant que si elle était battue suite à des élections régulières, elle céderait la place.

En fait, le véritable problème est autre. Est-ce qu'à un moment donné, les partis politiques ont fait comprendre aux femmes que sans une formation professionnelle élevée, elles ne pourraient postuler à certains postes de responsabilité politiques? Ce, après leur avoir fait prévaloir uniquement le militantisme politique.

Il semble que non. C'est la raison pour laquelle Mme Marie A. Savané estime que c'est à ce niveau que les femmes doivent se battre. Ceci afin de refuser que l'on se permette n'importe quoi avec elles. Et par rapport à l'affaire Coumba Bâ, elle réagit ainsi:

*Wade dit qu'elle est semi-analphabète... Que cette femme-là ne peut pas voyager. C'est indécent mais ça donne une idée... Parce que les hommes qui sont à l'Assemblée Nationale, y en a pas beaucoup qui volent haut. Ce sont des semi-analphabètes, n'empêche qu'ils sont députés. Et personne n'a jamais posé le problème du bien-fondé ou non de ces hommes là-bas.*

Cependant, le fait de favoriser les intellectuelles n'est pas propre au P.D.S. Au P.S., jusqu'à une année récente, 1992, il en fut de même. Et si l'on fait le tour des partis politiques, on se rend compte que les femmes à la tête des mouvements féminins sont choisies parmi les intellectuelles. Dans les partis de gauche comme le P.I.T., cette situation résulte en partie de l'arrivée massive des militantes.

Quoiqu'il en soit, la première conséquence de cet état de fait est qu'elle marque un hiatus entre les intellectuelles et les autres militantes au niveau des partis. Et ce d'autant plus qu'elles ne sont pas sur la même longueur d'onde, n'ayant pas les mêmes appréciations des problèmes.

A cela s'ajoute que, jusqu'à une date récente, il y avait une « dépersonnalisation » des intellectuelles, à quelques exceptions près, occupant des postes de responsabilité politiques. Ce fut soit l'image de l'intellectuelle sévère, soit celle de la bourgeoise riche. Donnant une autre image de la femme sénégalaise, elles étaient la plupart du temps, incomprises dans les deux cas de figure. Et là encore, Mme Arame Tchoumbé Samb souligne leur responsabilité:

*Si les femmes du Sénégal à qui on confie certains ministères avaient un peu d'esprit, lors des missions à l'intérieur du pays, elles ne porteraient pas de l'or sur leur avant-bras. Car*

*celles qu'elles vont retrouver, ne mangent pas à leur faim. De ce fait, les discours qu'elles vont faire, n'auront aucun impact. Les paysannes ne prêteront attention qu'à l'or qu'elles exhibent. Celles qu'elles prétendent éveiller à la vie politique seront pressées de les voir repartir. Ce, dans l'espoir de recevoir un peu d'argent.*

Cette responsabilité des intellectuelles, Mme Caroline Diop la partage également. Raison pour laquelle elle dira à leur sujet:

*Elles ont tardé à s'intégrer dans la masse. Elles sont égoïstes parce que quand on va vers les pauvres, on les aide, on les encadre. De toute ma vie, je n'ai jamais pu mettre 20.000 F en banque... Il faut partager, aider, former...<sup>73</sup>*

Aujourd'hui, les données ont changé. Devant la nécessité de percer à l'intérieur des partis, les intellectuelles se mettent beaucoup plus à l'écoute de leurs soeurs non instruites. Ceci dans le but de contourner les facteurs de blocage qui, la plupart du temps, émanent des hommes.

Ainsi, les mouvements de femmes de tous les partis ont élaboré une nouvelle stratégie de pratique politique. Ce sera l'objet de la troisième partie de notre étude.

Auparavant, nous voudrions faire un rapide coup d'oeil sur l'évolution politique des femmes sénégalaises de 1945 à nos jours.

&

&

&

## L'ÉVOLUTION DES FEMMES DANS LE CONTEXTE POLITIQUE DE 1945 A NOS JOURS.

Nous nous situerons à deux niveaux: le parlement et le gouvernement.

A l'Assemblée Nationale, l'élection de Mme Caroline Diop marque le début de la présence féminine dans cette institution. Elle est élue grâce à une circonstance particulière. Comme en témoigne le compte-rendu de la quatrième session extraordinaire de la deuxième législature dans sa seconde séance<sup>74</sup>.

Ouverte le Mardi 17 Décembre 1963, cette session parlementaire s'est tenue sous la direction de Me Lamine Guèye, président de l'Assemblée Nationale. L'un des points de l'ordre du jour portait sur le remplacement de douze (12) députés nommés ministres dans le gouvernement. A cet effet, Me Lamine Guèye lira la lettre portant nomination des douze remplaçants qui émanait du premier président de la Cour Suprême. En voici quelques extraits:

*Monsieur le Président,*

*J'ai l'honneur de vous accuser réception des lettres de démission de Messieurs les députés Doudou Thiam, Abdoulaye Fofana, Alioune M'Bengue, Cissé Dia, Dr. Ibra Wane, Dr. André Peytavin, Dr. Karim Gaye, Emile Badiane, Magatte Lô, M<sup>e</sup> Abdourahmane Diop, Dembo Coly et Racine N'Diaye.*

...

*J'ai donc immédiatement réuni la Commission Nationale et proclamé élus aux lieu*

---

<sup>74</sup> Journal Officiel des Débats Parlementaires. République du Sénégal, 4<sup>e</sup> année, n° 77, Lundi 23 Décembre 1963, p 819.

*et place des démissionnaires, les suppléants ci-après, choisis dans l'ordre de leur inscription:*

*Mme Demba Diop, née Caroline Faye, M M. Massal Guèye, Amadou Barry, Abbas Guèye, Makha Sarr, Nallo N'Diaye, Bibi N'Diaye, Serigne Babacar Diop, Moustapha Sall, Ibrahima Thiam, Alassane Camara, Abdoulaye Bâ...*

Il a donc fallu la démission de douze députés pour que Mme Caroline Diop, responsable de "l'Animation" de l'U.P.S., le devienne. Ce qui signifie que lorsque la première liste des députés est élaborée, elle occupe la quatre-vingt et unième (81<sup>e</sup>) position. Or, en ce moment, le Parlement compte quatre-vingt (80) places. Cela se vérifie lorsqu'on lit le compte-rendu de la première séance de cette quatrième session extraordinaire<sup>75</sup>. Les travaux se sont déroulés le Lundi 9 Décembre sous la présidence du doyen d'âge du groupe U.P.S., M. Maurice Guèye. Et sur un total de quatre-vingt (80) députés, dont soixante-treize (73) présents et sept (7) absents, Mme Caroline Diop n'y figure pas. Son premier mandat législatif commence donc en 1963 jusqu'en 1968.

De 1968 à 1973, lors de la troisième législature, elle est toujours la seule femme député du parlement sénégalais. Le nouveau président de l'Assemblée Nationale est M. Amadou Cissé Dia qui remplace Me Lamine Guèye, décédé le 11 Juin 1968. Tandis que Messieurs Habib Thiam et Fara N'Diaye sont respectivement Présidents des groupes parlementaires P.S. et P.D.S. On retrouve Mme Caroline Diop dans trois commissions de l'Assemblée Nationale qui sont: la Commission de la Législation, de la Justice, de l'Administration générale et du Règlement intérieur; la Commission des Affaires étrangères et la Commission du Travail, de la Sécurité sociale, de la Santé et de la

<sup>75</sup> . *Journal Officiel des Débats Parlementaires*, République du Sénégal, 4<sup>e</sup> année, n° 76, Lundi 16 Décembre 1963, p 813.

Fonction publique. Dans cette dernière, commission, elle en est la présidente.

C'est seulement à la quatrième législature qui va de 1973 à 1978 que l'Assemblée Nationale enregistre trois autres femmes: Mmes Léna Diagne, Marie-Anne Sohail et Awa Thiam. La première est sage-femme d'Etat tandis que les deux autres sont institutrices de profession. Toutes les trois sont des militantes de l'U.P.S. Mme Caroline Diop occupe le poste de la quatrième vice-présidence du Bureau de l'Assemblée.

En 1978, l'opposition fait son entrée au Parlement sénégalais pour la première fois. Et on constate une progression plus nette des femmes. L'explication est simple. Car, en 1976, le Président Senghor a autorisé l'activité politique officielle de deux autres partis politiques: le P.D.S., le P.A.I. Mais sur ces deux partis, il n'y a que le P.D.S. qui envoie des représentantes à l'Assemblée Nationale.

Sur ce point, il faut dire qu'après les élections législatives de 1978, le P.A.I. n'avait obtenu aucun siège à l'Assemblée Nationale<sup>76</sup>. En conséquence, on ne peut préjuger de l'attitude qu'il aurait pu avoir à l'encontre de ses militantes s'il avait obtenu des sièges.

Au total, pour la cinquième législature 1978-1983, les femmes sont au nombre de huit (8).

Pour le compte du P.D.S., on relevait Mmes Coumba BÂ, Sophie N'Diaye Cissokho, Fatou Kâne et Mariétou Sène, sur les dix-huit (18) sièges obtenus par leur parti.

Du côté du P.S. qui avait remporté quatre-vingt deux (82) sièges, les représentantes étaient: Mesdames Seynabou Cissé, Caroline Diop, Léna Diagne et Marie-Anne Sohail; les trois dernières ayant été réélues. A noter que Mme Caroline Diop,

76. Gerti HESSELING. *Op cit*, p 279.

durant cette législature, cumule ses fonctions de député avec un poste ministériel, celui de l'Action Sociale. Quant à Mme Léna Diagne, elle fut l'unique femme, quatrième (4<sup>e</sup>) vice-présidente de l'Assemblée Nationale.

Il y eut donc une parité des femmes de part et d'autre.

De 1983 à 1988, lors de la sixième législature, l'Assemblée Nationale connaît une innovation. Le nombre de députés passe de cent (100) à cent - vingt (120). Après en avoir été le président pendant trois législatures, M. Amadou Cissé-Dia cède la place à M. Habib Thiam. Cependant, ce dernier ne l'assume que pendant une année, avant que M. Daouda Sow ne prenne le relais de 1984 à 1988.

Chez les femmes députés, le nombre passe de huit (8) à quatorze (14). Cependant, une seule représente le P.D.S. qui a obtenu huit (8) sièges. Il s'agit de Mme Sophie N'Diaye Cissokho qui entame ainsi un second mandat parlementaire. Toutes les autres sont des militantes socialistes. Mesdames Seynabou Cissé, Léna Diagne, Caroline Diop et Marie-Anne Sohai sont à nouveau reconduites dans leurs fonctions de députés. A elles, viennent s'ajouter de nouvelles venues à savoir Mmes Fatoumata Kâ, qui est la quatrième vice-présidente de l'Assemblée Nationale, Mantouaye Guène, Fadiop Guèye Sall, Arame Diène, Marie-Hélène Guillabert, Lémou Touré et Aïssatou M'Baye.

On comptait ainsi six (6) Institutrices, deux (2) Sages-femmes dont l'une d'Etat, deux (2) Secrétares de Direction, deux (2) Ménagères, et une (1) Infirmière.

Durant la septième législature, de 1988 à 1993, l'Assemblée Nationale a un nouveau président en la personne de M. Abdoul Aziz N'Daw. Le groupe parlementaire P.S. est dirigé par M. Samba Laobé Fall tandis que M. El Hadj Ousmane A. Ngom est le président du groupe P.D.S.

Du côté des femmes, la prédominance des socialistes demeure. Sur ce chapitre, il faut dire que la sous représentation de femmes P.D.S. durant ces deux législatures, est lié au contexte politique. En 1983, la politique du rassemblement prônée par le Président Abdou Diouf est positif pour le P.S. Après les élections législatives du 27 Février, il remporte une grande majorité de sièges. Par contre, la situation est inverse en 1988. Cette année marque la période de la contestation du pouvoir en place par l'opposition.

Ainsi, une seule femme représente le P.D.S. qui a remporté dix-sept (17) sièges. Il s'agit de Mme Coumba Bâ (Infirmière). Elle avait été absente lors de la précédente législature car elle figurait à la dixième position. Suite aux résultats des législatives du 27 Février 1983, elle n'avait pu passer. Elle effectue donc son second mandat de parlementaire.

Pour le P.S. qui a obtenu cent-trois (103) sièges, la plupart des femmes de la précédente législature ont été reconduites. A l'exception de Mesdames Caroline Diop, Marie-Anne Sohai, Marie-Hélène Guillabert, Lémou Touré et Aïssatou M'Baye. Elles sont remplacées par de nouvelles élues: Mesdames Fambaye Fall Diop (Institutrice), Fatoumata Doucouré (Ménagère), Aminata Fall Gassama (Agent principal), Nafy Gaye Ndiogou (Institutrice), Aïssatou N'Daw (Agent d'administration) et M'Bayang Leyti N'Diaye (Institutrice).

Il y eut donc cinq (5) arrivées contre quatre (4) sortantes. Dans ce groupe de femmes députés socialistes, trois (3) furent membres du bureau de l'Assemblée Nationale. Madame Fatoumata Kâ, élue troisième vice-président tandis que Mmes Seynabou Cissé et Léna Fal Diagne en sont respectivement les première et sixième secrétaires élus.

Au début de cette législature, elles sont quatorze au total à être députés. Mais deux décéderont: Mmes Feues Mantoulaye



Guène en Janvier 1991 et Fatoumata Kâ en 1992. La première sera remplacée par un homme, M. Dame Sarr. Et à la fin de la première session de cette septième législature, Mme Léna Fal Diagne démissionne.

Aujourd'hui, à sa huitième législature, l'Assemblée Nationale comprend quatorze (14) femmes. On y note un retour en force des militantes du P.D.S. avec les présences de Mesdames Coumba Bâ, Magatte Dème (Ménagère), Awa Diop (Dactylographe), Coumba N'Diaye (Commerçante), et Marie Josée Eoucher Camara (Professeur). Cette dernière fait son entrée au Parlement à la faveur du remaniement ministériel du 15 Mars 1995. Ce, à titre de remplaçante de Me Abdoulaye Wade nommé ministre d'Etat auprès du Président de la République. Avant le remaniement, le groupe libéral totalisait quand même cinq (5) femmes. La cinquième étant Mme Aminata Tall qui, après sa nomination dans le gouvernement, a été remplacée par M. Daouda N'Doye.

Jusqu'au 15 Mars 1995, le président de ce groupe parlementaire était M. El Hadj Ousmane A. Ngom avant d'être remplacé par M. Marcel Bassène.

Quant au camp socialiste, elles sont neuf (9) députés en tout. De la précédente législature, il ne reste plus que Mesdames Arame Diène et M'Bayang Leyti N'Diaye. Les sept autres en sont à leur premier mandat de parlementaire. Il s'agit de Mesdames Mata Sy Diallo (Professeur), Oulimata Diome (Agent administratif), Aïda Diop (Restauratrice), Thérèse King (Administrateur civil), Rokhy Mané (Commerçante), Aminata M'Bodj (Restauratrice) et Néné Sylla (Ménagère).

Le groupe parlementaire P.S. est conduit par M. Abdourahim Agne. Et le Président de l'Assemblée Nationale est M. Cheikh A. K. Cissokho.

La première remarque qui frappe aux yeux est qu'aucune femme n'a été jusqu'à présent élue président de l'Assemblée Nationale. Un poste dont la durée est de cinq ans. En outre, il permet au titulaire d'être le président du bureau de l'Assemblée Nationale. Le bureau comprend neuf (9) vice-présidents, sept (7) secrétaires, et deux (2) questeurs. Tous ces membres sont élus pour un an.<sup>77</sup>

De même qu'aucune femme n'a été élue premier vice-président. Au niveau du bureau, elles ont occupé les postes de secrétaires, de quatrième ou de troisième vice-président. En 1993, Mme Mata Sy Diallo est la première femme à occuper le poste de deuxième vice-présidente.

Aucune femme non plus n'a été président d'un groupe parlementaire. Ni même celui de l'une des commissions générales que compte l'Assemblée Nationale. Ces commissions sont au nombre de onze (11) plus deux (2) commissions spéciales. Leur but est l'étude des affaires qui leur sont soumises<sup>78</sup>. Chaque commission générale a un président, deux vice-présidents, un secrétaire, et vingt-et-un (21) membres.

A ce niveau, on ne retrouve aucune femme à la commission des Finances, de l'Economie et du Plan. C'est la commission la plus importante qui comprend trente-cinq (35) membres contre vingt-cinq (25) pour les autres commissions générales, et quinze (15) pour les commissions spéciales. On ne relève pas non plus la présence de femmes à la commission de la Défense, ni à celle de la Comptabilité et de Contrôle qui est une commission spéciale.

Par contre, à la commission du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, elles sont six (6). Mesdames Awa Diop qui en est la secrétaire, Magatte Dème et Coumba N'Diaye

77 . Jean Mariel NZOUANKEU. *Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale*. Edition 1993, Texte mis à jour, Articles 12 et 14, pp 8-9.

78 . Jean Mariel NZOUANKEU. *Op cit*, Articles 20 et 21, pp 12-13.

pour le P.D.S. Tandis que Mesdames Arame Diène, Aminata M'Bodj et Néné Sylla du P.S. en sont membres.

On ne trouve qu'une seule, Mme Magatte Dème du P.D.S., à la commission des Travaux publics, de l'Habitat, des Transports, du Tourisme et de l'Environnement.

Elles sont deux à la commission du Développement rural et de l'Hydraulique. Il s'agit de Mesdames Aminata M'Bodj du P.S. et Coumba N'Diaye du groupe libéral.

A la commission des Lois, de l'Administration générale et des Droits de l'Homme, elles sont, avec le départ de Mme Aminata Tall, au nombre de quatre (4). Elles sont toutes du camp socialiste: Mesdames Oulimata Diome, Aïda Diop, Thérèse King et Néné Sylla.

Pour la commission des Affaires Etrangères et de la Coopération, nous avons Mesdames Thérèse King qui en est le premier vice-président, Mata Sy Diallo, Arame Diène et Oulimata Diome du P.S.; et Coumba Bâ et Awa Diop du P.D.S. Mme Aminata Tall ayant aussi fait partie de cette commission avant sa nomination dans le gouvernement.

Elles sont trois à la commission du Travail, de la Fonction Publique et de l'Emploi. Mme Coumba N'Diaye du groupe libéral en est la secrétaire, tandis que Mmes Arame Diène et Aïda Diop du P.S. en sont membres.

Même chiffre à la commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs dont le secrétaire est Mme Oulimata Diome. Les deux autres sont Mmes Coumba N'Diaye du P.D.S. et M'Bayang Leyti N'Diaye du groupe socialiste.

A la commission de la Communication et de la Culture où elles étaient deux, Mmes Coumba Bâ et Aminata Tall, il ne reste plus que la première.

C'est la commission de la Santé, de la Population et des Affaires Sociales qui bat le record. On y compte neuf (9) femmes. Mmes Coumba Bâ, secrétaire de la commission, Magatte Dème et Awa Diop du parti libéral; et Mmes Arame Diène, Aïda Diop, Thérèse King, Rokhy Mané, Aminata M'Bodj et M'Bayang Leyti N'Diaye du F.S.

Enfin, dans la seconde commission spéciale qui est celle des Délégations, on y trouve une seule femme. Il s'agit de Mme Rokhy Mané du groupe socialiste.

Nous avons pu faire ce recensement d'après la liste que nous nous sommes procurée aux archives de l'Assemblée Nationale. Elle a été faite au début de la huitième législature. C'est la raison pour laquelle le nom de Mme Marie Josée Boucher Camara n'y figure pas.

Cependant, la remarque que l'on peut faire, est que les femmes ont intégré les commissions qui ont un rapport avec leurs préoccupations quotidiennes. Dans la mesure où elles peuvent les aider dans la réalisation de leurs objectifs, économiques surtout.

Mais, ce faisant, elles laissent des secteurs importants comme l'économie et les finances, aux mains des hommes. Ou encore le travail, la fonction publique et l'emploi ainsi que la communication et la culture. Or, si elles veulent donner leurs appréciations sur la manière de gérer les problèmes qui se posent au pays, il est nécessaire qu'on les retrouve dans ces commissions. D'autant plus qu'elles ne sont pas nombreuses.

Car, en définitive sur huit législatures, le nombre de femmes députées est passé de un (1) à quatorze (14). Si l'on sait que le total des députés au Parlement était de quatre-vingt (80) en 1960, puis cent (100) en 1973 avant d'être fixé à cent-vingt (120) en 1983. Cela donne un pourcentage très faible.

Il est vrai cependant que si l'on compare ce chiffre avec celui des pays de la sous-région ou de l'Afrique du Nord, le Sénégal est parmi ceux qui ont une meilleure représentation de femmes parlementaires. Ainsi si l'on se réfère à la carte de femmes au Parlement au 30 Juin 1989 <sup>79</sup>, le Sénégal comptait 12,5% contre 6,2% au Libéria, 6,1% au Mali, 14,5 et 5,7 en Côte d'Ivoire. Par contre au Maroc, le pourcentage était de 0% contre 4,3% en Tunisie et 2,4% en Algérie.

Par rapport à l'Europe, l'Asie et l'Amérique, on retiendra surtout que ce sont les pays nordiques qui ont les plus forts scores. A titre d'exemples, la Norvège 34,4%, la Suède 38,1%, la Finlande 31,5%. Tandis que l'on relèvera 5,7% pour la France, 15,4% pour l'Allemagne, 14% pour la Suisse, 21,1% en Corée du Nord, 1,4% au Japon, 2% en Corée du Sud, 13,2% au Canada, 5,7% aux Etats-Unis d'Amérique et 33,9% à Cuba.

On constate qu'en fonction du régime politique en place, on a accordé plus ou moins d'importance aux femmes. Et au niveau mondial, elles représentent 12,7% contre 87,3% pour les hommes. Mais en 1993, ce chiffre est tombé à 10,2%.

Pour en revenir au Sénégal, cette sous représentation des femmes se retrouve également au niveau gouvernemental.

La première nomination d'une femme à un poste ministériel se produit dix-huit après l'indépendance. Ce fut Mme Caroline Diop. Dans le Journal Officiel de la République du Sénégal du 1er Avril 1978, elle figure sur la liste des membres du gouvernement présents. Elle y est en qualité de ministre de l'Action Sociale. Le chef du gouvernement étant alors M. Abdou Diouf. Cependant une autre femme, Mme Maïmouna Kâne, y occupe les fonctions de secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée de la Condition Féminine. Ce qui fait deux femmes sur un gouvernement de vingt-trois (23) membres.

---

79 . Publiée par l'Union Interparlementaire. B.P. 438. 1211 Genève 19, Suisse.

En 1981, avec la démission de Léopold S. Senghor, Abdou Diouf devient Président du Sénégal. Le 2 Juin 1981, un gouvernement est formé. Il est conduit par M. Habib Thiam. Mme Caroline Diop devient ministre délégué auprès du Premier Ministre, tandis que Mme Maïmouna Kâne occupe les fonctions de secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée de la Promotion Humaine. Ce gouvernement comprend vingt-sept (27) membres.

Le 3 Avril 1983, elles sont trois femmes dans le nouveau gouvernement. Conduit par M. Moustapha Niassé, il se compose de vingt-six (26) membres. Mme Caroline Diop quitte et Mmes Fambaye Fall Diop et Marie Sarr M'Bodj arrivent. La première est nommée ministre délégué auprès du Président de la République chargé des Emigrés. La seconde se charge du secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Pour sa part, Mme Maïmouna Kâne est promue ministre du Développement Social.

Trois ans plus tard, cette dernière quitte ses fonctions lors du remaniement du 2 Janvier 1986. Elle est remplacée par Mme Mantoulaye Guène qui fait son entrée. Mme Marie Sarr M'Bodj devient ministre de la Santé Publique tandis que le poste de Mme Fambaye Fall Diop ne change pas. Vingt-cinq (25) membres composent la nouvelle équipe gouvernementale.

Le remaniement du 5 Avril 1988 voit le départ de toutes ces femmes. Un gouvernement de vingt-huit (28) membres est mis en place. La première est remplacée par Mme Ndioro N'Diaye, La seconde par Mme Thérèse King tandis que le poste ministériel de la troisième revient à Mme Fatou Ndong Dieng.

Deux ans plus tard, le 27 Mars 1990, les deux dernières quittent le gouvernement. Mme Mata Sy Diallo fait son entrée au poste de ministre délégué auprès du Président de la République,

chargée des Emigrés. Tandis que Mme Ndioro N'Diaye gère désormais le Ministère délégué auprès du Président de la République, chargée de la Condition de la Femme et de l'Enfant.

En Avril 1991, dans la cadre d'une alliance pouvoir/P.D.S., Mme Aminata Tall rejoint les deux femmes. Elle est nommée ministre délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale chargé de l'Alphabétisation et des Langues Nationales. Mme Ndioro N'Diaye reçoit un ministère plein, celui de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Tandis qu'il n'y a pas de changement pour Mme Mata Sy Diallo. Mais la cohabitation s'arrête en Septembre 1992.

Le 4 Juin 1993, c'est au tour de Mme Mata Sy Diallo de quitter le gouvernement pour l'Assemblée Nationale. Ce, au moment où arrive Mme Coura Bâ Thiam qui est nommée ministre de la Culture. Elle y est pendant une courte période car le 15 Mars 1995, elle quitte ses fonctions de même que Mme Ndioro N'Diaye.

A la faveur de ce remaniement qui marque un gouvernement de majorité présidentielle élargie, Mme Aminata Tall revient. Elle occupe le poste de ministre délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale, chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Mme Ndioro N'Diaye est remplacée par Mme Aminata M'Bengue N'Diaye; et pour la première fois, une femme est nommée Ministre de la Recherche scientifique et de la Technologie. Il s'agit de Mme Marie Louise Corrêa.

Conduit par M. Habib Thiam, ce gouvernement comprend trente-quatre (34) membres.

Ainsi, en huit remaniement, nous n'avons pu recenser que treize (13) femmes en tout. Ce qui fait une moyenne de deux (2) par gouvernement. L'effectif gouvernemental variant de vingt-neuf (29) à trente-quatre (34) membres.

A cela s'ajoute que, la plupart du temps, elles furent nommées à des postes sociaux. Rares furent celles ayant bénéficié d'un ministère plein, recevant plutôt des postes de secrétaires d'Etat ou ministres délégués.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



TROISIEME PARTIE:

*LA PRATIQUE POLITIQUE*

Pour le dernier volet de notre étude, nous allons nous pencher sur la pratique politique des femmes sénégalaises. Sur deux périodes: 1945/1981 et 1981 à nos jours.

Si nous avons choisi de faire débiter la seconde période en 1981, c'est parce qu'elle marque une étape politique nouvelle. Il s'agit de l'accession au pouvoir du président Abdou Diouf qui instaure le multipartisme intégral.

&

&

&

#### DE 1945 A 1981

Si on note une présence effacée au niveau politique des femmes dans les communes de plein exercice comme le rapporte les différentes archives, la lutte pour l'obtention du droit de vote fait prendre conscience de la force et de l'avantage qu'elles représentent.

A l'évocation de ce moment politique, les propos de Mme Rose Basse<sup>80</sup> décrivent la méthode d'engagement politique des femmes:

*C'était dur parce que c'était les femmes qui menaient la danse. Qu'elles soient B.D.S., Socialistes, ou P.A.I. ou autre, ce sont les femmes qui soutenaient les hommes. Toute la journée, c'était le défilé, et les femmes restaient là-bas jusqu'à l'annonce des résultats. Et le lendemain, c'était des manifestations de joie quand on avait gagné... Evidemment, il y avait des bagarres au*

80. Interview en français le Samedi 09 Janvier 1993 à son domicile de la Sicap Karack.

*niveau des femmes pour aider les hommes... On avait des effigies.*

En lisant ce passage, on se rend compte que les grands bénéficiaires de l'action politique des femmes sont les partis de l'époque.

Elles se sont impliquées dans la politique, pour reprendre les termes du Professeur Iba Der Thiam, en tant que facteur, en tant qu'élément participant avec toute leur nature et toute leur sensibilité. En transposant un tout petit peu dans le contexte politique les habitudes qu'elles avaient contacté dans la société traditionnelle: le goût de certaines manifestations pompeuses, un certain esprit de clientélisme, une certaine générosité d'autant plus facile que l'argent de la politique n'avait pas été gagné à la sueur de leurs fronts. Ce sont des responsables politiques ou des maris ou des députés, qui le leur avait donné.

A ce titre, les paroles de Mme Seynabou Guèye Ndaté <sup>81</sup> sur les rapports des dirigeants politiques avec les femmes sont éloquentes:

*Moi, il y a une année où Mamadou Dia m'avait fait appeler. A ce moment là, Ndoumbé N'Diaye était au B.D.S., Adja Wara Diène chez les socialistes. Plus tard, quand ils se sont unis, il y avait là (à la Gueule Tapée) une personne qui s'opposait à Lamine Guèye et à son parti. Mamadou Dia, à ce moment, était au Tribunal Valdome... Quand je suis arrivée, (il m'a dit) qu'il voulait que j'organise une manifestation (à la Gueule Tapée) pour prouver que le parti avait de la force. Il m'a mise en rapport avec quelqu'un qui s'appelle Abdoulaye Fofana qui m'a remis une forte somme d'argent... J'en ai donné à*

81 . Interview réalisée en Juillet 1993 en wolof à son domicile situé à la Médina.

*Ndoubbé N'Diaye, à Adja Wara Diène, en leur demandant d'organiser des manifestations dans toute la Gueule Tapée, tandis que je faisais de même. On devait se débrouiller pour montrer que le parti de Mamadou Dia, Lamine Guèye et Senghor avait de la force, car ce dernier s'était posé en candidat rival.*

C'est une fois le magnétophone éteint que Mme Seynabou Guèye Ndaté m'avouera que le rival en question était M. Cheikh Tidiane Sy<sup>82</sup>.

Adja Wara Diène et Ndoubbé N'Diaye étaient des militantes politiques. La première était du camp de Lamine Guèye et faisait partie d'un collectif de femmes âgées. Telles que Seynabou Guèye Ndaté, Adja Maguette Basse, Adja Fatou Diallo, Adja Sokhna M'Baye, Adja Aby Dramé, Fatou Guèye, Penda Sago Fall à Diourbel, Sokhna Tine, Marième N'Diaye à St-Louis entre autres, regroupées dans des comités de femmes pour animer le parti socialiste. Selon Mme Rose Basse, elle s'occupait du travail administratif et politique de ce mouvement de femmes. Elle en était le porte-parole mais également l'organisatrice. Ainsi lorsqu'elle siégeait dans des bureaux de vote, chaque fois qu'un différend éclatait, elle organisait les femmes en commando pour remporter la victoire.

Quant à Ndoubbé N'Diaye, elle était la pionnière du mouvement des femmes au B.D.S. Elle animait le parti avec d'autres femmes telles que Adja Madeleine Ngom, Fatou N'Diaye, Mame Lissa, Aïda Thiam Ségane.

---

82. Marabout, politicien et homme d'affaires. Il est le fils de El Hadj Malick SY, le fondateur de la confrérie Tidjiane. Sympathisant du B.D.S. dans un premier temps, il fonde son propre parti: le Parti de la Solidarité Sénégalaise. En 1959, il est candidat aux élections législatives contre Senghor en 1959. Voir: Momar Coumba DIOP et Mamdou DIOUF. *Le Sénégal sous Abdou Diouf*. Editions Khartala, 1990, pp 116/117.

Et à la réconciliation de Lamine Guèye et de Léopold S. Senghor, toutes ces femmes se retrouvent à l'intérieur du même parti, l'U.P.S., tout en restant fidèles à leur leader.

Une utilisation des femmes favorisée par la personnalisation des partis politiques et l'admiration amoureuse à l'égard du leader pour paraphraser M. Joseph Ki-Zerbo.<sup>83</sup>

Au Sénégal, c'est en premier lieu Lamine Guèye dans le cadre de son parti, le Bloc Africain, qui bénéficie de l'engagement politique des femmes. En raison du rôle qu'il joua dans l'octroi du droit de vote. Elles adhèrent moins pour défendre une doctrine politique que pour exprimer leur reconnaissance en apportant un soutien sans faille aux actions du leader. Raison pour laquelle les femmes du parti socialiste sénégalais se définiront comme des « Laministes ».

Lamine Guèye dont le professeur Abdoulaye Ly dira qu'il fut le « patron des femmes ». C'est en partie grâce à cette ascendance qu'il avait sur les femmes, surtout à Dakar, qu'il a pu représenter Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia lors du passage du Général de Gaulle à Dakar le 26 Août 1958 l'occasion du Référendum. Et faire la campagne du « non » à l'indépendance. Elles sont également guidées par le facteur économique.<sup>84</sup>

Un soutien des femmes au niveau politique qui s'exprime dans l'habillement et le chant durant les périodes électorales. Lors des rivalités S.F.I.O./B.D.S., Mme Rose Basse du camp de Lamine Guèye raconte:

*Nous, nous avons le boubou rouge, la pipe rouge, le nafa rouge, les chaussures rouges, le mouchoir rouge... Le B.D.S. avait la couleur verte. Là où il y avait la force B.D.S. les femmes*

83 . Joseph KI-ZERBO. *Histoire de l'Afrique Noire, d'hier à demain*. Hatier, Paris 1972, p 486.

84 . Abdoulaye LY. *Op cit*, p 227.

*étaient en vert, les forces socialistes, c'était rouge. C'était quelque chose de magnifique... Après le vote, c'était fini. Mais l'opinion politique était tellement ancrée qu'on voyait même des familles séparées... S'il y avait un côté plutôt socialiste, un côté plutôt B.D.S., il y avait la rupture. Et il y avait même des ménages qui se cassaient...*

Une mode symbolisant l'attachement au Bloc Africain et à Lamine Guèye est créée par les femmes socialistes: la robe «Boloc».

Et de part et d'autre, les femmes entonnent des choeurs pour glorifier leur leader et parfois invectiver le rival.

Pour comprendre cette utilisation des femmes, il serait bon de replacer le contexte politique de l'époque, c'est-à-dire grosso modo, de 1945 à 1960.

Il s'agissait de l'avenir de la colonie et de la place que ces partis allaient occuper sur la scène politique. Et des différents propos des personnes ayant vécu ce contexte, il ressort qu'avant de particulariser l'apport politique des femmes, il fallait d'abord prendre en compte le devenir de la colonie.

De ce fait, les femmes, à travers la passion et l'abnégation propre à leur sexe selon M. Joseph Ki-Zerbo, ont été un moyen pour mener des actions de masse et animer les bagarres avec les partis politiques rivaux. Selon Mme Seynabou Guèye Ndaté, un rôle tout à fait adapté aux femmes car:

*L'esprit n'est pas le même pour l'homme et pour la femme. Car les femmes se disputent rapidement dès que quelque chose les oppose, alors que les hommes ne se conduisent pas ainsi.*

Elle reconnaît cependant que ce rôle était valable pour les femmes de sa génération. En ce moment, elles n'avaient pas un niveau de pensée élevé en politique.

Au B.D.S. également, on ne concevait pas de rôle intellectuel en politique pour la femme. A preuve, ce témoignage de Mme Arame Tchoumbé Samb. Il est relatif aux propos tenus par le président Léopold S. Senghor en raison de sa présence à la réunion des partis politiques le 3 Juillet 1956 au Colisée (près du Bureau des Anciens Combattants, sur l'Avenue Lamine Guèye, salle d'un hôtel qui s'y trouve):

*Senghor avait demandé à tous les partis: B.D.S., S.F.I.O., U.D.S. d'amener chacun dix (10) personnes. Le B.D.S. et la S.F.I.O. ont délégué chacun dix hommes. Tandis que l'U.D.S., dans ses principes de l'époque qui voulaient que les femmes aillent de l'avant, a délégué neuf (9) hommes et une femme... Ce jour là, je fus la seule femme de l'assemblée, mandatée par l'U.D.S.; Ce fut une difficulté car j'étais la seule femme, en plus non instruite... Si je te dis qu'il y a eu un problème, c'est que lorsque nous sommes arrivés, Senghor a dit de sa propre bouche: Abdoulaye Guèye Capri, tu n'as pas plus de femmes que nous... Pourquoi avez-vous amené une femme? Il a répondu: Que nous respectons encore plus nos femmes non instruites que celles qui le sont. Parce qu'elles voient le monde d'une autre façon. Tandis que les femmes instruites sont averties mais complexées en raison de leur instruction.*

Un épisode qu'elle a bien voulu nous rapporter. Elle précise cependant qu'elle ne parlait pas à un journaliste, mais devant le magnétophone d'une étudiante.

Plus tard, lorsque Lamine Guèye, Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia s'unissent dans le cadre de l'Union Progressiste Sénégalaise (U.P.S.) en Avril 1958<sup>85</sup>, le rôle dévolu aux femmes ne change pas.

La conséquence est que cela donne l'impression d'une participation politique des femmes assez frivole. Car leur action est centrée sur des causeries autour d'un tam-tam appelés Tanabères-meetings où elles véhiculent les idées du chef du parti ainsi que les actions à entreprendre pour soutenir les principaux dirigeants. Une perception qui sera étendue à l'ensemble des femmes politiques après l'indépendance.

Ce qui fait dire au professeur Abdoulaye Ly à propos de l'engagement politique des femmes de l'époque:

*L'important, c'est la convivialité. Je me demande, toujours si des femmes vont militer parce qu'elles vont retrouver des femmes comme elles. Il y a une société de femmes qui se reconstitue comme ça... Ça a été une force pour le parti au pouvoir, cette convivialité... Ces femmes, elles ont besoin de « khew » (cérémonies), de « lebotail » (rassemblement amical) dans notre société telle qu'elle fonctionne.*

Et les mots de Mme Seynabou Guèye Ndaté définissent bien la place des femmes du parti au pouvoir:

*Du temps de Lamine Guèye jusqu'à Senghor, il y a beaucoup d'instances où j'étais présente. Mais la présence se résument à être dans la foule chaque fois qu'il y avait réunion. Aujourd'hui ce qu'on gagne, on ne l'avait pas avant. Car quand*

<sup>85</sup> . Abdoulaye LY , *op cit*, p 149.



*on y allait, c'était pour regarder les hommes parler. On restait assises à regarder.*

Finalement, ce que le droit de vote a apporté aux femmes, c'est beaucoup plus de liberté et de droits par rapport aux femmes européennes selon Mine Rose Basse. Car le droit de vote leur a fait prendre conscience de leur propre personnalité et de leur propre identité.

De 1960 à 1981, il n'y a pas de réels changements dans la pratique politique des femmes de manière générale. La plupart du temps, elles ne servent qu'à l'animation et à la mobilisation des partis.

&

&

&

#### DE 1981 A NOS JOURS.

C'est l'engagement de nouvelles militantes, jeunes pour la plupart, qui détermine une autre conception du rôle politique des femmes à l'intérieur des partis. Instruites, elles refusent d'être utilisées uniquement pour l'animation, ou pour remplir les salles des meetings. C'est-à-dire, être fidèles à une conception de la politique alimentaire.

De manière générale, au niveau de tous les partis, elles luttent pour que la sensibilité féminine soit reconnue. C'est-à-dire qu'elles aient la voix au chapitre sur toutes les questions qui intéressent le pays. Surtout que ce sont elles qui en général subissent les effets de la crise économique.

Cependant, cette prise de conscience des femmes ne donne des résultats qu'à l'heure actuelle. Ce, en raison des facteurs bloquants que nous avons évoqués plus haut.

Au P.D.S., selon Mme Coumba Bâ, les militantes sont les premières consultées par le chef du parti lors des événements importants. Mais elles luttent toujours pour avoir leurs parts dans les postes de responsabilités. En outre, elles bénéficient d'une école de formation. Aujourd'hui, elles font prévaloir leurs décisions. Car, dit-elle, si le poste de présidente du mouvement des femmes P.D.S. est gelé, c'est grâce à l'opposition catégorique de la plupart des militantes. Ces dernières ayant refusé qu'on leur impose un choix. Me Abdoulaye Wade n'avait d'autres recours que de laisser refroidir la situation.

Au niveau de la L.D./M.P.T., le créneau mis en avant est l'alphabétisation. C'est dans ce cadre que les comités locaux du parti ont initié des classes d'alphabétisation. Ceci dans le but de former des femmes qui formeront d'autres femmes à leur tour. Et grâce à cette formation, les femmes pourront accéder aux postes de responsabilités dans le parti.

Par ailleurs, pour mieux se rapprocher de la masse non instruite, les femmes font leurs tournées de sensibilisation en langues nationales.

C'est la même approche qui prévaut au P.I.T. Selon Mme Kassé, il a toujours été dans les principes directeurs du parti de favoriser la formation et l'éducation des militantes. Au début, ce ne fut pas facile, car il ne suffisait pas de décider pour que cela se fasse. Mais face à la crise, elles se sont impliquées elles-mêmes cherchant à connaître le contenu des programmes. Et de plus en plus, à poser des questions relatives à leurs droits civiques. Le premier acquis de cette nouvelle stratégie fut une meilleure représentativité dans les instances locales et supérieures du P.I.T.

Mme Kassé reconnaît cependant que la prise de conscience a été plus nette depuis les législatives de 1993. Au vu du sort réservé aux militantes. Ce qu'elles ont par ailleurs dénoncé. Car cela ne traduit pas la réalité de leur engagement. Mais le côté bénéfique est qu'il met en exergue la nécessité des femmes de se promouvoir elles-mêmes.

Au P.S., les paroles suivantes de Mme Mata Sy Diallo résume le nouvel état d'esprit:

*Très tôt, les hommes ont réussi à trouver les facteurs de regroupement des femmes. Mais maintenant que nous sommes là, quelques intellectuelles qui sommes venues, il faudrait que nous puissions changer, rendre profitable ce regroupement... On peut les utiliser à tout, mais il faut aussi les utiliser pour le développement de leur famille et le développement de leur pays. Pour cela, il faudrait que les thèmes, les discours et les méthodes changent.*

Pour arriver à ce but, les intellectuelles du P.S. assurent la promotion économique et sociale des non instruites grâce à la politique.

Nul besoin de tam-tams pour mobiliser toutes les militantes car elles connaissent toutes les structures. Des cours d'alphabétisation leur sont dispensés. De même que des séminaires pour améliorer leurs connaissances en cultures maraîchères pour les femmes rurales.

C'est donc un rôle de formation, d'éducation et d'encadrement pour que les militantes puissent assumer une indépendance financière. En outre, les militantes ne se cantonnent plus au circuit qui leur est réservé. Cette dernière remarque est surtout vraie pour Mme Mata Sy Diallo. Lorsqu'elle rejoint le P.S., elle se rend à la base pour militer. Elle est alors amenée à

sillonner Kaffrine où elle a le soutien des populations. Ce qui lui vaut par ailleurs d'être secrétaire de coordination et membre du bureau politique du P.S.

Au poste de secrétaire de la coordination départementale, elle réussit à décrocher cent (100) tonnes de semences pour les femmes de son département.

Il y a donc au niveau de tous les partis cette volonté des militantes de tirer leur profit de la politique. Mais les stratégies mises en oeuvre se heurtent généralement au manque de moyens. Car ce sont les hommes qui détiennent encore les cordons de la bourse.

Mais au-delà des partis, ce qui est important, c'est l'unité d'action des femmes toutes tendances politiques confondues.

Ainsi, au niveau de l'Assemblée Nationale, les femmes ont créé une association des femmes parlementaires. Dirigée par Mme Mata Sy Diallo, leur objectif est d'étudier et d'introduire des projets de loi. Ce, dans le but de remédier à certaines injustices faites à l'encontre des femmes. La présidente cite un exemple pris dans le Code du Travail. Car une femme qui travaille et participe aux cotisations de la retraite, lorsqu'elle décède, ses héritiers ne perçoivent rien. Pour elle, les hommes ont oublié que les femmes travaillent au même titre qu'eux. Il s'agira donc d'améliorer la condition de la femme que les hommes n'avaient pas prise en compte.

Ensuite, il y a eu la mise en place du Conseil Sénégalais des Femmes (CCSEF).

Tout commence avec des journées d'études organisées le 5 et 6 Septembre 1994 sous l'égide de l'Institut Africain pour la Démocratie. Le thème était: Femmes en Démocratie au Sénégal. On y note la présence des représentantes de dix associations

féminines, de tous les partis politiques, des organismes internationaux ainsi que des membres de la société civile.

Durant les travaux, l'accent est mis sur les problèmes sociaux que connaissent les femmes sénégalaises. Mais aussi sur leur sous représentation dans les instances de décision et la discrimination socio-économique dont elles font l'objet.

Au sortir de ces travaux, elles adoptent une déclaration finale. Dans celle-ci, les participantes reconnaissent la nécessité de créer une structure de concertation nationale dont le but est de :

- Mener des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de vulgarisation sur les questions essentielles touchant la vie des femmes.

- Développer des activités de recherches, de conseil, de suivi et d'évaluation dans les secteurs économique, social, culturel, juridique et politique.

- De donner son avis sur toutes les questions d'intérêt national.

C'est dans ce cadre qu'elles mettent sur pied un Comité d'initiative chargé de préparer l'Assemblée générale constitutive du cadre de concertation. Et Mme Aminata Sow Fall en est élue coordinatrice.

Le comité d'initiative avait six mois pour élaborer un projet de plan d'action et mener des contacts au niveau des organisations nationales et internationales.

L'Assemblée générale constitutive eut lieu le Samedi 11 Mars 1995 à la Chambre de Commerce de Dakar. Le projet de statuts fut distribué au public.

Se définissant comme une organisation apolitique, le Cosef a pour but principal, la promotion effective et permanente de la

femme sénégalaise, et la lutte contre toute forme de discrimination.

Parmi ses objectifs, le Cosef se propose de collecter, vulgariser et diffuser les textes et Conventions sur la femme et assurer le suivi de leur application; d'assurer l'éducation, la formation et l'information des femmes de la société; et entreprendre toute forme d'action susceptible d'améliorer la condition et la position sociale, économique, culturelle et politique de la femme.

Pourtant, il a fallu plus de sept heures d'horloge pour qu'une solution soit trouvée. Ceci en raison des discussions passionnées qu'avait soulevé l'étude du projet de statuts. Au bout du compte cependant, un comité provisoire chargé de parfaire les statuts dans un délai de six mois est mis en place. Chapeauté par une sociologue, Mme Mariama Touré, le comité comprend une quarantaine de membres. Toutes les femmes politiques s'y retrouvent.

Trente-sept ans après l'Union des Femmes du Sénégal, le Cosef recommence l'histoire. Peut-être avec plus de chance que la première, étant donné que les femmes sont conscientes qu'il leur faut prendre leur destin en main. C'est une volonté qui n'a cessé de transparaître tout au long de la journée du 11 Mars 1995.

Pour conclure, les mots de Mme Mame Bouso Diack qui, avant le 11 Mars, exprimait son attente vis-à-vis du Cosef:

*Se présenter comme un groupe de pression, un lobbying... Et en ce moment là, je pense que l'on réglera beaucoup de questions. C'est pourquoi, je vous dis qu'un grand pas est entrain d'être fait. Parce que ce constat a été fait par beaucoup de femmes, de sensibilités diverses qui, il y a cinq ans encore, ou trois ans, ne voulaient même pas se voir, ne se côtoyaient même pas.*

---

*Quand elles se trouvaient dans des instances  
comme ça, chacune évidemment s'évertuait à  
sortir son point de vue, à se présenter en  
polémiste face à une autre...*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## CONCLUSION

Tout au long de notre étude, nous avons cerné l'implication politique de la femme sénégalaise depuis 1945. Dans le but de répondre à une question fondamentale que nous avons posée dans notre introduction: celle de son évolution.

Comment la définir? Face à cette interrogation, beaucoup de problèmes ont été soulevés. Et on aura surtout noté l'interaction entre le culturel, l'économique et le politique. Mais quoiqu'il en soit, le constat est là: l'évolution politique des femmes a été très faible. Pour ne pas dire négative.

Cependant, nous pensons que la plus grande part des responsabilités leur incombe. Ceci en raison du fait qu'elles bénéficient d'un cadre juridique qui aurait pu leur permettre de défendre leurs intérêts.

C'est en premier lieu le Code de la Famille. Il est créé par la loi n° 72-61 du 12 Juin 1972 puis modifié et complété par celles du 18 Juillet 1974, du 24 Janvier 1979 et du 17 Janvier 1989.

Pour la première fois, toutes les questions capitales concernant femmes sénégalaises étaient régies par un droit. Et par la même occasion, elles avaient une protection contre les abus qui pouvaient découler des pesanteurs sociales. Ce qui avait amené les gens à parler de « Code de la Femme ». Et toutes les personnes rencontrées ont été unanimes à reconnaître qu'un grand pas avait fait. Seulement, en 1995, l'un des objectifs du Cosef est de vulgariser cet acquis. La raison, Mme Caroline Diop la donnait:

*Depuis 1976, personne n'a songé à vulgariser le Code de la Famille. Combien de femmes ignorent encore leurs droits les plus*



*élémentaires? Combien de juristes, d'avocates et de journalistes avons-nous? Avec l'alphabétisation, on peut aider... Tant qu'on vote des lois en français, la grande majorité des femmes n'y comprendra rien. Fussent-elles des lois régissant leurs droits.*<sup>86</sup>

Alors, au niveau politique, les militantes instruites ont-elles essayé réellement de mettre leur connaissance au service de la promotion des femmes? Au regard de ce qui ressort dans notre analyse, on voit que c'est une préoccupation récente. Car elles ont été d'abord guidées par la nécessité de contourner les facteurs bloquants qu'elles rencontrent à l'intérieur des partis.

Au Parlement, il y eut beaucoup d'institutrices et de professeurs. Mais cela n'a abouti au vote d'aucune loi particulière en faveur des femmes. D'autant plus que nous avons remarqué qu'elles n'occupaient pas les commissions les plus importantes.

Or, dès 1978, avec la création d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine, l'Etat marque sa volonté de s'intéresser à la question de la femme. Mme Maïmouna Kâne lançait le plan d'action pour la femme sénégalaise.

Il est vrai que cela coïncide avec les volets femme dans les programmes de développement comme le souligne Mme Aminata Kassé. Et donc, la volonté d'intégrer plus de femmes fut en adéquation avec la volonté des bailleurs de fonds.

Et dans cette lancée, l'Etat ratifie en 1980 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Pour souligner l'importance de cette convention, nous repreneons trois articles:

---

86 . Hope Unlimited, *idem*, *op cit*.

*Article 1:*

*Aux fins de la présente Convention, l'expression « discrimination à l'égard des femmes » vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quelque soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.*

*Article 2:*

*Les Etats parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et, à cette fin, s'engagent à:*

*a) Inscrire dans leur constitution nationale ou toute autre disposition législative appropriée le principe de l'égalité des hommes et des femmes, si ce n'est déjà fait, et à assurer par voie de législation ou par d'autres moyens appropriés l'application effective dudit principe;*

*b) Adopter des mesures législatives et d'autres mesures appropriées assorties, y compris des sanctions en cas de besoin, interdisant toute discrimination à l'égard des femmes;*

c) *Instaurer une protection juridictionnelle des droits des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes et garantir, par le truchement des tribunaux nationaux compétents et d'autres institutions publiques, la protection contre tout acte discriminatoire;*

d) *S'abstenir de tout acte ou pratique discriminatoire pratiquée à l'égard des femmes et faire en sorte que les autorités publiques et les institutions publiques se conforment à cette obligation;*

e) *Prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes par une personne, une organisation ou une entreprise quelconque;*

f) *Prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes;*

g) *Abroger toutes les dispositions pénales qui constituent une discrimination à l'égard des femmes.*

*Article 7:*

*Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent,*

*dans les conditions d'égalité avec les hommes, le droit:*

*a) De voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et être éligibles à tous les organismes publiquement élus;*

*b) De prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement;*

*c) De participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays.*

Cette Convention sanctionnait trente ans de travaux de la commission de la condition de la Femme des Nations-Unies. L'essentiel des publications qui seront consacrés aux droits des femmes par d'autres organisations nationales ou internationales reprendront ces axes. Au niveau gouvernemental, les spécificités propres au pays seront soulignés.

Avec ces deux instruments juridiques, les femmes politiques sénégalaises auraient pu faire prévaloir cette discrimination. Ne serait-ce que montrer par exemple que le fait de n'attribuer que des postes sociaux aux femmes relève de cet état d'esprit. Ou encore de leur réserver des quotas. Cela est en contradiction flagrante avec la Convention que le Sénégal a ratifié. Et donc, en conséquence, s'est engagé à l'appliquer.

En revanche, il appartient aux femmes politiques d'avoir un comportement responsable. Et Mme Caroline Diop lançait un cri du coeur en disant:

*Les femmes ne revendiquent pas assez. A mon avis, le gouvernement est prêt à leur confier*

---

*toutes les tâches. D'après mon constat, ce sont elles qui n'arrivent pas à s'entendre, à se mettre ensemble pour défendre leur cause. Il faut dépasser les clivages des partis...<sup>87</sup>*

Ce manque de solidarité explique l'attitude des femmes politiques à l'occasion des élections présidentielles par exemple. Elles prennent en compte le langage ordurier dans le but de plaire au chef du parti.

Il leur revient donc en premier lieu d'effacer l'image négative que l'on a d'elles en général. En s'imposant par des actions concrètes qui contribueront à développer le pays.

---

<sup>87</sup> . Hope Unlimited, *idem*, *op cit*.

ANNEXE I

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## I.1. QUESTIONNAIRE N° 1.

1°) Madame, pouvez-vous vous présenter et me faire une rapide présentation de votre itinéraire?

2°) Avez-vous été à l'école? Si oui, l'enseignement que vous avez reçu vous a-t-il permis, en tant que femme, d'accéder à des postes de responsabilités?

3°) Comment avez-vous concilié vos activités professionnelles, politiques, et votre famille? Comment votre entourage a-t-il réagi?

4°) Pouvez-vous me décrire l'atmosphère du vote des femmes au Sénégal? Comment l'avez-vous perçue? A partir de cette année, a-t-on noté une certaine évolution de la situation de la femme sénégalaise?

5°) Comment considérez-vous le facteur politique dans l'insertion des femmes à la vie sociale, politique et économique du Sénégal?

- Pensez-vous qu'il y ait eu une politique consciente de confiner les femmes?

- Quelle était la position du gouvernement et des autres partis de l'époque vis-à-vis des femmes?

6°) Avez-vous milité dans des associations ou mouvements féministes? Pourquoi? Existents-ils toujours?

7°) Selon vous, l'évolution politique des femmes dans la vie politique sénégalaise a-t-elle été positive ou négative? Pourquoi?

8°) De votre temps, quelles étaient les chances des femmes non instruites? Les intellectuelles les ont-elles aidées?

9°) Pensez-vous qu'il soit juste que les postes confiés aux femmes dans les pays africains (excepté le Burkina Faso), et au

Sénégal particulièrement, soient d'essence sociale? Tels que le Ministère délégué de la Femme et de l'Enfant ou de la Condition féminine?

10°) Pensez-vous qu'un jour, une femme puisse être Président de la République du Sénégal? Quelles qualités attendrez-vous d'elle?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



## QUESTIONNAIRE N° 1'

1°) Madame, pouvez-vous vous présenter et me faire une rapide présentation de votre itinéraire?

2°) L'enseignement que vous avez reçu vous a-t-il permis, en tant que femme, d'accéder à des postes de responsabilités?

3°) Qu'est-ce qui vous a amené à faire de la politique?

4°) Comment avez-vous concilié vos activités professionnelles, politiques, et votre famille? Comment votre entourage a-t-il réagi?

5°) Comment considérez-vous le facteur politique dans l'insertion des femmes à la vie sociale, politique et économique du Sénégal?

- Pensez-vous qu'il y ait eu une politique consciente de confiner les femmes?

- Quel regard portez-vous sur les femmes des autres partis politiques? Quels sont vos rapports?

6°) Avez-vous milité dans des associations ou mouvements féministes? Pourquoi? Existents-ils toujours?

7°) En dehors des voies féministes, aviez-vous éprouvé le besoin de créer en compagnie d'autres intellectuelles de votre génération des associations ayant pour but une meilleure intégration des femmes? Si oui, lesquelles? Existentes-elles toujours?

8°) Quelles sont les chances des femmes non instruites? Les avez-vous aidées, vous, intellectuelles?

9°) Comment jugez-vous l'évolution politique de la femme sénégalaise depuis 1960?

10°) Pensez-vous qu'il soit juste que les postes confiés aux femmes dans les pays africains (excepté le Burkina Faso), et au Sénégal particulièrement, soient d'essence sociale? Tels que le Ministère délégué de la Femme et de l'Enfant ou de la Condition féminine?

11°) Pensez-vous qu'un jour, une femme puisse être Président de la République du Sénégal? Quelles qualités attendrez-vous d'elle?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## QUESTIONNAIRE N° 2

1°) Monsieur, pouvez-vous vous présenter et me faire une rapide présentation de votre itinéraire?

2°) De 1945 à 1970, notait-on beaucoup de filles à l'école? Pourriez-vous me donner certains noms de femmes qui ont eu à être connues? Que sont-elles devenues?

3°) L'enseignement que vous avez reçu, était-il le même que celui dispensé aux filles?

4°) Politiquement, quelle était la position de l'Etat vis-à-vis des femmes? De même que celui des autres partis?

5°) De 1945 à 1970, quelle fut l'évolution politique des femmes sénégalaises? Fut-elle, selon vous, positive ou négative? Pourquoi?

6°) A l'époque, pouvait-on parler de féminisme?

7°) Comment se fait-il que très peu de femmes accèdent à des postes de responsabilités politiques?

8°) Parmi les intellectuelles qui ont émergé, y en a-t-il qui concrètement ont oeuvré pour les femmes qui n'étaient pas instruites?

9°) Pensez-vous qu'il soit juste que les postes confiés aux femmes dans les pays africains (excepté le Burkina Faso), et au Sénégal particulièrement, soient d'essence sociale? Tels que le Ministère délégué de la Femme et de l'Enfant ou de la Condition féminine?

10°) Croyez-vous qu'un jour, une femme puisse être Président de la République du Sénégal? Quelles qualités attendrez-vous d'elle? En tant qu'homme, comment le percevriez-vous?

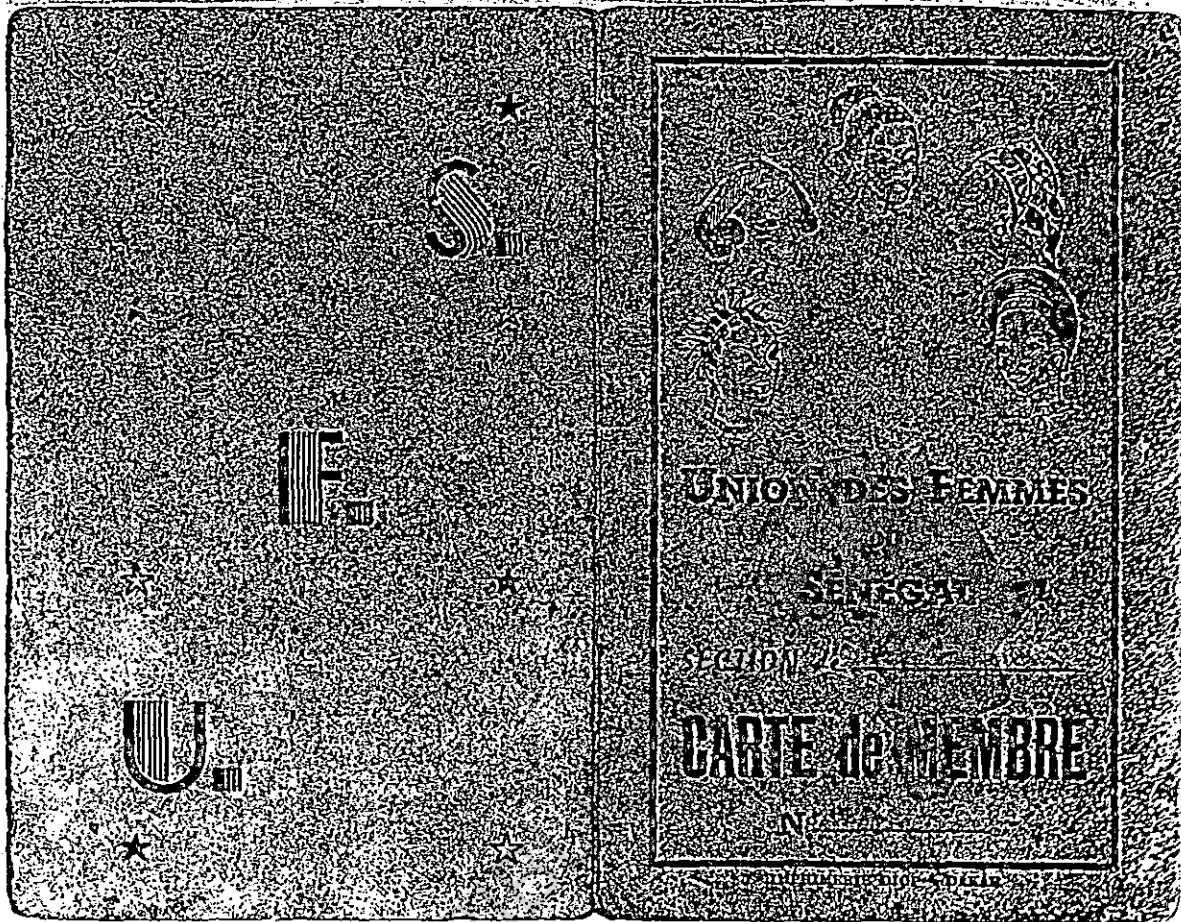
---

11°) Pouvez-vous me fournir des références bibliographiques sur la question?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE II

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



**UNION DES FEMMES  
DU SENEGAL**

Année 1958

Section de Dakar

**CARTE DE MEMBRE**

N° 28

Nom Samb

Prénoms Thirombi

Adresse \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_  
 La Présidente  
 La Secrétaire

La Trésorière  
 UNION DES FEMMES - SENEGAL

**EXTRAIT DU STATUT**

ARTICLE PREMIER. - Il est créé au Sénégal un mouvement dénommé « Union des Femmes du Sénégal » qui a pour but de grouper et d'unir librement les femmes du Sénégal en vue de la réalisation du programme suivant :

- 1° - Défense de la paix,
- 2° - Activité sociale et défense de l'enfance,
- 3° - Activités culturelles,
- 4° - Défense des droits des femmes.

ART. 2. - Ce mouvement est régi par la loi du 31 juillet 1901.

ART. 16. - Peuvent être membres de l'Union des Femmes du Sénégal les personnes qui en acceptant les statuts, s'engagent à y militer et à acquitter régulièrement leurs cotisations.

ART. 17. - Toutes discussions politiques ou confessionnelles sont interdites au sein de l'Union des Femmes du Sénégal.

II.1. La carte de membre de l'Union des Femmes du Sénégal.

Oumy Sène

Anna Gaye

Aïda Sarr

Ndèye Ngoné Sèy

Linie Camara

Emma Turpin

Mme Diop  
née Antz

Awa Gaye

Mme Martin

Marie Kâ

Dissé

la Mboda  
M'Baye



Fatou M'Bengue

Arame Tchoumbé

Rose Basse

Samb

II . 2. Union des Femmes du Sénégal.



II.3. Le pèlerinage de Thiaroye.



## BIBLIOGRAPHIE

### ARTICLES

Kculibaly, Diatou Cissé - « Caroline Diop, la passionaria de la condition féminine » - Féminin Pluriel n° 00 - Hope Unlimited - Juillet/Août 1992.

Le Droix, Jean-Bernard et M'Baye, Saliou - « Le Vote des Femmes au Sénégal » - Revue Ethiopiques - n° 6 - Année 1970.

Le Goff, Germaine - « L'évolution de la femme indigène par l'école française » et « Ecoles de filles et enseignement ménager en A.C.F. » - Congrès International des peuples coloniaux - 26/28 Septembre 1937.

Sacré-Coeur, Soeur Marie-Andrée du - « Evolution de la Famille en Afrique Noire » - Accadémie des Sciences coloniales - Compte-rendu de la séance du 6 Juin 1952.

Sacré-Coeur, Soeur Marie-Andrée du - « L'Activité politique de la femme en Afrique Noire » - Revue Juridique et Politique de l'Union Française - n° 3 - Huitième année - Juillet/Septembre 1954.

« Femmes et Développement en Afrique de l'Ouest » - Etude réalisée sous la direction de Mme Savané, Marie-Angélique - FNUAF.

Sclai, Marie-Anne - « Sur le Bloc-Notes d'une femme » - Afrique Documents - n° 70-71 - 1963.

### JOURNAUX

Journal Officiel de la République du Sénégal du 25 Octobre 1956 - 31ème année - n° 3058.

Journal Officiel de l'A.O.F. du Samedi 22 Septembre 1956 - 52ème année - n° 2848 - 2nd semestre - 1956 - p 1866.

Journal Officiel de la République du Sénégal - Journal Officiel des Débats Parlementaires de l'Assemblée Nationale - 4ème année - n° 76 - Lundi 16 Décembre 1963 - p 76.

Journal Officiel de la République du Sénégal - Journal Officiel des Débats Parlementaires de l'Assemblée Nationale - 4ème année - n° 77 - Lundi 23 Décembre 1963 - p 819.

Journal Officiel de la République du Sénégal - Journal Officiel des Débats Parlementaires de l'Assemblée Nationale - 8ème année - n° 1 - Jeudi 7 Mars 1968.

Journal Officiel de la République du Sénégal - Journal Officiel des Débats Parlementaires de l'Assemblée Nationale - 13ème année - n° 82 - Vendredi 9 Mars 1973.

Journal Officiel de la République du Sénégal - Journal Officiel des Débats Parlementaires de l'Assemblée Nationale - 18ème année - n° 171 - Samedi 1<sup>er</sup> Avril 1978.

Journal Officiel de la République du Sénégal du 23 Mars 1978 - n° 4624.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 123ème année - n° 4659 - Numéro spécial du 20 Septembre 1978.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 124ème année - n° 4699 - Numéro spécial - Lundi 23 Avril 1979.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 126ème année - n° 4808 - Supplément - Vendredi 21 Janvier 1981.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 126ème année - n° 4849 - Numéro spécial - Vendredi 7 Août 1981.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 128ème année - n° 4940 - Numéro spécial - Lundi 4 Avril 1983.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 129ème année  
- 13 Octobre 1984.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 131ème année  
- n° 5098 - Numéro spécial - Vendredi 3 Janvier 1986.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 133ème année  
- n° 5273 - Samedi 9 Avril 1988.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 134ème année  
- n° 5340 - 2 Avril 1990.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 136ème année  
- n° 5404 - Numéro spécial - Lundi 8 Avril 1991.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 138ème année  
- n° 5515 - Samedi 3 Avril 1993.

Journal Officiel de la République du Sénégal - 140ème année  
- n° 5623 - Samedi 1<sup>er</sup> Avril 1995.

Le Soleil du 26 Juin 1995 - p 9.

*Paris-Dakar* - Samedi 8 Mars 1954 - n° 5515 - 22ème  
année.

*Paris-Dakar* - Samedi 8 Mars 1958 - n° 6732 - 26ème  
année.

*Paris-Dakar* - Samedi 16 Août 1958 - n° 6862 - 26ème  
année.

### OUVRAGES

De Beauvoir, Simone - *Le Deuxième Sexe* - Deux tomes -  
Editions Gallimard - Paris 1949, renouvelé en 1976.

De Benoist, Père Joseph R. - *L'Afrique Occidentale  
Française de 1944 à 1960* - les Nouvelles Editions Africaines du  
Sénégal - Dakar, 1982.

Desalmand, Paul - *L'Emancipation de la Femme en Afrique et dans le monde* - Nouvelles Editions Africaines - Dakar - 1977.

Dia, Mamadou - *Mémoires d'un militant de tiers-monde* - Editions Publisud - 1985.

Diop, Momar Coumba et Diouf, Mamadou - *Le Sénégal sous Abdou Diouf* - Editions Karthala - Paris 1990.

Mine D'Erneville, Annette M'Baye - *Femmes Africaines* - Propos recueillis - Editions Matinsart - Romorantin - 1981.

Guèye, Lamine - *Itinéraire Africain* - Présence Africaine - Paris 1966.

Guèye, Mamadou - *Memento des élites du Parti Socialiste* - Niamagne Editions - Dakar 1992

Hesseling, Gerti - *Histoire politique du Sénégal* - Editions Karthala et ASC - Paris 1985.

Ki-Zerbo, Joseph - *Histoire de l'Afrique Noire, d'hier à demain*. Hatier, Paris 1972.

Knibieh, Yvonne et Goutalier, Régine - *Femmes et Colonisation* - Etudes et Documents de l'Institut d'Histoire des pays d'Outre-Mer (IHPOM), n°20, Université de Provence Aix 1987.

Ly, Abcoulaye - *Les Regroupements politiques au Sénégal (1956-1970)* - série Archives Africaines - Codesria - Dakar 1992.

Ly, Abcoulaye - *Réflexions d'un vieux militant sur la question des relations de sexe à sexe* - Essai inédit - Dakar - Octobre 1985.

Ndoye, Me Doudou - *Le Code de la Famille annoté* - Editions Juridiques Africaines - 1990.

---

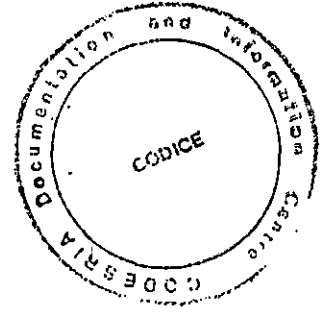
Ndouankeu, Jean-Mariel - *Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale*. Texte mis à jour, Edition 1993.

Parti Socialiste du Sénégal - *Livret du militant* - Publications du Parti Socialiste - 1983.

Suret-Canale, Jean - *Afrique Noire, l'ère coloniale 1940-1945* - Editions Sociales - Paris 1964.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## SOMMAIRE



Dédicaces

Remerciements

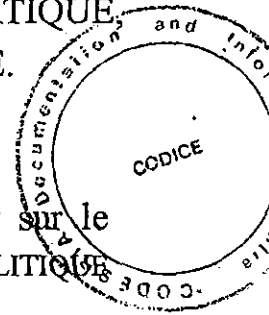
Liste des sigles

Plan

Introduction	p 7.
<u>Première Partie</u> : l'état de la recherche.	p 25.
Le vote des femmes au Sénégal.	p 26.
*Les causes d'obtention du droit de vote.	p 37.
*L'extension du droit de vote.	p 40.
Le contexte politique.	p 47.
L'Union des Femmes du Sénégal.	p 56.
*Création de l'Union des Femmes du Sénégal.	p 58.
*Fonctionnement et rôle au niveau national et régional	p 61.
*Les causes d'éclatement de l'U.F.S.	p 73.
<u>Deuxième Partie</u> : Témoignages.	p 79.
Le facteur Politique dans l'insertion des femmes à la vie sociale, économique et culturelle.	p 81.
Le Rapport Politique/ Famille/ Activités professionnelles.	p 88.

Critères de sélection pour les postes de responsabilité politiques et Problèmes rencontrés.	p 97.
Les chances politiques des femmes non instruites; et le rôle des intellectuelles vis-à-vis de ces dernières.	p 113.
L'évolution <del>des femmes dans le contexte politique</del> <i>de 1945 à nos jours</i>	p 120.
<u>Troisième Partie</u> : la pratique politique.	p 133.
De 1945 à 1981	p 134.
De 1981 à nos jours	p 141.
Conclusion	p 148.
Annexe I	p 154.
* I.1. Questionnaire n° 1	p 155.
* I.2. Questionnaire n° 1'	p 157.
* I.3. Questionnaire n° 2	p 159.
Annexe II	p 161.
* II.1 La carte de membre de l'U.F.S.	p 162.
* II.2. L'Union des Femmes du Sénégal.	p 163.
* II.3. Le pèlerinage de Thiaroye.	p 164.
Bibliographie	p 165.

RESUME D'UNE PAGE SYNTHETISANT LA PROBLEMATIQUE  
LA METHODOLOGIE, ET LES RESULTATS DE LA RECHERCHE.



Pour mon mémoire de maîtrise, j'ai choisi de travailler sur le thème de L'EVOLUTION DES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE SENEGALAISE DE 1945 A 1970.

Je suis partie d'un simple constat. C'est qu'au niveau politique, très peu de femmes accèdent aux postes de responsabilités politiques. Ainsi, il leur était impossible de faire prévaloir leurs points de vue sur les problèmes du pays puisqu'elles étaient quasi absentes dans les instances de décisions. Or, dans le cas du Sénégal, on ne pouvait nier l'engagement précoce des femmes dans le champ politique. Par leur soutien moral et financier aux hommes politiques. Qu'est-ce qui pouvait donc expliquer cette situation?

J'ai pris comme point de repère 1945 car c'est l'année où le droit de vote leur est accordé. Cependant, ce travail n'ayant pas fait l'objet d'une étude, je me suis rendue aux Archives Nationales du Sénégal, aux Archives de l'Assemblée Nationale et dans les différents sièges des partis politiques. Mais la plus grande part reste le travail mené sur le terrain auprès d'acteurs, présents et/ou passés du jeu politique.

J'ai pu ainsi faire une approche historique du rôle politique des femmes sénégalaises de 1945 à nos jours. Ce, en traitant des points relatifs à l'itinéraire de la personne rencontrée, du facteur politique dans l'insertion des femmes à la vie sociale, économique et culturelle, du rapport politique/ famille/ activités professionnelles, des chances politiques des non instruites et le rôle des intellectuelles vis-à-vis de ces dernières et enfin de l'évolution des femmes dans le contexte politique de 1945 à nos jours.

Cette longue recherche a permis de prendre connaissance de l'existence d'une organisation africaine de femmes, toutes tendances politiques confondues. Dénommée Union des Femmes du Sénégal, elle a été créée en 1954.